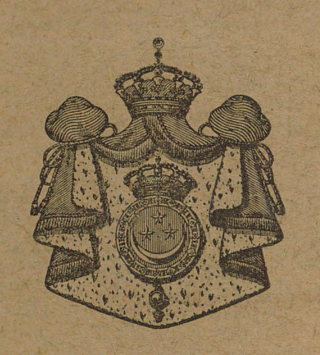
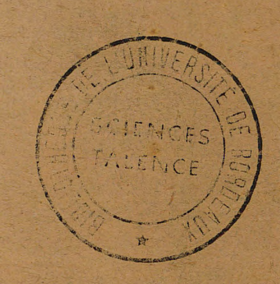
LOUIS KEIMER

REMARQUES SUR LE TATOUAGE DANS L'ÉGYPTE ANCIENNE



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE
—
1948



L. KEIMER. — REMARQUES SUR LE TATOUAGE DANS L'ÉGYPTE ANCIENNE

Ce volume constitue le tome LIII des *Mémoires de l'Institut d'Égypte*

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT D'ÉGYPTE

TOME CINQUANTE-TROIS



MÉMOIRES

PRÉSENTÉS

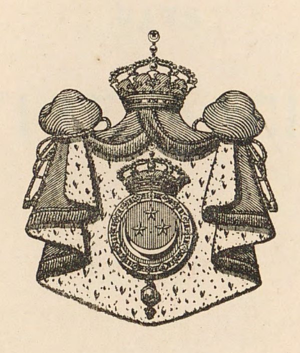
A L'INSTITUT D'ÉGYPTE

ET PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES

DE

SA MAJESTÉ FAROUK IER, ROI D'ÉGYPTE

TOME CINQUANTE-TROIS





LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1948

A.

LOUIS KEIMER

REMARQUES SUR LE TATOUAGE

DANS

L'ÉGYPTE ANCIENNE

B

AVANT-PROPOS.

Le présent travail a été partiellement lu au cours de la séance de l'*Institut d'Égypte* du 9 janvier 1939[1]. Donné ici sous une forme plus développée, c'est cependant, pour des raisons diverses, une véritable œuvre de guerre : difficultés de communication avec d'autres pays, difficultés de déplacement en Égypte même, pénurie de papier, manque de plaques photographiques, fermeture du *Musée Égyptien*, etc., m'ont empêché de poursuivre dans le détail mes études sur le tatouage dans l'Égypte ancienne et moderne.

Le *Musée Égyptien*, après la Victoire des Alliés, étant ouvert de nouveau, j'aurais voulu faire photographier les petites statuettes de femmes nues en faïence émaillée, terre cuite, pierre et bois, mais les plaques et papiers photographiques étaient encore si rares que j'ai dû me contenter de mes croquis faits au début de la guerre. Je prie donc le lecteur de vouloir bien m'en excuser. En tout cas, les petites idoles représentant des femmes nues, souvent apodes et parfois tatouées, dont le *Musée du Caire* conserve un si grand nombre de pièces très curieuses, mériteraient une publication détaillée.

[1] Cf. *Bull. Inst. d'Ég.*, t. XXI, session 1938-1939, Le Caire 1939, p. 294.

Je remercie mes amis Ét. Drioton et A. Varille de ne m'avoir jamais refusé leurs précieux conseils. Les nombreuses conversations que j'ai eues avec eux m'ont souvent amené à préciser ma pensée.

Le Caire, au mois de l'effondrement du Japon, août 1945.

L. Keimer.

P. S. — Pour des raisons indépendantes de ma volonté, l'impression de ce *Mémoire* a été retardée de trois ans. Si j'ai profité de ce laps de temps pour ajouter à mon manuscrit certains détails, mon travail paraît cependant sous la même forme que je lui avais donnée en 1945.

Que M. G. Mettler, directeur de l'Imprimerie de l'Institut français, veuille trouver ici mes remerciements pour son aide compréhensive.

L. K.

Le Caire, le 1er décembre 1948.

LISTE

DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CE MÉMOIRE.

Ayrton and Loat, 1911 = E. R. Ayrton and W. L. S. Loat, *Pre-dynastic Cemetery at El Mahasna,* 1911.

Bates, 1914 = Oric Bates, *The Eastern Libyans,* 1914.

Bénédite, 1907 = G. Bénédite, *Miroirs,* dans *Cat. gén. du Musée du Caire,* 1907.

Bernatzik, 1936 = Hugo Adolf Bernatzik, *Gari-Gari. The Call of the African Wilderness* (Translated from the German), Londres 1936.

Bissing, v., 1907 et 1904 = Fr. W. von Bissing, *Steingefässe. Einleitung und Indices,* 1907 ; *Steingefässe,* 1904, dans *Cat. gén. du Musée du Caire.*

—— 1914 = Fr. W. Freiherr von Bissing, *Denkmäler ägyptischer Sculptur,* 1914, *Text* et *Tafeln.*

—— 1935 = Fr. W. Freiherr von Bissing, *Ägyptische Kunstgeschichte,* t. III, *Erläuterungen,* 1935.

—— 1938 = Fr. W. Freiherr von Bissing, *Ägyptische Kunstgeschichte,* t. IV, Text, 1938.

Blackman, W. S., 1927 = Winifred S. Blackman, *The Fellāḥīn of Upper Egypt,* 1927.

Blanc, Vincent le (éd. Angl.), 1660 = Vincent le Blanc, *The world's survey, or the famous voyages and travels of... Originally written in French,* Londres 1660.

Bonnet, 1924 = H. Bonnet, *Die ägyptische Religion,* dans *Bilderatlas zur Religionsgeschichte... herausgegeben von D. H. Haas,* 1924.

Borchardt, 1925 = L. Borchardt, *Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten,* t. II, dans *Cat. gén. du Musée du Caire,* 1925.

—— 1934 = L. Borchardt, *Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten,* t. IV, dans *Cat. gén. du Musée du Caire,* 1934.

Boreux, 1921 = Ch. Boreux, *On two statuettes in the Louvre Museum* dans *The Journal of Egyptian Archaeol.,* t. VII, 1921.

—— 1932 = Ch. Boreux, *Musée national du Louvre. Département des Antiquités égyptiennes,* 2 vol., 1932.

Breasted, 1936 = J. H. Breasted, *Geschichte Aegyptens* (trad. H. Ranke), 1936.

Brehm, 1862 = A. E. Brehm, *Reiseskizzen aus Nord-Ost-Afrika,* 1862 (3 vol.)

Breuvery, J. de, voir Cadalvene et Breuvery, 1841.

Brunner-Traut, 1938 = Emma Brunner-Traut, *Der Tanz im alten Ägypten* (*Aegyptolog. Forschungen,* fasc. 6), 1938.

Brunton, 1920 = G. Brunton, *Lahun,* I. *The Treasure,* 1920.

Bruyère, 1939 = B. Bruyère, *Rapport sur les fouilles de Deir el Médineh* (1934-1935), 3e partie..., 1939.

Budge, 1904 = E. A. Wallis Budge, *British Museum. A Guide to the Third and Fourth Egyptians Rooms*, 1904.

—— 1909 = E. A. Wallis Budge, *A Guide of the Egyptian Collection in the British Museum*, 1909.

Cadalvene et Breuvery, 1841 = Éd. de Cadalvene et J. de Breuvery, *L'Égypte et la Nubie*, 1841.

Cailliaud, 1826 = F. Cailliaud, *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc...*, t. II (texte), 1826.

Caloyanni, 1923 = M. Caloyanni, *Étude des tatouages sur les criminels d'Égypte*, dans *Bull. Inst. d'Égypte*, t. V, 1923, p. 115-128.

Capart, 1904 = J. Capart, *Les débuts de l'art en Égypte*, 1904.

—— 1905 = J. Capart, *Primitive Art in Egypt*, 1905.

—— 1931 = J. Capart, *Documents pour servir à l'étude de l'art égyptien*, t. II, 1931.

—— 1939 = J. Capart, *C. R.* de J. Vandier d'Abbadie, *Une fresque civile*, dans *Chronique d'Égypte*, XIVe année, n° 27, janvier 1939, p. 112.

—— 1939 *A* = J. Capart, *Hippopotames en faïence*, dans *Bull. Musées royaux d'Art et d'Histoire*, IIIe série, n° 5, onzième année, septembre-octobre 1939, p. 111.

—— 1947 = J. Capart, *Doit-on restaurer les œuvres anciennes?*, dans *Chronique d'Égypte*, n° 44, juillet 1947, p. 312.

Carlier de Pinon, 1920 = Carlier de Pinon, *Voyage en Orient publié avec des notes historiques et géographiques par E. Blochet*, 1920. Extrait de la *Revue de l'Orient latin*, t. XII, p. 112-203, 327-421; t. XIII, p. 61-197.

Chantre, 1904 = Ernest Chantre, *Recherches anthropologiques dans l'Afrique orientale. Égypte*, Lyon 1904.

Childe, 1935 = V. G. Childe, *New Light on the Most Ancient East*, 1935.

—— (trad. franç.), 1935 = V. G. Childe, *L'Orient préhistorique*, 1935 (Payot).

Clédat, *Baouît* = J. Clédat, *Le monastère de la nécropole de Baouît*, dans *Mém. Inst. franç. Archéol. orient. Caire*, t. XII, 1904.

Cline, 1936 = Walter Cline, *Notes on the People of Siwah and El-Garah in the Libyan desert. General Series in Anthropology*, n° 4, 1936.

Combes, 1846 = Edmond Combes, *Voyage en Égypte, en Nubie...*, 1846.

Corfield, 1938 = F. D. Corfield, *The Koma*, dans *Sudan Notes and Records*, t. XXI, 1938.

Crompton, 1931 = W. M. Crompton, *Two glazed Hippopotamus figures hitherto unpublished*, dans *Ancient Egypt*, 1931, p. 21-27.

Dapper, 1686 = O. Dapper, *Description de l'Afrique*, etc. (trad. franç.), 1686.

Daressy, 1893 = G. Daressy, *Notes and remarques*, LVI..., dans *Recueil de Travaux...*, t. XIV, 1893, p. 166-168.

—— 1911 = G. Daressy, *Plaquettes émaillées de Médinet-Habou*, dans *Annales du Serv. des Antiq. de l'Égypte*, t. XI, 1911, p. 49-63.

—— 1913 = G. Daressy, *Les rois Mentouhotep*, dans *Sphinx*, t. XVII, 1913, p. 97-109.

Davies, 1908 (V) = N. de G. Davies, *The Rock Tombs of El Amarna*, t. V, 1908.

Davies, 1908 (VI) = N. de G. Davies, *The Rock Tombs of El Amarna*, t. VI, 1908.

—— 1917 = N. de G. Davies, *Egyptian drawings on limestone flakes*, dans *The Journal of Egyptian Archaeol.*, t. IV, 1917, p. 234-240, pl. L-LII.

—— 1929 = N. de G. Davies, *The Graphic Work of the Expedition*, dans *The Metropolitan Museum of Art. The Egyptian Expedition*, 1928-1929.

Davis, 1907 = Th. M. Davis, *Excavations : Bibân el Molûk. The Tomb of Iouiya and Touiyou...*, 1907.

Davity, 1660 = Pierre Davity, *Description générale de l'Afrique, seconde partie du monde...*, 1660.

Dawson, 1927 = Warren R. Dawson, *Pygmies Dwarfs and Hunchbacks in Ancient Egypt*, dans *Annals of Medical History*, t. IX, n° 4, 1927, p. 315-326.

—— 1929 = W. R. Dawson, *A bibliography of works relating to mummification in Egypt...*, dans *Mém. Inst. d'Égypte*, t. XIII, 1929.

Derry, 1942 = D. E. Derry, *Mummification*. II. — *Methods practised at different periods*, dans *Annales du Serv. des Antiq. de l'Égypte*, t. XLI, 1942, p. 240-270.

Drioton, 1922 = Ét. Drioton, *Un second prophète d'Onouris...*, dans *Monum. et Mém. Fondat. Eugène Piot*, t. XXV, 1922, p. 113-132 = p. 1-20 du tiré à part.

Emery, 1927 = *Excavations at Sheikh abd el Gurneh, 1925-26 by Robert Mond, M. A., and Walter B. Emery*, dans *Annals of Archaeol. and Anthropol. Liverpool*, t. XIV, 1927, p. 31-33 («The Tomb of Nekht Amen»).

Emery and Kirwan, 1935 = W. B. Emery and L. P. Kirwan, *The Excavations and Survey between Wadi Es-Sebua and Adindan*, 1929-1931, 2 vol., *Serv. des Antiquités de l'Égypte. Mission archéologique de Nubie*, 1929-1934, Le Caire 1935.

Engelbach, 1915 = R. Engelbach, *Riqqeh and Memphis*, VI, 1915.

Erman, 1885-1886 = Adolf Erman, *Aegypten und aegyptisches Leben im Altertum*, 2 vol., 1885-1886.

—— 1899 = Adolf Erman, *Ausführliches Verzeichnis der aegyptischen Altertümer... Königl. Museen zu Berlin*, 2e éd., 1899.

—— 1923 = Adolf Erman, *Die Literatur der Aegypter*, 1923.

—— 1934 = Adolf Erman, *Die Religion der Aegypter*, 1934.

—— 1937 = Adolphe Erman, *La religion des Égyptiens* (trad. H. Wild), Paris (Payot), 1937.

Erman und Ranke, 1923 = Adolf Erman, *Aegypten und aegyptisches Leben im Altertum*, nouv. éd. due à H. Ranke, 1923.

Evans, 1928 = Sir Arthur Evans, *The Palace of Minos... at Knossos*, t. II, 1re partie, 1928.

Fakhry, 1942 = Ahmed Fakhry, *The Egyptian Deserts. — Bahria Oasis. Service des Antiquités de l'Égypte*, 1942.

—— 1944 = Ahmed Fakhry, *The Egyptian Deserts. — Siwa Oasis. Its History and Antiquities. Service des Antiquités de l'Égypte*, 1944.

Faulkner, 1933 = R. O. Faulkner, *The Papyrus Bremner-Rhind (British Museum*, n° 10188), dans *Bibliotheca aegyptiaca*, III, 1933.

—— 1934 = R. O. Faulkner, *The Lamentations of Isis and Nephthys*, dans *Mém. Inst. franç. d'Archéol. orient. Caire*, t. LXVI, 1er fasc. (*Mél. Maspero*, I), 1934, p. 337-348.

Faulkner, 1936 = R. O. Faulkner, *The Bremner-Rhind Papyrus,* I, dans *The Journal of Egyptian Archaeol.,* t. XXII, 1936, p. 121-140.

Fechheimer, 1921 = Hedwig Fechheimer, *Kleinplastik der Aegypter,* 1921.

Firth, 1911 = C. M. Firth, *The Archaeological Survey of Nubia. Bulletin n° 7,* Le Caire 1911.

—— 1912 = C. M. Firth, *The Archaeological Survey of Nubia. Report for* 1908-1909, Le Caire 1912.

—— 1915 = C. M. Firth, *The Archaeological Survey of Nubia. Report for* 1909-1910, Le Caire 1915.

—— 1927 = C. M. Firth, *The Archaeological Survey of Nubia. Report for* 1910-1911, Le Caire 1927.

Fitzclarence, 1819 = Lieutenant-Colonel Fitzclarence, *Journal of a route across India, through Egypt, to England, in the latter end of the year* 1817 *and the beginning of* 1818, Londres 1819.

Fouquet, 1899 = Dr Fouquet, *Le tatouage médical en Égypte dans l'antiquité et à l'époque actuelle,* dans les *Archives d'Anthropologie criminelle* (Lyon), XIII, 1899, p. 270 et suiv. = p. 1-10 du tiré à part; une planche avec 25 figures.

Gaillard, voir Lortet et Gaillard, 1909.

Garstang, 1907 = John Garstang, *The Burial Customs of Ancient Egypt,* 1907.

Golbery, 1802 = Silv. Meinard Xavier Golbery, *Fragments d'un voyage en Afrique fait pendant les années 1785, 1786 et 1787, dans les Contrées occidentales de ce Continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie...* etc., t. II, Paris 1802.

Goossens, 1942 = G. Goossens, *Le tombeau d'Osymandyas,* dans *Chronique d'Égypte,* XVIIe année, n° 34, juillet 1942, p. 177-184.

Grapow, 1924 = H. Grapow, *Die bildlichen Ausdrücke des Aegyptischen,* 1924.

Griffith, G. D., 1845 = Major and Mrs. George Darby Griffith, *A Journey across the Desert from Ceylon to Marseilles...,* 2 vol., 1845.

Hamont, 1843 = P. N. Hamont, *L'Égypte sous Méhémet-Ali,* 2 vol., 1843.

Hayes, 1937 = W. C. Hayes, *Glazed tiles from a place of Ramesses II at Ḳantīr* (*The Metrop. Mus. of Art. Papers*), 1937.

Herber, voir Lacassagne et Herber, 1934.

Hérodien, 1855 = Herodianus, *Ab excessu divi Marci,* ed. Imm. Bekker, 1855.

Herz, 1900 = A. Herz, *Tätowierung. Art und Verbreitung,* Leipzig 1900 (thèse de doctorat de l'Université d'Erlangen).

Heuglin, 1869 = M. Th. v. Heuglin, *Reise in das Gebiet des Weissen Nil und seiner westlichen Zuflüsse,* 1869.

Hölscher, 1937 = W. Hölscher, *Libyer und Ägypter* (*Ägyptol. Forschungen,* fasc. 4), 1937.

Hornblower, 1929 = G. D. Hornblower, *Predynastic figures of Women and their successors,* dans *The Journal of Egyptian Archaeol.,* t. XV, 1929, p. 29-47.

—— 1931 = G. D. Hornblower, *Notes and News,* dans *The Journal of Egyptian Archaeol.,* t. XVII, 1931, p. 145.

Hoyningen-Huene and Steindorff, 1945 = *Egypt photographed by Hoyningen-Huene with text by George Steindorff,* 1945 (2e éd.).

Isidorus Hispan., *Etym.* = Isidorus Hispanicus, *Etymologiarum sive Originum libri,* XX.

Junker, 1926 = H. Junker, *Toschke,* dans *Akad. d. Wiss. Wien, philosoph.-hist. Kl., Denkschr.,* t. 68, 1er mém., 1926.

—— 1933 = H. Junker und L. Delaporte, *Die Völker des antiken Orients. Die Ägypter...* (Junker), 1933.

Junker, W., 1891 = Wilhelm Junker, *Travels in Africa during the years 1879-1883* (translated from the German), 1891.

Kees, 1926 = H. Kees, *Totenglauben und Jenseitsvorstellungen der alten Aegypter,* 1926.

—— 1933 = H. Kees, *Aegypten,* dans *Kulturgeschichte des alten Orients. Handbuch der Altertumswissensch.... Jwan v. Müller,* 1933.

—— 1941 = H. Kees, *Der Götterglaube im alten Aegypten,* 1941.

Keimer, 1928 = L. Keimer, *Sprachliches und Sachliches zu* ⲉⲗⲕⲱ *«Frucht der Sykomore»,* dans *Acta orientalia,* t. VI, 1928, p. 288-304.

—— 1929 = L. Keimer, *Nouvelles recherches au sujet du Potamogeton...,* dans *Revue de l'Égypte ancienne,* t. II, 1929, p. 210-253.

—— 1930 = L. Keimer, *Quelques remarques sur la Huppe* (*Upupa epops*) *dans l'Égypte ancienne,* dans *Bull. Inst. franç. Archéol. orient. Caire,* t. XXX (*Mélanges V. Loret*), 1930, p. 305-331.

—— 1940 = L. Keimer, *Jeux de la nature retouchés par la main de l'homme, provenant de Deir el-Médineh* (*Thèbes*) *et remontant au Nouvel Empire, Études d'Égyptologie,* fasc. II, 1940.

—— 1943 = L. Keimer, *Un Bès tatoué* (?), dans *Annales du Serv. des Antiq. de l'Égypte,* t. XLII, 1943, p. 159-161 et p. 534 (*Addenda*).

Keller, 1913 = Otto Keller, *Die antike Tierwelt,* t. II, 1913.

Kleinpaul, 1879 = Dr Rudolf Kleinpaul, *Die Dahabîye. Reiseskizzen aus Aegypten,* 1879.

Kirwan, voir Emery and Kirwan, 1935.

Klebs, 1922 = Luise Klebs, *Die Reliefs und Malereien des mittleren Reiches...,* 1922.

Klippel, 1911 = Ernst Klippel, *Études sur le folklore bédouin de l'Égypte,* dans *Bull. Soc. khédiv. de Géogr. d'Égypte,* VIIe série, n° 10, 1911, p. 571-616 = p. 1-48 du tiré à part.

Kremer, v., 1862 = Alfred von Kremer, *Die Zigeuner in Aegypten,* dans *Petermann's Geograph. Mitteil.,* t. 8, Gotha 1862, p. 41-44.

—— 1863 = Alfred von Kremer, *Aegypten. Forschungen über Land und Volk während eines zehnjährigen Aufenthaltes,* 2 vol., 1863.

Lacassagne, 1933 = Jean Lacassagne, *Le tatouage ornemental,* dans *Aesculape,* 23e année (N. S.), n° 10, octobre 1933, p. 258-263 (mêmes matériaux que Lacassagne, 1934).

—— 1934 = Jean Lacassagne, *Tatouages du «Milieu»,* dans *Albums du Crocodile. Publiés sous le Patronage de l'association générale de l'internat des hospices de Lyon,* 2e année, n° 5, septembre-octobre 1934.

Lacassagne et Herber, 1934 = Jean Lacassagne et J. Herber, *Du tatouage chez les prostituées de France et d'Afrique du Nord,* dans *Revue internationale de criminalistique,* n° 9, 1934.

Lacau, 1904 = P. Lacau, *Sarcophages antérieurs au Nouvel Empire,* t. Ier, 1904, dans *Cat. gén. du Musée du Caire,* 1904.

LANE, 1871 = E. W. LANE, *Manners and Customs of the Modern Egyptians*, 2 vol., 5e éd., 1871.

LANGE und SCHÄFER, 1902 = H. O. LANGE und H. SCHÄFER, *Grab- und Denksteine des Mittleren Reichs im Museum von Kairo*, t. I et IV, dans *Cat. gén. du Musée du Caire*, 1902.

LANSING, 1934 = Ambrose LANSING, *The Metropolitan Museum of Art. The Egyptian Expedition*, 1933-1934. *The Excavations at Lisht*, 1934.

L., *D.* = R. LEPSIUS, *Denkmäler*, etc.

LEEMANS, II = C. LEEMANS, *Aegyptische Monumenten van het Nederlandsches Museum van Oudheden to Leyden*, t. II.

LEFEBVRE, 1924 = G. LEFEBVRE, *Monuments relatifs à Amon de Karnak*, dans *Annales du Serv. des Antiq. de l'Égypte*, t. XXIV, 1924, p. 133-145.

—— 1929 = G. LEFEBVRE, *Inscriptions concernant les Grands Prêtres d'Amon Romê-Roÿ et Amenhotep*, 1929.

LEGRAIN, 1903 = G. LEGRAIN, *Notice sur le temple d'Osiris Neb-Djeto*, dans *Annales du Serv. des Antiq. de l'Égypte*, t. IV, 1903, p. 181-184.

—— 1906 = G. LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers*, t. Ier, dans *Cat. gén. du Musée du Caire*, 1906.

—— 1909 = G. LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers*, t. II, dans *Cat. gén. du Musée du Caire*, 1909.

—— 1914 = G. LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers*, t. III, dans *Cat. gén. du Musée du Caire*, 1914.

LEGH, 1817 = Thomas LEGH, *Narrative of a Journey in Egypt...*, 2e éd., 1817.

LEPIC, 1884 = Ludovic LEPIC, *La dernière Égypte*. Textes et dessins par Ludovic Lepic, 1884.

LOAT, voir PEET and LOAT, 1913.

LOCARD, 1932 = E. LOCARD, *Traité de criminalistique*, t. III, Lyon, 1932.

—— *Préface* à LACASSAGNE, 1934 = LACASSAGNE, 1934.

LORET, 1935 = V. LORET, *Pour transformer un vieillard en jeune homme* (*Pap. Smith*, XXI, 9-XXII, 10), dans *Mém. Inst. franç. d'Archéol. or. Caire*, t. LXVI, 2e fasc. (*Mél. Maspero*, I), 1935-1938, p. 853-877.

LORTET et GAILLARD, 1909 = Le Dr LORTET et C. GAILLARD, *La faune momifiée de l'ancienne Égypte*, t. II, 1909 (Extrait des *Archives du Muséum d'histoire naturelle de Lyon*).

LUCIEN = *Lucani Samosatensis opera ex recognitione Caroli* Jacobitz, 3 vol., Leipzig 1896.

MACE, voir Randall MACIVER and MACE, 1902.

MAC GREGOR, 1922 = *Catalogue of the Mac Gregor collection of Egyptian Antiquities. Which will be sold by auction...*, 1922.

MACIVER, voir RANDALL MACIVER and MACE, 1902.

MACIVER and WOOLLEY, 1909 = D. Randall MACIVER and C. Leonard WOOLLEY, *Areika*, 1909.

MACIVER, voir WOOLLEY and MACIVER, 2 vol., 1910.

MACIVER and WOOLLEY, 1911 = D. Randall MACIVER and C. Leonard WOOLLEY, *Buhen*, 2 vol., 1911.

MAC MICHAEL, 1913 = H. A. MAC MICHAEL, *Brands used by the chief Camel-owning tribes of Kordofan*, 1913.

MALOSSE, 1896 = Louis MALOSSE, *Impressions d'Égypte*, 1896.

MASPERO, 1872 = G. MASPERO, *Rapport à M. Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique, sur une mission en Italie* (suite), dans *Recueil de travaux*, t. III, 1872, p. 103-128.

—— 1873 = G. MASPERO, *Notes sur différents points de grammaire et d'histoire*, dans *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. Ier, 1873.

—— 1887 = G. MASPERO, *L'archéologie égyptienne*, 1887 (2e éd., 1907).

—— 1897 = G. MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique. Les premières mêlées des peuples*, 1897.

—— 1899-1907 = G. MASPERO, *La poésie amoureuse des Égyptiens*, dans le *Journal des Débats* du 27 septembre 1899 = *Causeries d'Égypte*, 1907, p. 183-189.

—— (trad. Quibell), 1910 = G. MASPERO, *Guide to the Cairo Museum translated by J. E. and A. A. Quibell (5th edition)*, 1910.

—— 1911 = G. MASPERO, *Égypte*, dans *Ars Una*, 1911.

—— 1912 = G. MASPERO, *La mode féminine chez les Égyptiens d'autrefois*, dans *La Revue Égyptienne*, 1re année, no 1, 6 mai 1912.

—— 1915 = G. MASPERO, *Guide du visiteur au Musée du Caire* (4e édit.), 1915.

MAYER, L., 1805 = Luigi MAYER, *Views in Egypt from the Original Drawings in the possession of Sir Robert Ainslie*, 1805.

Med. Hab., 1930 = *Medinet Habu*, vol. I, pl. 1-54. *The University of Chicago Oriental Institute Publications*, t. VIII, 1930, préfacé par James Breasted.

MEISSNER, 1920 = Bruno MEISSNER, *Babylonien und Assyrien*, t. Ier, dans *Kulturgeschichtliches Bibliothek*, I, 3, Heidelberg 1920.

MENGIN, 1823 = Félix MENGIN, *Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Aly...*, *Atlas*, Paris 1823.

MINA, T., 1937 = Togo MINA, *Le martyre d'Apa Epima. Service des Antiquités de l'Égypte*, 1937.

MONTET, 1946 = P. MONTET, *La vie quotidienne en Égypte au temps des Ramsès*, 1946.

MORANT, DE, 1938 = Henry DE MORANT, *Jouets et poupées de l'ancienne Égypte*, dans *La Nature*, no 3029, 15 juillet 1938, p. 33 et suiv.

MORGAN, J. DE, 1894 = J. DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour*, mars-juin 1894, Vienne 1895.

—— 1897 = J. DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte* (IIe partie), 1897.

MOSS, voir PORTER and MOSS, 1927.

MYERS, *Tatuing* 1903 = Charles S. MYERS, *Contributions to Egyptian anthropometry*, no 1, *Tatuing*, dans *Journal of Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, t. 33, 1903, p. 82-89.

NAVILLE, 1923 = Éd. NAVILLE, *L'origine de la civilisation égyptienne. Communication présentée au Congrès de l'histoire des religions*, Paris, septembre 1923, p. 6 de l'article dactylographié (mis jadis à ma disposition par feu Éd. Naville).

NIEBUHR, 1776-1780 = C. NIEBUHR, *Voyage en Arabie et en d'autres Pays circonvoisins* (traduit de l'allemand), tomes I et II, *Voyage en Arabie*, Amsterdam et Utrecht, 1776-1780, 2 vols.

PALDI, 1928 = E. PALDI, *Sette mesi al Sudan* (suite), dans *Bull. Soc. Roy. Géogr. d'Égypte*, t. XV, 1928, p. 239 et suiv.

PEET and LOAT, 1913 = T. E. PEET and W. L. S. LOAT, *Abydos*, III, 1912-1913.

Perdrizet, 1921 = P. Perdrizet, *Les terres cuites grecques de la collection Fouquet,* 1921.
Perrier, 1897 = Le Dr Ch. Perrier, *Du Tatouage chez les criminels,* dans *Archives d'anthropologie criminelle,* 1897, p. 486, et une brochure, Storck, Lyon.
Petrie, 1891 = W. M. Flinders Petrie, *Illahun, Kahun and Gurob,* 1889-1890, Londres 1891.
—— 1894 = W. M. Flinders Petrie, *Tell el Amarna,* 1894.
—— 1901 = W. M. Flinders Petrie, *The Royal Tombs of the earliest dynasties,* 1901, 2e partie, 1901.
—— 1914 = W. M. Flinders Petrie, *C. R.* d'Oric Bates, *The Eastern Libyans,* dans *Ancient Egypt,* 1914, p. 181-186.
—— 1917 = W. M. Flinders Petrie, *Tools and Weapons,* 1917.
—— 1920 = W. M. Flinders Petrie, *Prehistoric Egypt,* 1920.
—— 1927 = W. M. Flinders Petrie, *Objects of daily use,* 1927.
—— 1939 = W. M. Flinders Petrie, *The Making of Egypt,* 1939.
Petrie and Quibell, 1896 = W. M. Flinders Petrie and J. E. Quibell, *Naqada and Ballas,* 1895, Londres 1896.
Porter and Moss, 1927 = B. Porter and R. L. B. Moss, *Topographical Bibliography,* I. *The Theban Necropolis,* 1927.
Prisse d'Avennes, 1851 = É. Prisse d'Avennes, *Oriental album,* 1851.
Pugnet, 1804 = J. Fr. X. Pugnet, *Mémoires sur les fièvres de mauvais caractère... avec un aperçu physique et médical du Sayd,* An XII, 1804 (sur les différentes éditions de cet ouvrage rarissime, voir H. Munier, *Tables de la description de l'Égypte,* etc., 1943, p. 357, n° 564).
Quibell, 1896 = J. E. Quibell, *Ballas,* 1896.
—— 1907 = J. E. Quibell, *Excavations at Saqqara* (1905-1906). *Service des Antiquités de l'Égypte,* 1907.
—— 1908 = J. E. Quibell, *Tomb of Yuaa and Thuiu,* dans *Cat. gén. du Musée du Caire,* 1908.
Randall Maciver and Mace, 1902 = D. Randall Maciver and A. C. Mace, *El Amrah* and *Abydos,* 1902.
Randall Maciver, voir Maciver and Woolley, 1909.
Randall Maciver, voir Woolley and Maciver, 1910.
Randall Maciver, voir Maciver and Woolley, 1911.
Ranke, 1908 = H. Ranke, *Statue eines hohen Beamten unter Psammetich I.,* dans *Zeitsch. f. ägypt. Spr.,* t. XLIV, 1907-1908, p. 42-54.
Ranke, voir Erman, éd. Ranke, 1923.
Ranke, 1929 = H. Ranke, *Tätowierung Aegypten,* dans *Reallexikon der Vorgeschichte herausgegeben von Max Ebert,* t. XIII, 1929, p. 199 (presque sans valeur).
—— 1935 = H. Ranke, *Die ägyptischen Personennamen,* 1935.
Riefstahl, 1944 = Elizabeth Riefstahl, *Doll, Queen, or Goddess? with an appendix by Rutherford J. Gettens...,* dans *Brooklyn Museum Journal,* 1943-1944, p. 5-23 et 6 planches.
Rifaud, 1830 = J.-J. Rifaud, *Tableau de l'Égypte, de la Nubie et des lieux circonvoisins...,* 1830.
—— *Voyage* = J.-J. Rifaud, *Voyage en Égypte, en Nubie, et lieux circonvoisins, depuis 1805 jusqu'en 1827,* Paris 1830 et années suivantes (cet ouvrage, se composant de planches *in-folio,* n'a jamais été, semble-t-il, terminé).

Rochfort Scott, 1837 = C. Rochfort Scott, *Rambles in Egypt and Candia,* 2 vol., 1837.
Ross, 1931 = E. Denison Ross, *The Art of Egypt through the Ages,* 1931.
Rüppell, 1829 = Dr Eduard Rüppell, *Reisen in Nubian, Kordofan und dem petraïschen Arabien,* 1829.
Schäfer, voir H. O. Lange und H. Schäfer, 1902.
—— 1910 = H. Schäfer, *Ägyptische Goldschmiedearbeiten,* dans *Mitteilungen aus der ägyptischen Sammlung,* t. Ier, 1910.
—— 1916 = H. Schäfer, *Ägyptische Zeichnungen auf Scherben,* dans *Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen,* t. XXXVIII, fasc. 1-2, 1916, p. 23-51.
Scharff, 1929 = A. Scharff, *Die Altertümer der Vor- und Frühzeit Ägyptens,* 2e partie; dans *Mitteilungen aus der ägyptischen Sammlung,* t. V, 1929.
—— 1931 = A. Scharff, *Die Altertümer der Vor-und Frühzeit Ägyptens,* 1re partie, dans *Mitteilungen aus der ägyptischen Sammlung,* t. IV, 1931.
—— *Handbuch* = A. Scharff, *Ägypten,* dans *Handbuch der Archäologie... herausgegeben von W. Otto,* 2e livr., 1938 (?).
Schott, 1930 = S. Schott, *Die Bitte um ein Kind auf einer Grabfigur des frühen Mittleren Reiches,* dans *The Journal of Egyptian Archaeol.,* t. XVI, 1930, p. 23 et pl. X, 4.
Schrötter, v., 1914 = Hermann von Schrötter, *Tagebuch einer Jagdreise an den oberen Nil weiland des Prinzen Georg Wilhelm Herzog zu Braunschweig und Lüneburg,* Vienne et Leipzig 1914.
Schweinfurth, 1875 = G. Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique* (trad. Mme Loreau), 2 vol., 1875.
—— 1922 = G. Schweinfurth, *Im Herzen Afrika,* 4e éd., 1922.
Scott, 1944 = Nora E. Scott, *The Home Life of the Ancient Egyptians. The Metropolitan Museum of Art,* 1944.
Seligman, 1932 = C. G. Seligman and Brenda Z. Seligman, Pagan *Tribes of the Nilotic Sudan,* 1932.
Sethe, 1928 = K. Sethe, *Dramatische Texte zu altaegyptischen Mysterienspielen...,* dans *Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Aegyptens,* t. X, 1928.
—— 1930 = K. Sethe, *Urgeschichte und älteste Religion der Aegypter,* 1930.
Smith, Elliot, 1906 = G. Elliot Smith, *A contribution to the study of mummification in Egypt,* dans *Mém. Inst. Égyptien,* t. V, 1906-1908, p. 3-53.
—— 1911 = G. Elliot Smith, *The Ancient Egyptians and their influence upon the Civilization of Europe,* 1911.
—— 1923 = G. Elliot Smith, *The Ancient Egyptians and the origin of Civilization,* 1923 (éd. révisée de l'ouvrage précédent).
Smith and Dawson, 1924 = G. Elliot Smith and Warren R. Dawson, *Egyptian Mummies* [1924].
Steindorff, 1897 = G. Steindorff, *Die älteste Geschichte und Civilisation Ägyptens,* dans *Verhandl. d. 44. Versamml. dsch. Philolog. u. Schulmänner 3. Sitzung,* 30 septembre 1897, p. 93-98.
—— 1928 = G. Steindorff, *Die Kunst der Aegypter,* 1928.
—— 1935 = G. Steindorff, *Aniba,* 1er vol., 1935, *Service des Antiquités de l'Égypte. — Mission archéologique de Nubie,* 1929-1934.
—— voir Hoyningen-Huene and Steindorff, 1945.
Stratz, 1900 = Stratz, *Ueber die Kleidung der ägyptischen Tänzerinnen,* dans *Zeitschrift für ägypt. Sprache,* t. XXXVIII, 1900, p. 149.

Vandier d'Abbadie, 1938 = J. Vandier d'Abbadie, *Une fresque civile de Deir el Médineh,* dans *Revue d'égyptologie,* t. III, 1938, p. 27-35.

Varille, 1940 = A. Varille, *Où il est confirmé qu'un Grand prêtre d'Amon Baken-khonsou n'a pas existé sous Aménophis III,* dans *Annales du Serv. des Antiq. d'Ég.,* t. IX, 1940, p. 639-643.

Vernier, 1927 = É. Vernier, *Bijoux et orfèvreries,* dans *Cat. gén. du Musée du Caire,* 1927.

Vycichl, 1938 = W. Vycichl, *Zur Geschichte der Ḥalab,* dans *Archiv für ägyptische Archäologie,* t. I, juin 1938.

Vyse, 1840 = Colonel Howard Vyse, *Operations carried on at the Pyramids of Gizeh in 1837...,* t. II, 1840.

Wallis, 1898 = *Egyptian ceramic art. The Macgregor Collection. A contribution towards the history of Egyptian pottery by Henry Wallis, with illustrations by the author,* 1898.

Westermarck, 1935 = Edward Westermarck, *Survivances païennes dans la Civilisation mahométane* (trad. franç.), Paris (Payot), 1935.

White, W., 1800 = William White, *Journal of a voyage performed ... on the Eastern Coast of Africa... in the year 1798,* Londres 1800.

Wiedemann, dans Morgan, J. de, 1897, p. 221-222, voir Morgan, J. de, 1897.

Wiedemann, 1899 = A. Wiedemann, *Die Urzeit Ägyptens und seine älteste Bevölkerung,* dans *Die Umschau,* Frankfurt a. M., t. III, 1899, p. 764-767 et p. 785-789.

—— 1920 = A. Wiedemann, *Das alte Aegypten,* 1920.

Wild, 1623 = Johann Wild, *Neue Reysbeschreibung eines Gefangenen Christen...,* 1623 (le titre de ce curieux récit de voyage est très long).

Wilkinson-Birch, 1878 = Sir J. Gardner Wilkinson, *The Manners and Customs of the Ancient Egyptians,* éd. de S. Birch, 3 vol., 1878.

Winkler, 1934 = H. A. Winkler, *Bauern zwischen Wasser und Wüste,* 1934.

—— 1936 = H. A. Winkler, *Ägyptische Volkskunde,* 1936.

—— 1937 = H. A. Winkler, *Importance des marques de propriété usitées chez les bédouins d'Égypte,* dans *Bull. Soc. Roy. Géogr. d'Égypte,* t. XIX, 1937, p. 267-270.

—— 1939 = H. A. Winkler, *Rock, drawings of Southern Upper Egypt,* II, 1939.

Winlock, 1920 = H. E. Winlock, *Notes on the jewels from Lahun,* dans *Ancient Egypt,* 1920, p. 74 et suiv.

—— 1932 = H. E. Winlock, *The Metropolitan Museum of Art. The Egyptian Expedition 1930-1931. The Museum's Excavations at Thebes,* New-York 1932.

—— 1933 = H. E. Winlock, *Elements from the Dahshūr jewelry,* dans *Annales du Serv. Antiq. Ég.,* t. XXXIII, 1933, p. 135 et suiv. et planche (A, F, G).

—— 1934 = H. E. Winlock, *The Treasure of El Lāhūn,* 1934.

—— 1942 = H. E. Winlock, *Excavations at Deir el Baḥri 1911-1931,* New-York 1942.

—— 1945 = H. E. Winlock, *The slain soldiers of Neb-Ḥepet-Rēʿ Mentu-ḥotpe, Metrop. Mus. of Art. Egypt. Exped.,* 1945.

Woenig = Franz Woenig, *Am Nil. Bilder aus der Kulturgeschichte des alten Aegyptens 3000-1000 v. Chr.,* 1er fasc., Leipzig (Reclam), *s. d.* (vers 1895).

Wörterbuch = *Wörterbuch der ägyptischen Sprache d'Erman et Grapow,* 5 vol., Leipzig 1926-1931.

Woolley, voir Maciver and Woolley, 1909.

Woolley and Maciver, 1910 = C. Leonard Woolley and D. Randall Maciver, *Karanòg,* 2 vol., 1910.

Woolley, voir Maciver and Woolley, 1911.

Wreszinski, 1927 = W. Wreszinski, *Bericht über die photographische Expedition von Kairo bis Wadi Halfa...,* 1927.

—— *Atlas,* I = W. Wreszinski, *Atlas zur altägyptischen Kulturgeschichte,* 1923.

—— *Atlas,* II = W. Wreszinski, *Atlas zur altägyptischen Kulturgeschichte,* 2e partie, 1935.

Xénophon, *Arab.,* éd. Boucher = Colonel Arthur Boucher, *L'Anabase de Xénophon,* 1913.

Zeller, 1941 = Dr R. Zeller, *Das Tatuieren,* dans *Ciba Zeitschrift,* 7e année, no 82, Bâle, octobre 1941.

I. DOCUMENTATION.

1. — Motifs ornementaux peints sur certaines figurines prédynastiques.

Les égyptologues s'intéressent depuis longtemps à une certaine catégorie de statuettes de terre cuite ou de calcaire datant de l'époque de Neqāda (fig. 1)[1]. Ces «poupées» prédynastiques, souvent stéatopyges[2], sont parfois décorées de dessins, comportant pour la plupart des lignes géométriques, alors que d'autres représentent des animaux (fig. 2[3], 3[4], 4[5], 5[6]). Tous ces motifs décoratifs ressemblent beaucoup à ceux que l'on voit sur les vases *Cross-lined* de Petrie, remontant à ce qu'on appelle, suivant cet auteur, la première civilisation, ou la première culture (correspondant archéologiquement aux dates de succession 31 à 34[7]). On a cru longtemps que ces motifs

(1) D'après Hoyningen-Huene and Steindorff, 1945, p. 13 («New-York. *Woman's figure modeled in painted pottery*. Predynastic Period, about 3800 B. C.»).

(2) Sur la stéatopygie ancienne (statuettes en terre cuite, etc.) et moderne (observée au Soudan, etc.), voir par exemple Scharff, 1929, p. 32, fig. 20 et 21 ; Firth, 1927, p. 200 («...a steatopygous pottery doll... The representation of steatopygy seems to be in the nature of a caricature of the female form, and the modern dolls made at Aswân for the native children still exhibit this characteristic») ; Paldi, 1928, pl. XXIV ; Corfield, 1938, p. 138 (en bas) et pl. V, fig. 2.

(3) 1 *a, b, c* : Brit. Mus. 50.680. D'après Hornblower, 1929, pl. VII, 4 (= 1 *a* de la figure 2 du présent *Mémoire*), p. 32, fig. 1 (= 1 *b* de la figure 2 du présent *Mémoire*), p. 32, fig. 3 (= 1 *c* de la figure 2 du présent *Mémoire*), 2 *a, b, c* : Brit. Mus. 58.064. D'après Hornblower, 1929, pl. VII, 3 (= 2 *a* de la figure 2 du présent *Mémoire*), p. 32, fig. 2 (= 2 *b* de la figure 2 du présent *Mémoire*), p. 32, fig. 4 (= 2 *c* de la figure 2 du présent *Mémoire*).

(4) 1, 2, 3, 4. D'après Petrie, 1920, pl. VI.

(5) D'après Petrie and Quibell, 1896, pl. LIX, 6 = Capart, 1904, p. 30, fig. 9 (premier registre).

(6) D'après Scharff, 1931, p. 260, n° 833, fig. 91 (pl. 36, n° 833).

(7) Petrie, 1920, p. 14.

Fig. 1. — Statuette prédynastique de femme.
Metropolitan Museum, New-York.

étaient des tatouages [1], mais on a reconnu plus tard, et je crois à juste titre, qu'il s'agissait uniquement d'une décoration analogue à celle des vases prédynastiques [2].

[1] Petrie and Quibell, 1896, p. 34, 45-46, 63 ; Quibell, 1896, p. 19 et 39 (pour Petrie et Quibell ces motifs sont « tattooed or painted ») ; Petrie, 1920, p. 8 et 9 ; Petrie, 1939, p. 16, 24, 85, 94 ; J. de Morgan, 1897, p. 52, 56 et 57 ; Steindorff, 1897, p. 97 ; Wiedemann, dans J. de Morgan, 1897, p. 221-222 ; Wiedemann, 1899, p. 765-766 ; Wiedemann, 1920, p. 143, note 6 ; Capart, 1904, *passim* surtout p. 22 et 23 = 1905, *passim,* surtout p. 22 et 23 ; Budge, 1909, p. 81-82 ; Naville, 1923, p. 6 (de l'article dactylographié) ; Erman et Ranke, 1923, p. 257 ; W. S. Blackman, 1927, p. 283, note 5 ; Scharff, 1929, p. 32 et 36 ; Scharff, 1931, p. 259 et 260, n° 833 ; Breasted, 1936, p. 29 et 45 (figure) ; Childe, 1935, p. 80 et 45 = trad. franç., 1935, p. 82 et 135, 136 ; Hölscher, 1937, p. 38 ; Bruyère, 1939, p. 116-118 ; Scharff, *Handbuch,* p. 445.

[2] Hornblower, 1929, p. 33 : « The remaining designs are like those depicted on white-on-red pots, a hippopotamus and other animals, geometrical designs and zigzags scattered about the surface ; they probably do not represent tattooing, but figures of magical virtue applied to a funerary figurine in the same spirit as to funerary pots ; the designs on the pendent breasts may represent painting in malachite. » Steindorff, 1935, p. 118, note 3 ; Hölscher, 1937, p. 38 ; Brunner-Traut, 1938, p. 11.

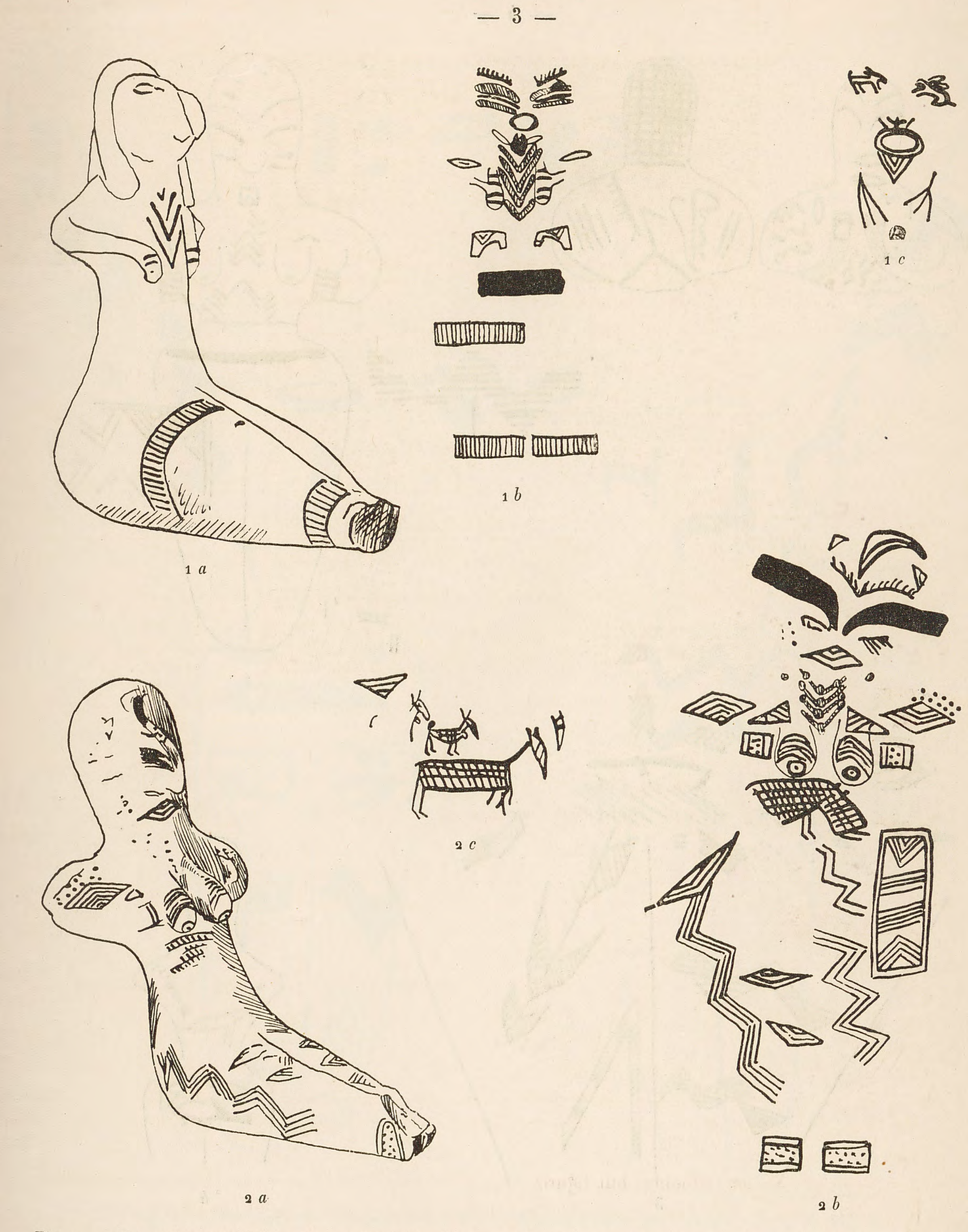


Fig. 2. — Les statuettes prédynastiques n° 50,680 (= 1 *a*, 1 *b*, 1 *c*) et n° 58,064 (2 *a*, 2 *b*, 2 *c*) du *British Museum*.

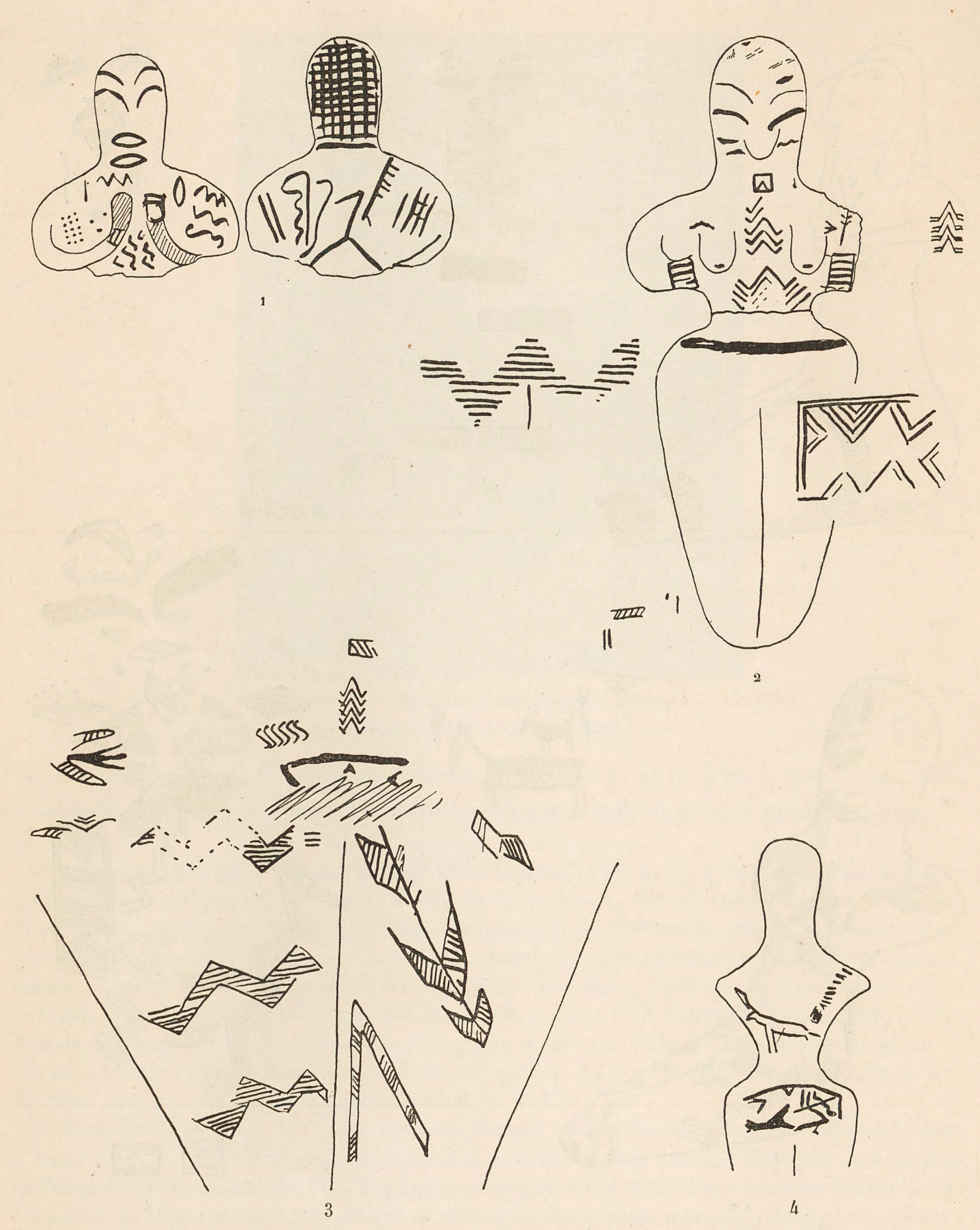


Fig. 3. — Statuettes prédynastiques. D'après PETRIE, 1920, pl. VI.

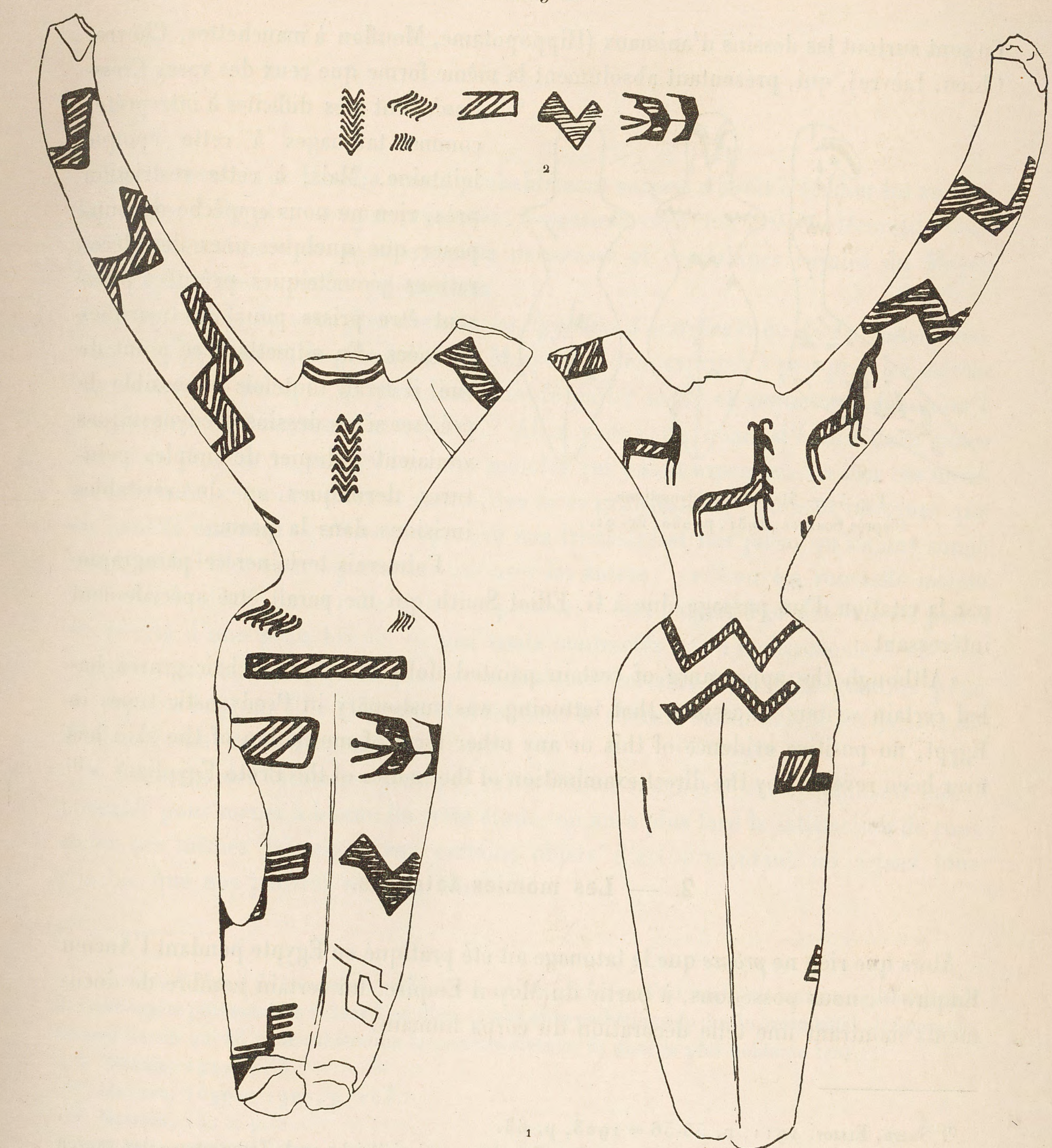


Fig. 4. — Statuette prédynastique (*R* et *V*). 1° D'après PETRIE and QUIBELL, 1896, pl. LIX 6.
2° D'après CAPART, 1904, p. 30, fig. 9 (premier registre).

Ce sont surtout les dessins d'animaux (Hippopotame, Mouflon à manchettes, Chèvre, Chien, Lièvre), qui, présentant absolument la même forme que ceux des vases *Cross-lined,* sont très difficiles à interpréter comme tatouages à cette époque lointaine. Mais, à cette restriction près, rien ne nous empêche de supposer que quelques-unes des décorations géométriques précitées puissent être prises pour des marques cutanées. En admettant ce point de vue, il serait toutefois impossible de préciser si ces dessins prédynastiques voulaient indiquer de simples peintures dermiques ou de véritables incisions dans la peau.

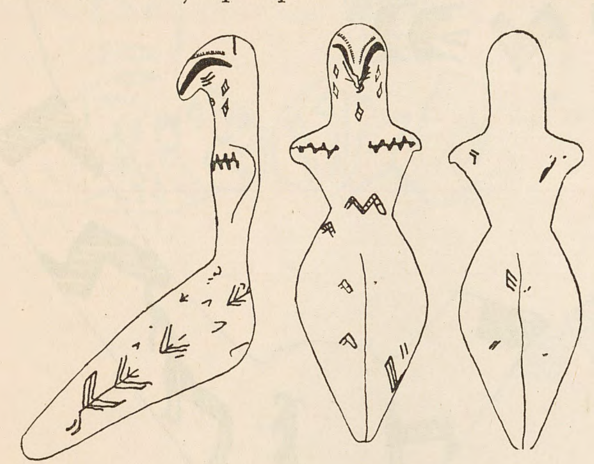


Fig. 5. — Statuette prédynastique. D'après Scharff, 1931, p. 260, fig. 91.

J'aimerais terminer ce paragraphe par la citation d'un passage due à G. Elliot Smith qui me paraît être spécialement intéressant :

« Although the appearance of certain painted dolls found in archaic graves has led certain writers to assume that tattooing was customary in Predynastic times in Egypt, no positive evidence of this or any other form of mutilation of the skin has ever been revealed by the direct examination of the bodies of the Proto-Egyptians. » [1]

2. — Les momies tatouées.

Alors que rien ne *prouve* que le tatouage ait été pratiqué en Égypte pendant l'Ancien Empire [2], nous possédons, à partir du Moyen Empire, un certain nombre de documents montrant une telle décoration du corps humain.

---

[1] Smith, Elliot, 1911, p. 55-56 = 1923, p. 63.

[2] Erman und Ranke, 1923, p. 257 : « Das Bemalen—und vielleicht auch Tätowieren—des ganzen Körpers, wie wir es bei Frauenstatuetten der vorgeschichtlichen Zeit wahrnehmen, scheint zwar im alten Reich schon ausser Gebrauch gekommen zu sein... »

* * *

Les lecteurs de ce *Mémoire* seront probablement surpris d'avoir à étudier les anciens tatouages d'Égypte, — qui présentent essentiellement un intérêt décoratif [1] —, sur la peau desséchée de charmantes danseuses et concubines royales du Moyen Empire devenues momies grimaçantes.

En parlant de *La mode féminine chez les Égyptiens d'autrefois* [2] ou de *La poésie amoureuse des Égyptiens* [3], le grand Gaston Maspero a déjà exprimé à peu près les mêmes idées : « C'est presque un paradoxe que de parler mode et coquetterie féminine à propos des Égyptiennes d'autrefois... Allez passer un quart d'heure dans notre Musée du Caire et regardez-y les rares momies qui y sont exposées : à voir ces membres émaciés, ces cuirs ridés et durcis, ces faces grimaçantes, comment imaginer que ces gens-là ont vécu, qu'ils ont éprouvé nos tristesses et nos joies, qu'ils ont songé à se bien habiller et à coqueter les uns avec les autres... » [4] ou « A voir telle momie de Turin ou d'une autre collection européenne, — un paquet d'os desséchés à peine recouverts d'une peau brune, et des traits contractés par l'embaumement en une grimace lamentable ou grotesque, — il faut une certaine force d'imagination pour recomposer la jeune fille élégante et frêle dont le charme subtil enivra les galants de Thèbes durant sa verte nouveauté... » [5]

Si l'examen des tatouages pratiqué sur certaines momies [6] est absolument indispensable pour mener à bonne fin cette étude, on aura plus tard la satisfaction de constater ces mêmes tatouages sur certains objets d'art présentant un aspect plus aimable que nos pauvres momies tatouées.

---

[1] Locard, *Préface à J. Lacassagne,* 1934, p. 3 : « Les critiques d'art négligent systématiquement une des sections les plus notables de leur discipline... une sorte pathétique du dessin ornemental : le tatouage. Le seul dessin qui ait pour substratum la manière vivante. Et donc le plus noble de tous. »

[2] Maspero, 1912, p. 3.

[3] Maspero, 1899 = 1907, p. 183.

[4] Maspero, 1912, p. 3.

[5] Maspero, 1899 = 1907, p. 183.

[6] Winlock, 1945, p. 26 : « ... cemetery at Deir el Baḥri in the reign of *Neb-ḥepet-Rēʿ*... a tattooed woman of the king's *ḥarīm* and... another of his women named Amūnet. »

a) La momie tatouée de la prêtresse d'Hathor Amounet (*'Imn·t*).

La première momie tatouée que nous connaissions est celle de la prêtresse d'Hathor Amounet (*'Imn·t*) [1]. Lorsque, en 1891, on découvrit la sépulture des prêtres d'Amon de la XXIe dynastie, une fouille exécutée par Grébaut dans le fond de la vallée de Der el-Baḥri, au sud du temple, a mis à jour une tombe intacte de la XIe dynastie [2].

Dans la chambre funéraire étaient déposées deux grandes caisses rectangulaires en bois au nom de la prêtresse précitée d'Hathor — on entend probablement par là des concubines royales [3]. Dans l'une de ces caisses se trouva la momie, alors que l'autre ne renfermait que des pièces de linge et des ossements de bœuf [4]. La momie [5] est en très bon état de conservation [6]. Une étude de la parure (colliers, bracelets, bagues), dont elle est encore décorée [7], serait probablement aussi intéressante qu'un examen anatomique détaillé. Il en serait sans doute de même d'autres objets trouvés dans le cercueil d'Amounet qui mériteraient bien qu'on leur consacre un travail minutieux [8].

Le 1er novembre 1938, grâce à l'amabilité de M. G. Brunton, conservateur au Musée du Caire, il m'a été donné d'examiner cette momie ainsi que ses tatouages.

---

[1] Daressy, 1893, p. 166; Lacau, 1904, p. 61-65, n°s 28025-28026; Ranke, 1935, p. 32, n° 8.

[2] Amounet vivait d'après Daressy, probablement à l'époque de Nebhépetrēʿ (Daressy, 1913, p. 99-100).

[3] Cf. Derry, 1942, p. 249 : « Amunet was probably a concubine of King Mentuḥotep [il s'agit de Nebhépetrēʿ Mentouhotep, L. K.] or his successor... » Cf. également Bruyère, 1939, p. 105, et Maspero, 1887, p. 164 (2e éd., 1907), faisant allusion au papyrus érotique de Turin, mentionne les vignettes représentant « les exploits amoureux d'un prêtre chauve et d'une chanteuse d'Amon », donc d'une femme attachée au service d'une divinité.

[4] Daressy, 1893, p. 166; Maspero (trad. Quibell), 1910, p. 510, n° 115; Maspero, 1915, p. 303 et surtout p. 308, n° 3105.

[5] Numéro provisoire du Musée du Caire $\frac{19}{27}\big|\frac{11}{6}$. Cf. Derry, 1942, p. 249 (Smith, Elliot, 1906, Smith, Elliot and Dawson, 1924, et Dawson, 1929, ne la mentionnent pas).

[6] Maspero, 1915, p. 303 : « ...la dame Amanouît... dont le corps est demeuré intact. »

[7] Maspero, 1915, p. 303.

[8] Bénédite, 1907, pl. IX, n° 44035; von Bissing, 1907 et 1904, pl. A et p. 101 et 102 (n°s 18502 et 18505); v. Bissing, 1935, p. 94, § 9 *c* (*Erläuterungen*); v. Bissing, 1938, p. 217, note 38, p. 219, note 56, p. 228, notes 12 et 14 (*Text*).

Craignant la détériorer, nous ne pûmes malheureusement pas la déplacer, et c'est pourquoi je ne suis pas certain d'avoir vu tous les tatouages incisés dans la peau de la prêtresse d'Hathor Amounet.

Les cinq excellentes photographies reproduites aux planches I à V sont, sauf erreur, les premières que l'on ait exécutées de cette momie découverte en 1891; mais ces photographies ne doivent nullement empêcher *un nouvel examen détaillé de ces anciennes marques cutanées par un spécialiste de la question.*

J'ai dû en les décrivant me contenter de l'examen malheureusement trop rapide fait le 1er novembre 1938. J'ai recouru, en outre, à une petite étude du docteur Fouquet [1]. Bien que cet article soit souvent cité dans le présent *Mémoire,* je suis convaincu que la description des tatouages de la dame Amounet est insuffisante et même en plusieurs points erronée [2].

Quant aux croquis (fig. 6, 8, 10 et 11) que j'ai faits devant ce corps desséché, ils ne donnent qu'une idée très approximative des tatouages constatés par moi, sans prétention à une exactitude absolue. Les photographies (pl. I à V) et mes croquis

---

[1] Fouquet, 1899, p. 270 et suiv., une planche avec vingt-cinq figures au trait (je citerai ici les pages 1 à 10 du tiré à part). Avant la publication de cet article, le Dr Fouquet avait déjà envoyé ses notes au professeur Lannelongue de Paris qui en avait présenté un court résumé à l'Académie des Sciences (séance du 24 mai 1897). — Bien que Capart, 1904, p. 33, note 3, cite l'article du Dr Fouquet, il dit (p. 32, note 4) que Petrie lui avait signalé au Musée du Caire une momie de prêtresse de la VIe dynastie, portant sur le corps des tatouages nombreux. Il s'agit ici apparemment de la momie de la prêtresse Amounet remontant à la XIe et non pas à la VIe dynastie. Voir également Maspero (trad. Quibell), p. 510, n° 115; Petrie, 1914, p. 183; Wiedemann, 1920, p. 144, citant à la note 4 l'article de Fouquet : « Im Mittleren Reiche trug... eine Frau zahlreiche Punktreihen am Bauch und an den Armen »; Caloyanni, 1923, p. 115 (d'après Fouquet sans toutefois citer son article); Derry, 1942, p. 246 : « Middle Kingdom XIth dynasty », p. 249 : « Amūnet... She is peculiar in that the lower part of the abdomen, from the level of the iliac spines to the pubes, is completely covered with tatooing. » Il est très regrettable que le Dr Derry ne nous ait pas donné une description détaillée de ces tatouages. — J'ai déjà mentionné (cf. *supra,* p. 8, note 5) que plusieurs spécialistes ont complètement ignoré, dans leurs travaux sur les momies égyptiennes, celle de la prêtresse Amounet. On pourrait dire autant de plusieurs égyptologues qui, bien que s'étant occupés du tatouage dans l'Égypte ancienne, ne mentionnent pas cette momie tatouée : Winlock, 1923, p. 26 et 1942, p. 74; Vandier d'Abbadie, 1938, p. 33; Brunner-Traut, 1938. p. 46; Ranke, 1929, p. 199. De cet article de Ranke, v. Bissing, 1938, p. 236 (*Erläuterungen*), dit à juste titre qu'il est en regression (*Rückschritt*) sur les résultats obtenus déjà par Wiedemann, 1920, p. 144.

[2] La momie d'Amounet « fut développée, dit le docteur Fouquet, par mes soins, le 8 octobre 1891, avec l'aide de MM. Daressy, conservateur-adjoint du Musée, et Hervé Bazil, chef du service administratif » (p. 2).

(fig. 6, 8, 10 et 11) prouvent en tout cas que le dessin qu'a donné le docteur Fouquet des tatouages de la momie en question est inexact et incomplet (fig. 9)[1].

Voici l'énumération des tatouages que j'ai pu distinguer :

α) Sur l'épaule gauche, à la naissance du sein, on constate le tatouage visible sur les planches II et III; on trouvera ci-contre un croquis de ce tatouage (fig. 6).

On pourrait citer ici la représentation remontant au Moyen Empire d'un homme qui a l'air d'être tatoué à peu près de la même manière et au même endroit[2] que la prêtresse d'Hathor Amounet. L'homme en question (fig. 7[3]) figure sur une petite stèle trouvée à Abydos et actuellement conservée au Musée du Caire.

β) Les tatouages sur le ventre se divisent en deux groupes :

α′) Au-dessus du nombril (pl. III et fig. 8, en bas). Fouquet décrit ainsi ces tatouages : « Un peu au-dessus de l'ombilic on trouve un... tatouage composé de sept lignes, formées chacune de cinq traits disposés à peu près verticalement. L'ensemble de ce dessin occupe un rectangle de peau de 0 m. 06 de largeur sur 0 m. 05 de hauteur »[4] (fig. 9, empruntée à l'étude de Fouquet). J'ai l'impression que le nombre des lignes est plus grand, il est toutefois certain que les traits qui forment chaque ligne sont plus nombreux que cinq. Ceci ressort clairement de la planche III (voir également mon croquis, fig. 8). La photographie de la planche III ne montre pas toutes les lignes dont plusieurs sont cachées dans les plis abdominaux. Les traits qui composent les lignes sont probablement indiqués dans mon croquis (fig. 8) en nombre un peu trop grand.

β′) « ... plus haut..., poursuit Fouquet, toujours sur la ligne médiane, au sommet du creux épigastrique, près de l'appendice xiphoïde, apparaît un... tatouage

(1) D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 1).

(2) Lange und Schäfer, 1902, t. IV, pl. LXXXVI, 12, 465 (= fig. 7 du présent *Mémoire*); t. I, p. 161, n° 20138; t. IV, pl. XII, 20138, petite photographie de la stèle sur laquelle on ne distingue toutefois pas les tatouages. Le propriétaire de la stèle s'appelle [hiéroglyphes], cf. Ranke, 1935, p. 303, n° 24 *sbk-ꜣ* ou *ꜣ-sbk*. — Voir également Klebs, 1922, p. 38 et Vandier d'Abbadie, 1938, p. 32 : « Le tatouage pouvait... être simplement décoratif comme semble l'indiquer la représentation d'un homme figuré sur une stèle du Musée du Caire. » Je ne comprends pas pourquoi d'après Brunner-Traut, 1938, p. 46, note 8, « die Punkte auf der Brust eines Mannes(!) wohl nichts mit Tätowierung zu tun haben (Kairo 20138)... ».

(3) D'après Lange und Schäfer, 1902, t. IV, pl. LXXXVI, 12, 465.

(4) Fouquet, 1899, p. 3.

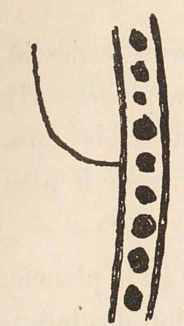


Fig. 6. — Tatouage de l'épaule gauche de la momie d'Amounet. Croquis L. Keimer.

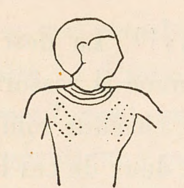


Fig. 7. — Représentation d'un homme tatoué. Moyen Empire.

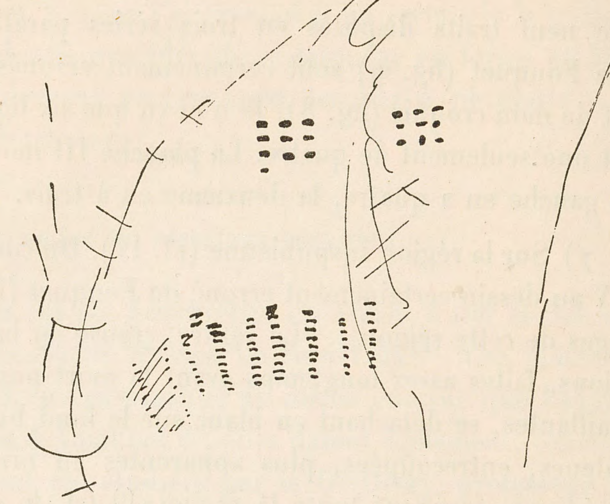


Fig. 8. — Tatouages constatés au-dessus du nombril de la momie d'Amounet. Croquis L. Keimer.

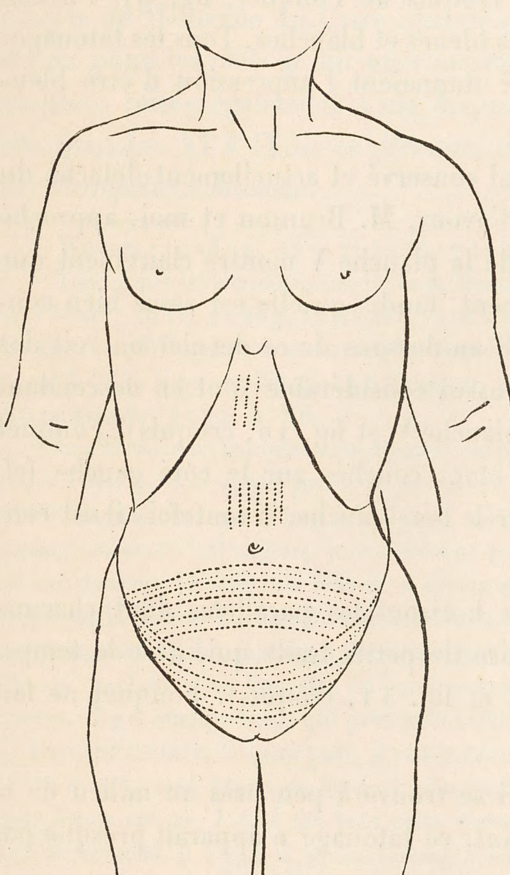


Fig. 9. — Tatouages constatés par le Dr Fouquet sur la momie d'Amounet.

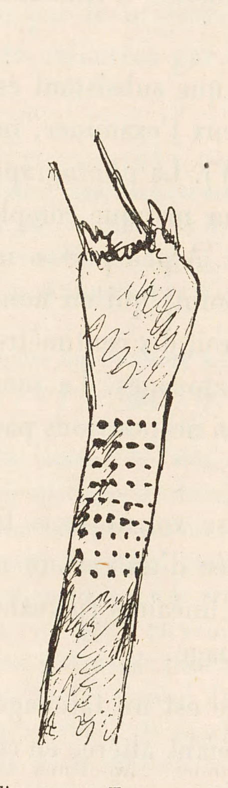


Fig. 10. — Tatouages du bras conservé de la momie d'Amounet. Croquis L. Keimer.

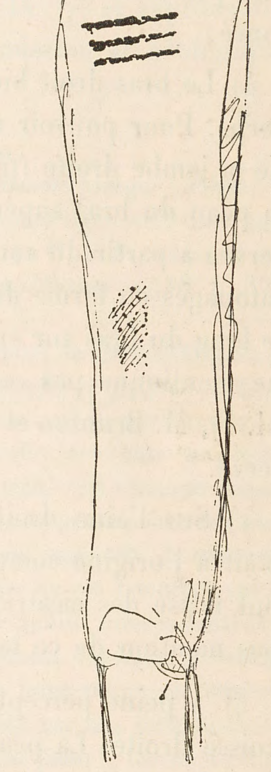


Fig. 11. — Tatouages constatés sur l'aine et la cuisse droites de la momie d'Amounet. Croquis L. Keimer.

de neuf traits disposés en trois séries parallèles»[1]. La description et le dessin de Fouquet (fig. 9) sont certainement erronés comme il ressort de la planche III et de mon croquis (fig. 8). Je n'ai vu que six lignes, chacune composée de trois traits et une seulement de quatre. La planche III montre deux de ces lignes : celle le plus à gauche en a quatre, la deuxième en a trois.

γ) Sur la région suspubienne (pl. IV). On comparera la photographie de la planche IV au dessin certainement erroné de Fouquet (fig. 9). Voici sa description des tatouages de cette région : «Le ventre, creusé en bateau, présente les traces de scarifications, faites assez longtemps avant la mort pour avoir laissé des cicatrices linéaires, saillantes, se détachant en blanc sur le fond bistré de la peau, tandis que les lignes bleues, entrecoupées, plus apparentes au niveau des fosses iliaques sur la ligne médiane, occupent toute la région»[1] (cf. le croquis de Fouquet, fig. 9). J'avoue ne pas comprendre la distinction entre les lignes bleues et blanches. Tous les tatouages que j'ai relevés sur la momie d'Amounet me donnaient l'impression d'être bleu-foncé.

δ) Le bras droit bien que subsistant est mal conservé et actuellement détaché du corps. Pour pouvoir mieux l'examiner, nous l'avons, M. Brunton et moi, approché de la jambe droite (pl. V). La photographie de la planche V montre clairement que la peau du bras supérieur manque complètement, tandis qu'elle est assez bien conservée à partir du coude. A peu près o m. 08 au-dessous de ce dernier on voit des tatouages en forme de points qui en nombre assez considérable vont en descendant le long du bras sur environ dix centimètres (planche V et fig. 10, croquis). Fouquet ne mentionne pas ces tatouages. La momie étant couchée sur le côté gauche (cf. pl. I), M. Brunton et moi ne pouvions pas voir le bras gauche, si toutefois il est conservé.

ε) Sur l'aine droite se voient trois lignes horizontales parallèles dont chacune était à l'origine composée d'un certain nombre de petits traits qui, avec le temps, ont laissé des cicatrices linéaires (planche IV et fig. 11, croquis). Fouquet ne fait pas mention de ce tatouage.

ζ) A peine perceptible est un tatouage qui se trouve à peu près au milieu de la cuisse droite. La peau étant altérée en ce point, ce tatouage n'apparaît presque pas

---

(1) Fouquet, 1899, p. 3.

sur les photographies des planches I et V, mais j'ai entouré d'un rectangle la partie en question. La figure 11 (croquis) donne une idée de ce tatouage en forme de losanges multiples, motif dont nous devrons encore nous occuper à plusieurs reprises. Fouquet ne mentionne pas ce tatouage.

b) Les deux momies tatouées de danseuses thébaines.

Deux momies de danseuses tatouées ont été découvertes en 1923, à Der el-Baḥri, par la mission archéologique de *Metropolitan Museum* de New-York[1]. Ces momies (n°s 23 et 26 des fouilleurs) furent trouvées presque au même endroit que l'avait été, trente-deux ans plus tôt, la momie d'Amounet[2]; elles datent également, comme celle-ci, de la XIe dynastie[3]. Elles ont été étudiées par le Dr Derry, professeur à l'École de Médecine du Caire, qui m'a fourni à leur sujet de très précieux renseignements pour lesquels je lui exprime mes plus vifs remerciements. Les belles photographies mises également à ma disposition par le professeur Derry, et reproduites aux planches VI à IX de ce *Mémoire,* ont été exécutées par la mission archéologique du *Metropolitan Museum*.

---

(1) Winlock, 1923, p. 26 = 1942, p. 74; 1923, p. 11 = 1942, p. 129.

(2) Tandis que la momie tatouée de la prêtresse d'Hathor Amounet est actuellement presque oubliée, — seul Derry, 1942, p. 249, l'a décrite, — il n'en est pas de même des deux corps tatoués de danseuses trouvées par Winlock, voir par exemple : Smith, Elliot and Dawson, 1924, p. 79 ; W. S. Blackman, 1927, p. 283-284 ; Kees, 1933, p. 89 ; Hölscher, 1937, p. 38, note 14 ; Vandier d'Abbadie, 1938, p. 33 ; Brunner-Traut, 1938, p. 46.

(3) Ces momies se trouvent actuellement au laboratoire du Dr Derry à l'hôpital de Qasr el-Aini où je les ai vues. — *Note ajoutée pendant l'impression.* — *Le Journal d'Égypte du Dimanche* du 20 juin 1948 a publié un curieux article sur le Dr Derry, *Le disséqueur de momies.* J'ai retenu tout particulièrement le passage suivant : «D'ailleurs, je vis presque parmi les momies. Me voici, en effet, assis entre une reine et une danseuse. Venez voir celle-ci. C'est un mauvais spécimen de momie, mais c'est l'unique momie qui a sur la peau des traces de tatouage. En effet, la momie porte, sous forme de petits points disposés symétriquement, des tatouages dont une partie traverse le ventre, constituant une sorte de ceinture. On est tenté ici... de formuler de nombreuses hypothèses quant à la présence de ces tatouages sur le ventre. Il y a quelques-uns qui prétendent que c'est pour cacher un peu leur nudité, que ces danseuses se faisaient tatouer. D'autre part, il existe une cicatrice très visible juste au-dessus des tatouages sur le ventre. Dans mon esprit se forment plusieurs hypothèses : s'agit-il d'une intervention chirurgicale faite 3000 ans av. J.-C. ? Ou bien cette danseuse a-t-elle été tuée simplement par une sorte de hara-kiri horizontal? Il s'agit là probablement d'un signe, nous explique le 'disséqueur'. Car la cicatrice est superficielle et ne traverse pas les tissus. Quant à sa signification, on a avancé bien des méchancetés que je ne saurais redire...» L'article porte la signature de Jean Oman.

Chacune des deux momies montre sur le bas-ventre une longue cicatrice provenant d'une incision. Au sujet de cette très curieuse cicatrice, le professeur Derry a eu l'extrême amabilité de me fournir, le 31 décembre 1938, de très précieux éclaircissements que je citerai *in extenso* :

« Note on two Mummies of the Eleventh Dynasty from Deir el Bahary.

« The graves containing these mummies were found by Mr. H. E. Winlock early in the year 1923 while excavating in the outer court of the Mentuhotep temple at Deir el Bahary. They are remarkable in that both of them had been tattooed. Only one other example of a mummy exhibiting this ornementation is known and this, a woman named Amenet from the same enclosure, is preserved in the Museum of Antiquities in Cairo. She was thought to have been a concubine of Mentuhotep II. The two women which are the subject of this note are believed to have been dancing girls attached to the court.

« Besides the designs tattooed on the arms, legs and dorsum of the feet both of the women have the same design tattooed accross the abdominal wall in the suprapubic region about the level of the anterior superior iliac spines.

« The object of the present note is to draw attention to a remarkable cicatrix which extends across the abdomen between the anterior superior spines just above the line of tattooing referred to in the last paragraph. The incision however produced, whether by Knife or Cautery only affected the skin and did not invade the muscles of the abdominal wall which are intact. It is evident that the wound healed slowly by granulation as the line of union and the stretched and altered skin on either side of the cicatrix are very distinct and characteristic of this mode of healing. Sections taken by Dr. Aziz Girgis across the cicatrix and prepared by Ruffer's method to restore as far as possible the original condition of the tissues for the purposes of microscopical examination, showed very well the unbroken lines of the deeper structures of the wall of the abdomen and the thick connective tissue forming the scar. This was confirmed by Dr. Omar. The cicatrix is continued on both sides to the crest of the ilium which it crosses and terminates just below the highest point of the crest; over the upper part of the gluteal region in large leaf-shaped scars measuring in the case of n° 26 about 5.0 × 3.5 cm. In No. 23 the level of termination is slightly different on the two sides being just above the crest on the left side and just below on the right.

« The explanation of these incisions is perhaps to be found in the suggestion that those were dancing women and associated as the scars are with tattooing gives weight to this idea. Skin incisions are common amongst some of the tribes in the Sudan either as a curative measure when blood is drawn or purely as a decoration and in the latter case abdominal incisions particularly among the women are common. In this connection it should be noted that No. 26 exhibits on the right side of the gluteal region a series of small scarifications such as are seen today in many of the inhabitants both of Nubia and the Sudan on the face and other parts of the body. The Sudanese women who are thus decorated are either nude or wear only a short skirt which leaves the front of the abdomen exposed. The women which form the subject of this note probably danced without clothes of any sort. »

D. E. Derry [1].

Les tatouages des deux momies (n°s 23 et 26) sont pratiqués dans les bras, les jambes, le cou-de-pied ainsi que dans la poitrine et dans la région suspubienne (pl. VI-IX).

Les motifs de ces tatouages sont exactement les mêmes pour les deux momies et consistent en losanges composés de seize points (pl. VI-IX). Plusieurs de ces losanges en nombre variable forment des groupes, comme il ressort des planches VI-IX. Nous verrons plus tard que les mêmes motifs de tatouage sont dessinés sur de nombreuses statuettes de femmes (cf. *infra*, p. 17 et suivantes).

Nous possédons une grande quantité de figurines égyptiennes en ronde bosse ou des peintures ou des dessins portant sur le bas-ventre un ou plusieurs traits [2]. Doit-on comparer ces derniers à l'incision cicatrisée des momies n°s 23 et 26 (pl. VI à IX) sur lesquelles le Professeur Derry nous a donné son opinion dans les pages précédentes? La chose me paraît possible, mais il me semble plus probable qu'il s'agit tout simplement des plis de la peau du ventre et non pas d'incisions artificielles. En tout cas, le sculpteur ou le dessinateur ne pouvaient exprimer autrement qu'ils l'ont fait soit des plis naturels de la région suspubienne, soit des incisions pratiquées intentionnellement dans la peau de cette partie du corps.

---

[1] On pourrait joindre à cette étude du Professeur Derry plusieurs passages sur les momies de femmes tatouées que ce même savant a tout dernièrement publiés, cf. Derry, 1942, p. 251-253.

[2] Je me borne à citer ici comme unique exemple la planche XXIII 1 de ce *Mémoire*.

c) La peau tatouée d'une femme nubienne du soi-disant *C*-group.

En 1910-1911, Firth a trouvé en Nubie, près du village de Kubban, les ossements d'une femme dont la peau est assez bien conservée et sur laquelle on distingue nettement des tatouages (pl. X *a*) [1]. Le cimetière où fut découvert le corps en question remonte à la dernière étape du soi-disant *C-group* et par conséquent à l'époque comprise entre le Moyen et le Nouvel Empire [2]. Étant donné qu'il m'a été impossible de savoir où cette peau de femme est actuellement conservée [3], j'ai dû me contenter de la photographie donnée par Firth (pl. X *a* [4]). Bien que je ne puisse me rendre

[1] Firth, 1927, p. 50 : « Cemetery 110 », p. 51 : « Late *C*-group Graves », p. 54 : « 271. *Grave... Burial :* Bones of a female skeleton in no apparent order (but originally contracted), on floor of grave. The tissues are well preserved, and the skin of the abdomen bears tattoo marks with which compare the marks on the *C*-group pottery dolls from Cemetery 87 (*Nubian Arch. Survey, Annual Report,* II) ». Smith, Elliot, 1911, p. 56 = 1923, p. 63 : « During last winter's excavations in the course of the Archaeological Survey of Nubia, Mr. Firth, found a number of bodies of Nubians of the time of the Middle Empire (*circa* 2000 B. C.) with definite tattooing; and the patterns pricked upon the skin of these desiccated bodies were identical with those painted on the dolls buried with them » (ce passage contient, si je ne me trompe, deux légères inexactitudes : 1° la bibliographie archéologique ne parle que d'une seule momie nubienne tatouée, voir par exemple Smith, Elliot, and Dawson, 1924, p. 80, note 1 : « A tattooed Nubian body of the same date [= XI[e] dyn. L. K.] has been recorded » ; 2° les motifs qui décorent les « poupées » (« dolls ») nubiennes sont incisées et non peintes) ; Smith, Elliot, and Dawson, 1924, p. 80, note 1 ; Steindorff, 1935, p. 118-119 : « Gegen die Annahme der Tätowierung hat Jones (*Archaeological Survey of Nubia,* 1907-1908, Bd. II, 190) geltend gemacht, dass an keiner der vielen von ihm beobachteten nubischen Leichen, deren Haut z. T. vorzüglich erhalten war, irgendeine Spur von Tätowierung sich hat feststellen lassen. Das stimmt aber nicht ganz ; denn Firth hat auf dem Unterlaib einer in Friedhof 110 : 271 (*C*-Gruppe) gefundenen Frauenleiche deutliche Spuren von Tätowierung (tattoomarks) erkannt und diese mit den Zeichnungen der weiblichen Tonfiguren verglichen (Firth, III, 54 ; Taf. 25 *d*) » ; la même erreur dans Ranke, 1929, p. 199 ; Hölscher, 1937, p. 38, avec note 9.

[2] Firth, 1927, p. 51, cf. également Firth, 1911, p. 9 : « *Cemetery 110 :* ... Period :—Middle Kingdom to New Empire, with a few late *C*-group and a small group of graves of the same epoch... ».

[3] Se trouve-t-elle au petit musée d'Assouan? Mes recherches au sujet de cette peau tatouée sont restées infructueuses. *Note ajoutée pendant l'impression.* Il paraît qu'elle n'existe plus ! Une lettre qui m'a été adressée, en date du 27 juillet 1947, par M. Warren R. Dawson, Angleterre, contient en effet ce passage : « In the *Museum of the Royal College of Surgeons in London* (destroyed in the blitz), there was part of a mummy of a woman of the XIth dynasty with blue tattoo-marks on the skin, found by my old friend, Elliot Smith, in Nubia ». In ressort de Smith, Elliot, 1911, p. 56 = 1923, p. 63 (cf. *supra,* p. 18, note 1) que Firth a soumis à l'examen d'Elliot Smith les restes humains trouvés en Nubie.

[4] D'après Firth, 1927, pl. 25 *d* 1.

exactement compte de la forme de ce tatouage, ni de l'emplacement qu'il occupait sur le corps [1], on aperçoit un grand nombre de petits traits incisés dans la peau.

d) Statuette en calcaire du Moyen Empire représentant une danseuse (tatouée?).

Je ne voudrais terminer ce chapitre, où j'ai si souvent employé les expressions de concubine et de danseuse, sans mentionner une statuette en calcaire remontant au Moyen Empire et représentant une danseuse (pl. XI *a*, d'après une photographie du Brooklyn Museum [2]. Elle fut trouvée par Peet à Abydos et ressemble quant à sa pose à la fameuse danseuse tracée sur un ostracon du Musée de Turin. La description qu'ont donnée Peet et Loat de cette pièce nous apprend que le corps de la femme est décoré de dessins de couleur rouge (pl. XI, d'après Peet). Peet et Loat [3] voient dans ces dessins des motifs tatoués ou simplement dessinés sur le corps ou sur les vêtements, tout en donnant la préférence aux dernières solutions. Il est certainement difficile de se prononcer sur cette question. A mon avis on a affaire ou bien à l'indication de tatouages ou bien à la représentation de files de perles (surtout sur la poitrine et les cuisses). L'hypothèse qu'il pourrait s'agir de fards appliqués sur certaines parties du corps n'est point à exclure ; mais nous devons avouer que nous sommes encore fort peu renseignés sur cette question.

3. — Statuettes de femmes tatouées.

Je ne m'occuperai dans ce chapitre que des statuettes décorées par des motifs à considérer certainement comme tatouages. D'autres dessins que l'on constate parfois sur ces statuettes ne seront mentionnés qu'à titre de comparaison.

[1] Firth, 1927, p. 54 dit seulement : « the skin of the abdomen. »

[2] D'après Capart, 1947, planche en face de la page 312.

[3] Peet and Loat, 1913, pl. IX, fig. 2 et texte p. 27 (et fig. 12) : « There is a fine painting of a dancing girl in this position on a ostrakon in the Turin Museum (see Maspero, *Art in Egypt,* fig. 287). In our example there are traces of red paint as shown in the drawings (fig. 12 [= pl. XI de ce *Mémoire*]). These must represent either tattoo or paint marks on the body or else clothing, probably the latter ».

a) Statuettes (« poupées »)

en terre émaillée représentant des femmes tatouées dépourvues de jambes.

α) Pl. XII, 1 (1). — Cette statuette fut trouvée, en 1923, par la mission archéologique du *Metropolitan Museum* (2), à Deir el-Baḥri, dans la tombe d'un Neferḥotep (tombe thébaine n° 316 ; XIe dynastie) (3), non loin de l'endroit où furent découvertes,

(1) D'après Winlock, 1923, p. 22, fig. 15 = Winlock, 1942, pl. 35.

(2) Winlock, 1923, p. 22, fig. 15, texte p. 20 = Winlock, 1942, p. 72, pl. 35. Cf. également Bruyère, 1939, p. 128, fig. 49. La statuette est actuellement conservée au Musée du Caire, voir le *Journal d'entrée,* n° 47710 : « Statuette féminine, 'poupée' (concubine du mort). XIe-XIIe dyn. Faïence bleue, hauteur 0 m. 13. Deir el-Bahari. Tombe de Neferhotep l'archer. Winlock (Metropolitan Museum New York), 1923. »

(3) Winlock, 1923, p. 20 = Winlock, 1942, p. 72. — Ce n'est pas l'endroit ici de nous occuper en détail du fait que l'on trouve souvent ces statuettes de femmes nues en compagnie d'un Hippopotame



façonné également en faïence émaillée. En voici quelques exemples qui viennent s'ajouter au fragment d'Hippopotame mentionné par Winlock, conservé actuellement au Musée du Caire (*Journal d'entrée,* n° 47711, hauteur 0 m. 16) : Crompton, 1931, p. 26, tête d'Hippopotame en faïence, collection de M. G. D. Hornblower, achetée ensemble, à un marchand d'antiquités du Caire, avec une « nude woman » (sur la dernière Hornblower, 1929, pl. IX, 4 = pl. XIV, 1 du présent *Mémoire*). *Journal d'entrée* du Musée du Caire, nos 29132 et 29133, statuette de femme nue en terre émaillée et de petit Hippopotame (long. 0 m. 05), également en faïence. Deux fragments en terre émaillée, l'un provenant d'un Hippopotame

à la même époque, les deux momies tatouées de danseuses (1). Voici ce qu'en dit H. E. Winlock : « In the passages [de la tombe de Neferḥotep] there was a fragment of a magnificent blue faience hippopotamus rearing up and roaring mightigly — quarry for Neferhotep's chase in the Elysian fields — and with it a little faience dancing girl, clad in a cowrie shell girdle and tatooing, to amuse him after the hunt » (2).

Cette interprétation de la trouvaille donnée par H. E. Winlock me paraît logique (3). Au cours de ce *Mémoire* nous devons revenir à plusieurs reprises sur ces statuettes apodes (4) en terre émaillée décorées parfois des mêmes motifs de tatouage que les deux momies nos 23 et 26 figurées aux planches VI à IX.

Je voudrais attirer l'attention du lecteur sur la ceinture composée de coquilles cauris que portent souvent les statuettes de ce genre. La figure 13 en donne un spécimen ancien provenant probablement de Thèbes (5). Nos musées possèdent de nombreux exemples de cauris enfilés, soit véritables, soit imités en différentes matières (6). Ces ceintures étaient jadis en usage un peu partout en Afrique (7), en Nubie

(tête), l'autre d'une femme nue, furent achetés, il y a déjà quinze ans, par l'auteur, à un marchand de Louqsor qui donna comme provenance *Dirâ' Abou'l Negga* (voir les deux photographies ci-jointes ; dim. max. du fragment de la femme 0 m. 05, dim. max. de la tête d'Hippopotame 0 m. 05). Citons enfin Bruyère, 1939, p. 93, note 5, p. 97, 124, 125, 128, sans néanmoins accepter toutes les opinions émises par cet auteur.

(1) Cf. *supra,* p. 13 et suiv.

(2) Voir la note 3 de la page précédente.

(3) Cf. également Winlock, 1923, p. 26 = 1942, p. 74 : « ...two nearly complete mummies turned out to be those of dancing girls tattooed exactly like the little faience figure from the tomb of Neferhotep the Bowman. »

(4) Voir par exemple Boreux, 1932, p. 473 et surtout p. 594 : « figurines de femmes nues, en terre cuite ou en terre émaillée bleue ou verte (ces figurines, qui représentent une variété des 'concubines du mort' — cf. p. 473 — sont régulièrement amputées au-dessous des cuisses, lesquelles, au lieu de se continuer par les jambes, s'arrêtent et s'arrondissent à la hauteur du jarret ; peut-être prétendait-on, par ce moyen, leur ôter la possibilité de quitter la tombe). »

(5) Acheté par l'auteur à un marchand de Louqsor.

(6) On pourrait se référer par exemple à J. de Morgan, 1894, pl. XVII, n° 5 et XXIII, n° 7, p. 65 ; Lortet et Gaillard, 1909, p. 108-111 ; Schäfer, 1910, p. 155-156, n° 248, pl. 31 (voir également nos 249, 250, 251, 252 et 253) ; Keller, 1913, p. 542 (très intéressant) ; Winlock, 1920, p. 74 et suiv. ; Brunton, 1920, pl. III, p. 30 et 32 ; Vernier, 1927, pl. LXXVIII, n° 53074, texte, p. 351 ; Winlock, 1933, p. 135 et suiv. ; Winlock, 1934, p. 34 et suiv. ; Lansing, 1934, p. 40-41, fig. 38 ; voir également Wreszinski, *Atlas,* I, pl. 2 et 28(*b*) ; Bruyère, 1939, p. 127 ; v. Bissing, 1938, p. 206 (*Text*).

(7) Schweinfurth, 1922, p. 214, 259, 291.

par exemple jusqu'à ces dernières années [1] (fig. 12 [2] et 12 *a* [3]). La comparaison entre la mode antique et moderne n'est pourtant pas tout à fait complète, car les



Fig. 12. — «Costume de Sennâr» à l'époque de Frédéric Cailliaud (vers 1820).

ceintures anciennes de ce genre consistent, paraît-il, uniquement en une corde sur laquelle sont enfilées les coquilles qui ne couvrent rien, tandis que les *rahad*, nom donné à ces ceintures en Nubie et ailleurs, sont une espèce de cache-sexe confectionné

[1] Wreszinski, 1927, pl. 58 *c* («Gerf Hussein, Kinder im alten Schurz»).
[2] D'après Cailliaud, 1826, pl. 3.
[3] D'après une photographie achetée à Assouan.

en peau de Gazelle, etc., mais découpé en lanières (fig. 12 et 12 *a*) [1]. Plus importante est encore la différence existant entre les porteuses anciennes et modernes du



Fig. 12 *a*. — Enfants nubiens portant des cauris dans leurs ceintures (*rahad*).

rahad : les premières étaient souvent des domestiques, serveuses, danseuses et courtisanes, les secondes des vierges [2].

[1] La statuette en faïence reproduite à la planche XIII, 5 constitue pourtant une exception à cette règle car il semble bien que du lien, maintenant les cauris du ventre, soient suspendus des objets tressés dont la forme rappelle le signe hiéroglyphique 𓎛.

[2] On trouvera ci-après quelques notes bibliographiques remontant au XVIIIe siècle (surtout de la première moitié) concernant les ceintures cauris : Legh, 1817, p. 204-205 (il parle des *Barâbras*) : «The children go quite naked, the boys wearing round their waists a small cord only, and the girls a sorte of fringe, made of thin strips of leather, which is matted together with grease, it is called *rahât* in the language of the country» (planche en face de la page 205, fig. 5). Cailliaud, 1826, p. 288-289 (*Sennâr* : «Les jeunes filles portent pour tout vêtement une ceinture de nudité nommée *rahadh*, de laquelle pendent des lanières de cuir en guise de franges, et ornée de petites coquilles univalves vulgairement connues chez nous sous le nom de *cauris*, et d'une grosse, aussi du genre des porcelaines, dite *peau de tigre*, qu'on apporte de Saouâkin : celle-ci est le symbole de la virginité (pl. III [=fig. 12 de ce *Mémoire*]). Lorsqu'elles deviennent nubiles, on y ajoute une touffe rouge en peau ou en soie»; Rifaud, *Voyage*, pl. 18 (mais plusieurs planches portent le numéro 18); Cadalvene et Breuvery, 1841, t. II, p. 153-154 : «Les

β) Pl. XII, 2 [1]. — Musée du Louvre [2]. Cette pièce ressemble beaucoup à la précédente (pl. XII, 1), il en est de même de la statuette conservée au Musée de Berlin [3] et d'un nombre considérable d'autres exemples [4].

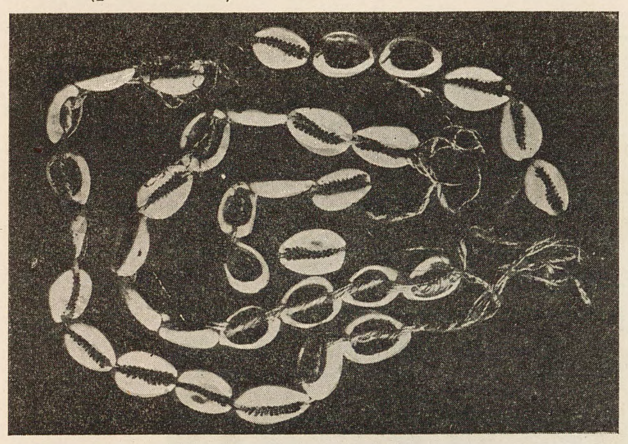


Fig. 13. — Ceinture composée de cauris. Spécimen ancien. A peu près moitié de grandeur naturelle.

γ) Pl. XIII [5]. — Ces statuettes proviennent toutes de Licht. «They show, dit Ambrose Lansing, a variety of dress and necklaces, and one is clothed in nothing except a lot of tatooing» [6]. Cette dernière, la deuxième de la planche XIII du présent *Mémoire*, ne se distingue pas des autres statuettes en faïence de femmes tatouées (pl. XII); les autres exemples de la planche XIII (fig. 1, 3 et 4) au

jeunes filles portent autour des reins un pagne (*Rahad*) en peau de gazelle découpée en lanières et toujours ornée de petits coquillages univalves, symboles de leur virginité; c'est leur unique vêtement»; Hamont, 1843, t. II, p. 594-595. Livre VII, chap. II : «...le *rate,* c'est une pièce de cuir, divisée en lanières, très minces, dont les lames rapprochées donnent, au vêtement, une certaine épaisseur; ce *rate* couvre les parties génitales...» etc.; cf. également Combes, 1846, t. II, p. 17-18, 21-22; v. Kremer, 1863, t. II, p. 190; Chantre, 1904, p. 252, fig. 145; Paldi, 1927, pl. VII, en haut : «Ragazza di Cartum con la cosí detta 'cintura della virgine'».

(1) D'après Vandier d'Abbadie, 1938, p. 32, fig. 6.

(2) N° 10942.

(3) Erman, 1899, p. 106, n° 9583; Stratz, 1900, p. 149, fig. 2; Bonnet, 1924, fig. 113; Erman, 1934, p. 262, fig. 99, trad. franç. de Wild, 1937, p. 302, fig. 99.

(4) Voir par exemple Petrie, 1927, pl. LII, 391 (fragment conservé au Musée de l'*University College* Londres) = pl. XII, 4 du présent *Mémoire;* Petrie, 1891, pl. XIII, 20. Le Musée du Caire en possède naturellement toute une série (premier étage, salles 27 et 34) : *Journal d'entrée,* n° 47710 (de la tombe de Neferḥotep, cf. *supra,* p. 18), rég. provis. $\frac{5}{23}\big|\frac{3}{14}$ (ressemblant beaucoup au précédent), *Journal d'entrée* n° 29133 (Abousir), *Journal d'entrée,* n° 25846, ainsi que plusieurs statuettes en faïence trouvées à Licht dont nous parlerons tout à l'heure. La pièce mentionnée par Budge, 1904, p. 181, n° 38 [n° 29,408], appartient probablement aussi à la même série.

(5) D'après de Morant, 1938, p. 37, fig. 8 (qui a emprunté les statuettes 1 à 4 représentées à la pl. XIII à Lansing, 1934, p. 35, fig. 29) et d'après Winlock, 1920, p. 77, fig. 4 (*Glazed Figure, Licht* (*Metropolitan Museum*), pl. XIII, 5 du présent *Mémoire*).

(6) Lansing, 1934, p. 30.

contraire sont vêtus de robes confectionnées avec des étoffes de différents tissus. Nous reviendrons plus tard sur la question. Quant à la dernière pièce (à droite) de la planche XIII, elle est intéressante à cause de son pagne [1]. «Here, not only are the cowries drawn to scale and properly spaced, but between them two strings of separating beads are plainly marked. To forestall a possible criticism, I should explain that the marks on the legs are pendants. Behind, one of them falls exactly between the two legs in a way that would be impossible if tatooing were intended...» [2] Ce détail met donc en rapport la ceinture de la «poupée» n° 5 de la planche XIII avec les *rahad* des nubiennes modernes (fig. 12 et 12 *a*).

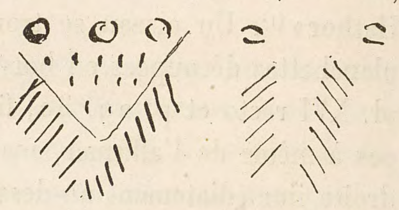


Fig. 14. — Détails d'une statuette de faïence émaillée conservée au Musée du Caire (J. E. n° 22846). Croquis L. Keimer.

δ) Le fragment conservé au musée de l'*University College* de Londres représenté ici sur la planche XII, 3 [3], montre nettement sur le plat des cuisses des marques de tatouage, qui n'ont pourtant pas la forme de losanges composés de seize points, mais celle de simples traits.

ε) Ceci est également le cas d'une statuette de ce groupe du Musée du Caire caractérisé par des traits au même endroit [4] (fig. 14 [5]).

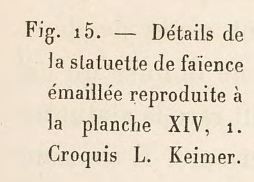


Fig. 15. — Détails de la statuette de faïence émaillée reproduite à la planche XIV, 1. Croquis L. Keimer.

ζ) La planche XIV, 1 [6] et la figure 15 reproduisent une statuette de ce groupe et les dessins que j'ai pu relever sur elle d'après sa publication par G. D. Hornblower [7]. «... it was obtained from a Cairo dealer... A decoration of some importance is a small falcon painted in black on the chest, just below the throat; it is alone, without containing frame or nacklace, and so can hardly represent

(1) Cf. *supra,* p. 21, note 1.

(2) Winlock, 1920, p. 80.

(3) D'après Petrie, 1927, pl. LII, 390.

(4) *Journal d'entrée,* n° 22846. Haut. 0 m. 85. Couleur : vert décoloré de bleu. Pièce assez rudement façonnée.

(5) D'après un croquis rapide fait par moi en 1939.

(6) D'après Hornblower, 1929, pl. IX, 4.

(7) Croquis de l'auteur (d'après Hornblower, 1929, pl. IX, 4).

a jewel and may possibly be taken to indicate the connection of the figurine with Hathor, the goddess of the Falcon people—the wig is, as usual, that proper to Hathor» [1]. Un oiseau se trouve peint, nous le verrons plus tard, sur l'une des planchettes découpées en bois et représentent une femme stylisée (cf. *infra*, p. 28, pl. XVI recto et p. 29, 30, fig. 24). L'oiseau signifie-t-il un tatouage? Je ne suis pas à même de l'affirmer, mais je crois qu'un reste de tatouage subsiste à l'aine droite immédiatement au-dessous de la rangée des points noirs indiquant la limite droite du triangle de Vénus (pl. XIV, 1). Cette trace de tatouage, — je distingue encore quatre points, — serait donc le dernier reste de l'un des losanges composés de seize points tels que nous les connaissons par les momies des deux danseuses reproduites aux planches VI, VII, VIII, IX ainsi que par de nombreuses statuettes de femmes façonnées en faïence (pl. XII, 1, 2, 4; XIII, 2), bois (cf. *infra*, p. 25 et suiv.) et terre cuite (cf. *infra*, p. 35 et suiv.).

Je finirai l'énumération de cette série de monuments par un spécimen superbe se trouvant actuellement en possession de M. Achille Groppi [2] (pl. XIV, 2). Le vêtement soutenu par des bretelles est composé de longues perles formant ainsi une sorte de filet; les momies égyptiennes, — la chose est bien connue, — sont souvent emmaillotées dans un filet de ce genre. Nous connaissons ce même motif décoratif, c'est-à-dire des filets de perles, de plusieurs vases remontant, comme les statuettes de femmes en faïence, du Moyen Empire [3]. La femme porte un long collier, marqué sommairement par des points noirs indiquant les perles. Les poignets sont ornés de deux bracelets, en or et en perles, tels que nous les connaissons, pour ne donner qu'un seul exemple, du trésor de Dahchour [4]. Ce qui rend particulièrement rare la statuette de M. Groppi, c'est un motif peint sur chacun des deux bras supérieurs. Il consiste en un lien sur lequel sont enfilées plusieurs perles et une patte d'oiseau. S'agit-il d'un véritable bracelet ou d'un tatouage l'imitant? La chose revient en somme au même, mais ce qui reste surtout à élucider, c'est la signification symbolique ou magique de ces pattes d'oiseau.

---

[1] Hornblower, 1929, p. 40. La coiffure de Hathor n'est nullement spécifique de ces statuettes, comme il ressort des planches XII, XIII et XIV. Mais nous la rencontrons parfois : XIII, 5; XIV, 1.

[2] Acheté en 1943 à Khawam Brothers, marchands d'antiquités du Caire. La pièce de couleur verdâtre, haut de 0 m. 125, serait, d'après M. Joseph Khawam, trouvée à Licht.

[3] Keimer, 1929, p. 231-232.

[4] J. de Morgan, 1894, pl. XXXVIII A et B, p. 113 et 114.

b) Figurines de femmes grossièrement découpées dans des planchettes de bois.

Parmi les statuettes de femmes nues formant un groupe à part, on doit placer les idoles découpées dans de minces planchettes de bois. Elles offrent toutes à peu près le même aspect : les bras rudimentaires ne sont que des moignons, la tête est seulement indiquée par un cou très grêle sur lequel est fixée généralement une grande perruque composée de nombreuses tresses [1] dont chacune est formée par de nombreuses petites boules de boue de Nil enfilées. Parfois la tête-cou est décorée d'un masque pourvu d'yeux. Les jambes manquent complètement. Toutes ces planchettes sont vers la base arrondies, offrant ainsi la forme d'une pale de rame. Les dessins en noir et en rouge, que l'on distingue sur la face de ces «idoles» indiquent aussi bien les vêtements que certains détails anatomiques (seins, sexe, etc.), mais parfois aussi des motifs tatoués sur la peau [2]. Quant aux représentations de divinités et d'animaux que l'artisan a souvent tracées sur ces «poupées», elles pourraient bien être prises pour des tatouages, mais j'ai l'impression que, dans la plupart des cas, il s'agit purement et simplement des apports décoratifs, comme c'est le cas des figurines prédynastiques mentionnées plus haut (fig. 1-5).

---

[1] Cf. fig. 16 *b*.

[2] La bibliographie générale de ce groupe de monuments est vite citée : Garstang, 1907, p. 152, fig. 150; Petrie, 1927, pl. LI, LII, LIII, p. 59 : «117. Dolls. 379-382. Pieces of flat thin board cut to a human outline, without legs. Black, and sometimes red, pattering is marked on them, in various bands of crossing lines and vandykes, always ending with a large delta below. One of these is from Rifeh, grave 98, and therefore of the XIIth-XVIIIth dynasties. Another was found in a tomb early in the XIIth dynasty (*Ramesseum,* III, 9). When complete, these dolls have long masses of hair, made up of from 2 to 5 threads with little lumps of mud rolled round them. See Garstang, *Burial Customs; Aeg. Mon. Leyden,* CCXLIII, 493 apparently a later style than usual. There are two lots of this hair, here, ending in a loop for attachment, one lot attached to the edge of a doubled piece of linen, and a quantity loose. Beside that from Rifeh, one was found and two was bought at Thebes, and one was found at Beni Hasan. Thus they belong to Upper Egypt. It is noticeable that breasts are never marked on these, though they seem to represent adults» (ici Petrie s'est trompé étant donné que les seins sont parfois indiqués par des petits cercles, voir pl. XV, 2 et 3); v. Bissing, 1935, p. 82, § 5 *b Erläuterungen*. On a pris souvent (tout dernièrement encore Scott, 1944, n° 30) ces «idoles» pour des jeux d'enfants («poupées»). Winlock les a rapprochées d'une poupée avec laquelle jouent les enfants nubiens d'aujourd'hui (fig. 16 *a*). On ne peut pas nier qu'il existe une certaine ressemblance entre les «idoles» anciennes en bois et certaines poupées modernes, mais le fait que les premières sont souvent décorées, — comme nous le verrons tout à l'heure, — de représentations de divinités (Thouëris, Sobk, etc.), me paraît prouver qu'il s'agit d'objets cultuels.

Voici les exemples que j'ai notés de ces « idoles », y compris celles qui ne sont pas tatouées :

α) Pl. XV, 1, 2, 3. — L'expédition archéologique du *Metropolitan Museum* de New-York en a découvert, en 1930-1931 [1], à Thèbes [2], plusieurs exemplaires remontant à la XIe dynastie. H. E. Winlock les a décrites ainsi : « They are barbarous looking thinks, whittled out of thin paddles of wood, gandily painted, and with great mops of hair made of strings of little beads of black mud ending in elongated blobs. Strange as they may look, they are not one with more uncouth than a modern doll bought in 1931 at Amadeh in Nubia which has each thin plait of hair tipped with a blob of clay (fig. 16 *a* du présent *Mémoire*). And these blobs of clay are no childish fancy, for the well-dressed woman of Dēr, the capital of Nubia, ends off every one of her coal-black tresses with just such a lump of yellow clay. The styles of Thebes four thousand years ago are still to be met with in Nubia to day (fig. 16 *b* du présent *Mémoire*) » [3].



Fig. 16 *a*. — Poupée nubienne moderne.

La pièce à gauche (pl. XV, 1) est décorée de losanges composés de seize points que nous connaissons déjà par les momies tatouées provenant de la même localité et remontant à la même époque (pl. VI, VII, VIII, IX) ; nous avons constaté également leur existence sur les « poupées » en faïence (pl. XII et XIII, 2). Il est donc certain que ces motifs indiquent ici des tatouages. On peut conclure en outre, du fait que les momies tatouées en question appartenaient à des danseuses et concubines, que les

[1] Winlock, 1932, p. 33, fig. 35, texte p. 36 = Winlock, 1942, p. 207, pl. 38 = pl. XV, 1, 2, 3 du présent *Mémoire*.

[2] Winlock, 1932, p. 34 = Winlock, 1942, p. 206 : « Along the hillside in either direction from the tomb of Djar the burial places of his contemporaries in Neb-ḥetep-Rē''s reign yielded us some interesting glimpses of the daily life of Thebes four thousand years ago ».

[3] Winlock, 1932, p. 32 = Winlock, 1942, p. 206.

pièces en bois (pl. XV, XVI, XVII), semblablement décorées, figurent aussi des danseuses et concubines — même si les jambes leur font défaut (cf. *infra*, p. 99).

Les deux exemples donnés au milieu et à droite de la planche XV (nos 2 et 3) sont caractérisées par l'indication des seins sous forme de petits cercles et d'un pubis triangulaire ainsi que de vêtements ; mais l'« idole » de droite sur la planche XV (no 3) nous intéresse encore plus particulièrement car l'artisan lui a dessiné sur les épaules et entre les seins minuscules (au-dessous du collier) les mêmes losanges dans lesquels j'ai reconnu des tatouages. Des motifs de tatouage décorant les épaules nous sont déjà révélés par la momie de la prêtresse d'Hathor Amounet (pl. II et III, et fig. 6) et par une stèle du Moyen Empire (fig. 7).



Fig. 16 *b*. — Femme indigène de Dēr (Nubie) portant des tresses rappelant celles des « poupées » des planches XV-XVII de ce *Mémoire*.

β) Pl. XVI recto et verso, pl. XVII recto et verso. — M. Ph. J. Tano, antiquaire du Caire, possédait en 1939 trois exemplaires de ce type ; j'en ai fait photographier deux (pl. XVI et XVII) ; un troisième a été vendu à M. Moïse Levi de Benzion [1]. M. Tano m'a assuré que ces « idoles » avaient été achetées à Akhmim et trouvées probablement dans le voisinage de cette localité. Il s'agissait en tout d'un lot de six pièces, dont trois en bon état, et trois autres moins bien conservées, qui ne furent pas acquises par M. Tano.

Pl. XVI recto. En bas : pubis triangulaire, à sa gauche un dessin effacé (des stries ?), à sa droite des points. Ces stries (?) et points signifient-ils des tatouages ? La chose est probable, car une statuette en faïence du Musée du Caire (fig. 14) [2] montre les

[1] Après sa mort, les collections formées par lui au Caire et à Paris ont été récemment vendues.

[2] Cf. *supra*, p. 23, ε, fig. 14.

mêmes dessins. Au-dessus du triangle de Vénus, un vêtement composé de carrés et soutenu par des bretelles. Grand collier. Sur les moignons, des manches de vêtement (?), des bracelets (?), des tatouages (?). Au-dessus du vêtement, dans l'interstice formé par le croisement des bretelles, un oiseau (probablement un Pigeon) debout, ressemblant à celui dessiné sur la statuette apode en faïence bleue publiée par M. Hornblower (pl. XIV, 1 et fig. 15).

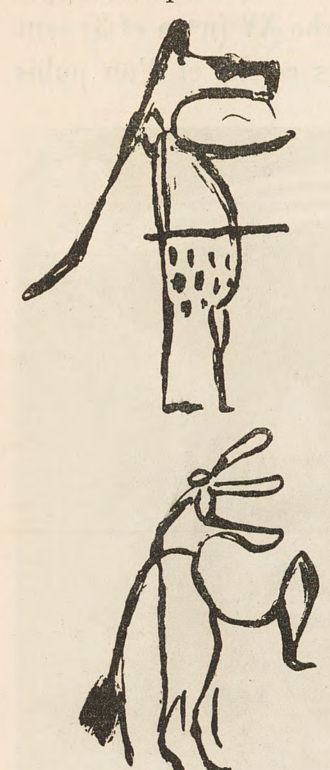


Fig. 17. — Deux figurations de Thouëris. Détails de la planche XVI *v.*

Pl. XVI verso. En bas : deux oiseaux aux formes schématisées, l'un sur l'autre, à leurs côtés dessins assez mal conservés (points, stries) indiquant probablement des tatouages. Au-dessus deux figurations, l'une sur l'autre, de Thouëris, génies protecteurs des femmes (fig. 17). Les décorations dessinées sur le ventre, les bras et le cou correspondent à peu près au recto. On remarquera seulement les stries qui sont marquées sur les épaules et sur le haut des bras et qui pourraient être des tatouages.

Dessins tracés sur la pièce représentée à la planche XVII recto : en bas, pubis triangulaire, à gauche, plusieurs coquilles cauris enfilées (fig. 18), qui devraient être placées au-dessus du sexe (cf. par exemple les planches XII, 1, 2, 3, 4, XIII, 5), à sa droite, une Thouëris (fig. 18). Verso [1] : en bas, un Crocodile, la queue repliée sous l'abdomen à la manière de l'hiéroglyphe 𓆊 (fig. 19) [2].

γ) Le Musée du Caire (salle 34, armoire I) conserve un certain nombre de ces petits monuments que j'ai pu examiner en 1939 grâce à l'amabilité de M. G. Brunton, mais que je n'ai pas photographiés par suite de la fermeture du musée qui suivit de près cet examen rapide. J'ai pu pourtant faire, à cette époque, un certain nombre de croquis sommaires des dessins tracés en noir et en rouge sur ces pièces [3].

[1] Publié déjà par Keimer, 1940, p. 13, fig. 13.

[2] Les tombes du Moyen Empire nous ont fourni des statuettes en faïence en forme de Thouëris et de différents animaux, parmi eux des Crocodiles, cf. Keimer, 1929, p. 222 (note), et v. Bissing, 1938, p. 133 et 134, note 1, avec bibliographie (*Erläuterungen*). La planchette en bois de la planche XVII de ce *Mémoire,* montre sur le *recto,* à côté de la vulve, une Thouëris, sur le *verso* un Crocodile!

[3] Cf. *supra, Avant-propos.*

Journal d'entrée n° 43088 *a* et *b* : « 2 poupées... découpées dans de planches minces. Ornements divers en noir et rouge sur les deux faces. Moyen Empire (?). Möller. Bois. Hauteur 0 m. 21. Gournah (fouilles Möller près de la maison allemande) ». Sur le *recto* du numéro 43088 *a* : triangle de Vénus (sexe rouge), vêtements, tatouages en forme de losanges sur les épaules et le haut des bras (fig. 20).

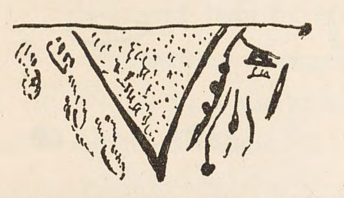


Fig. 18. — Détails de la planche XVII *r.*

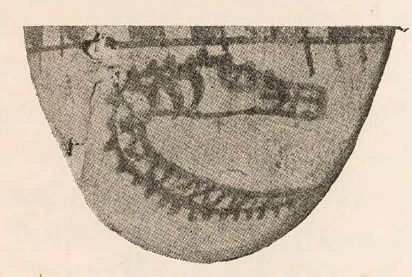
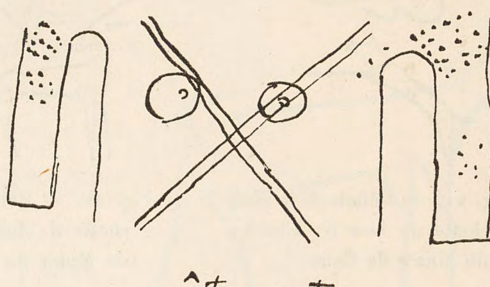


Fig. 19. — Détails de la planche XVII *v.*



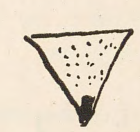


Fig. 20. — Tatouages sur les épaules et le haut des bras. Le Caire, *Journal d'entrée* n° 43088 *b* du Musée du Caire.

Sur le *verso* : un Lévrier poursuit un Lion (fig. 21).

Sur le *recto* du numéro 43088 *b* : triangle de Vénus (sexe rouge), seins, vêtements, mais point de tatouage. Sur le *verso* du numéro 43088 *b* : Thouëris. Un Lévrier attaque une Antilope Oryx (fig. 22).

Registre provisoire du Musée égyptien :

« Poupée découpée dans une planche mince, sans tête. Bois peint. $\frac{5}{21}|\frac{3}{1}$ et de même $\frac{5}{23}|\frac{3}{2}$ avec chevelure en grains d'argile ». Sur le *recto* du numéro $\frac{5}{23}|\frac{3}{2}$: triangle de Vénus (sexe en forme d'un cercle rouge), seins minuscules en forme de cercles, vêtements (couvrant aussi le haut des bras), suspendu au cou un œil 𓁹 (fig. 23).

Registre provisoire du Musée égyptien $\frac{5}{23}|\frac{3}{3}$. Hauteur 0 m. 217. Sur le *recto :* triangle de Vénus, seins en forme de deux points, vêtements (couvrant aussi le haut des bras, de couleur noire, brun-rouge et vert-foncé), suspendu au cou un oiseau de couleur vert-foncé (fig. 24). Sur le *verso :* grande Thouëris de couleur brun rouge (fig. 25).

Registre provisoire du Musée égyptien $\frac{5}{23}|\frac{3}{4}$. Hauteur o m. 21. Sur le *recto* : triangle de Vénus, deux petits seins (cercles avec points au milieu), vêtements. Sur le *verso* : bretelles et Bouc dessiné avec une certaine aisance (fig. 26).

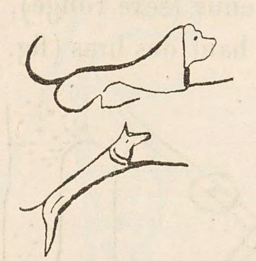
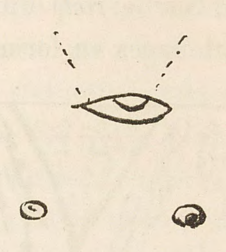


Fig. 21. — Détails de la planchette de bois n° 43088 *a* du Musée du Caire.



Fig. 22. — Détails de la planchette de bois n° 43088 *b* du Musée du Caire.



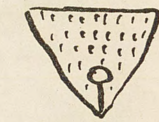
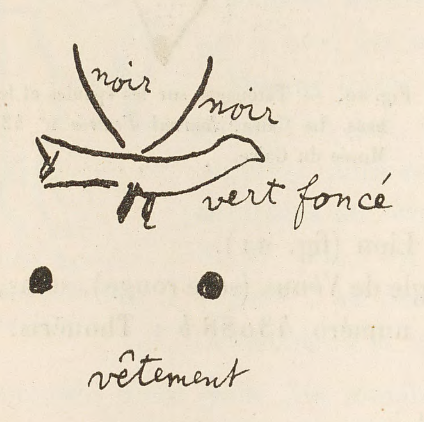


Fig. 23. — Détails de la planchette de bois n° $\frac{5}{23}|\frac{3}{2}$ du Musée du Caire.



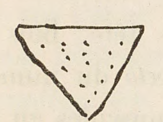


Fig. 24. — Détails de la planchette de bois n° $\frac{5}{23}|\frac{3}{3}$ du Musée du Caire.



Fig. 25. — Détails de la planchette de bois n° $\frac{5}{23}|\frac{3}{3}$ du Musée du Caire.

Registre provisoire du Musée du Caire $\frac{5}{23}|\frac{3}{10}$. Hauteur o m. 205. Sur le *recto* : triangle de Vénus, au-dessus quelques lettres hiératiques (fig. 27). Sur le *verso*: une figuration humaine et un animal (vache?), le tout très sommaire.

Citons encore les numéros $\frac{5}{23}|\frac{3}{5}$, $\frac{5}{23}|\frac{3}{6}$, $\frac{5}{23}|\frac{3}{7}$, $\frac{5}{23}|\frac{3}{8}$, $\frac{5}{23}|\frac{3}{9}$ du registre provisoire du Musée égyptien ainsi que le numéro 43311 du *Journal d'entrée* du dit musée, mais ces exemplaires sont moins intéressants que les précédents. Quant aux numéros 56274 et 56275 du *Journal d'entrée* («Paddle Doll Dyn. XI. Wood and Mood. H. 0.23 et 0.22. *Metrop. Mus. of Art N Y* 1929-1930 El-ʿAsâsîf»), ils furent trouvés à Thèbes par les fouilleurs du *Metropolitan Museum of Art* de New York (cf. pl. XV, 1, 2, 3 du présent *Mémoire*) et gardés par le Musée du Caire.



Fig. 26. — Détails de la planchette de bois n° $\frac{5}{23}|\frac{3}{4}$ du Musée du Caire.

δ) Les exemplaires du *British Museum* sont mentionnés par E. A. Wallis Budge dans son catalogue intitulé *A guide to the Third and Fourth Egyptian Rooms,* 1904. A en juger d'après la planche V, fig. 2 et 4 de ce catalogue, ces pièces ne se distinguent en rien de celles que nous venons de décrire. «Nos. 13-15. Wooden dolls, ornamented with coloured patterns. Nos. 16-17. Wooden dolls, with figures of a mythical monster painted on them [1]. Nos. 20-23. Wooden dolls, with strings of mud beads to represent hair» [2].

ε) Le Musée de Berlin conserve [3] également plusieurs exemplaires, mais ils ne sont pas, semble-t-il, très importants [4].

ζ) L'ancienne collection Mac Gregor en conservait plusieurs exemplaires. La décoration de la pièce, dont une des deux faces a été reproduite [5],

(1) Il s'agit sans doute de représentations de Thouëris. On trouvera ci-joint l'une de ces poupées du *British Museum* reproduite d'après un dessin franchement maladroit de Wœnig, p. 62, fig. 4. Des dessins aussi enfantins «de modèles de jolies poupées dans l'Égypte ancienne» se trouvent, encore en 1946, dans un article des *Images* (Noël 1946) intitulé *Jouets pharaoniques* et signé Gabriel Boctor. On a l'impression que ces dessins sont empruntés à Wœnig (vers 1895) ou à une autre publication vieille de cinquante ans.

(2) Budge, 1904, p. 180.

(3) Ou plutôt *conservait jadis,* comme l'on devrait peut-être dire actuellement.

(4) Erman, 1899, p. 100: «Figuren von Frauen... In Form eines Brettchens...»

(5) Mac Gregor, 1922, pl. XVI, n° 561, texte, p. 70 : «...found at Gournah», pièce vendue, L.E. 20, à Mlle M. Mogenson. L'objet se trouve donc probablement à la Glyptothèque Ny Carlsberg.

est à peu près la même que les «poupées» Tano figurées ici aux planches XVI et XVII. A gauche et à droite du triangle de Vénus, on distingue vaguement les mêmes points et stries que nous avons déjà constatés sur l'«idole» de la planche XVI *r* [1]. On pourrait rapprocher également la pièce de l'ancienne collection Mac Gregor de l'une des «poupées» de ce groupe conservées au *British Museum* [2].

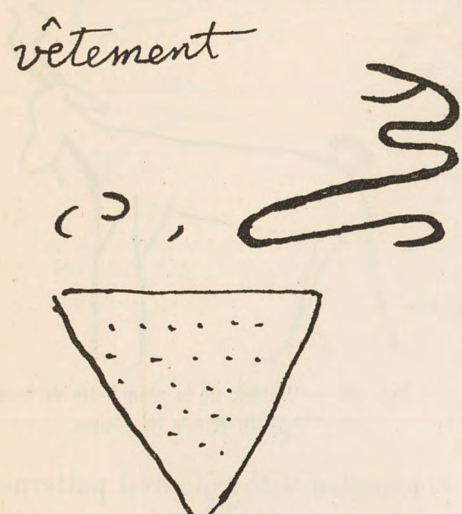


Fig. 27. — Détails de la planchette de bois n° $\frac{5}{23}|\frac{3}{10}$ du Musée du Caire.

De la description de ces exemplaires, il me semble ressortir que ces «idoles» découpées en bois ne sont peut-être autre chose qu'une sorte de simplification (destinée aux pauvres?) des statuettes de femmes nues plus soigneusement façonnées en terre émaillée, etc. Deux raisons paraissent soutenir cette hypothèse : La partie arrondie du bas des planchettes correspond à mon avis aux jambes tronquées, mais arrondies à leur base, des statuettes de femmes nues en faïence (pl. XII, XIII, XIV) [3]. Quant aux figurations de Thouëris rapidement tracées sur quelques-unes de ces «poupées» planchettes (pl. XVI *v* = fig. 17, XVII *r* = fig. 18; fig. 22, 25, la figure de la page 31, note 1), il convient de rappeler qu'une statuette de Thouëris a été découverte à Licht [4] dans la même tombe que les statuettes de femmes apodes nues, façonnées en faïence émaillée et représentées ici à la planche XIII.

---

(1) Cf. *supra*, p. 27-28.
(2) Budge, 1904, pl. V, n° 4.
(3) Mon ami A. Varille qui a lu le manuscrit de ce *Mémoire* n'est pas tout à fait du même avis. «Ceci me semble douteux, m'écrit-il : les Égyptiens ont toujours tenu compte du *symbolisme* de la *matière;* et ils n'ont certainement jamais accordé la même valeur à un objet de faïence et à un objet de bois... Voir par exemple les *chawabti* de Toutankhamon, etc. Le corps de vos statuettes n'est d'ailleurs pas le même dans les deux cas». J'espère que Varille publiera bientôt un travail traitant de ces questions.
(4) Winlock, 1934, p. 35, fig. 29.

c) Tatouages en forme de croix encerclant le corps.

Quelques petites statuettes de femmes apodes et nues, en calcaire ou en terre cuite, sont caractérisées par des croix peintes autour du corps. S'agit-il ici vraiment de tatouages ou plutôt de l'indication d'une ceinture. Nous verrons que nous avons très probablement affaire à des tatouages.

Voici les exemples de ces statuettes qui me sont connues :

α) Pl. XVIII, 1 [1]. — Femme nue, apode (à partir des genoux) portant sur la hanche gauche son enfant. Au-dessus du triangle de Vénus (indiqué comme d'habitude par des points, figurant les poils), on voit clairement sur le bas-ventre trois croix tracées à l'encre noire (comme les points marquant le sexe ainsi que ceux représentant un collier). N'ayant à ma disposition aucune photographie de cette pièce montrant le dos, je ne puis affirmer que la décoration en croix se poursuive dans le dos, mais c'est très probable. Je connais, en effet, trois statuettes (pl. XVIII, 2; XIX, 1 *a* et *b;* XIX, 2) où ces croix sont également visibles sur la chute des reins. Fr.W.v. Bissing [2] et Bruyère [3] considèrent ces croix comme des tatouages. La statuette porte, sur le haut de la cuisse droite une inscription qui a été interprétée par S. Schott [4].

---

(1) Berlin Inv. n° 14517, haut. 0 m. 12. La pièce a été publiée par Fechheimer, 1921, pl. 30 («Gefährtin der Toten mit ihrem Kind»); Scharff, 1929, p. 51, fig. 34 (à droite); Schott, 1930, p. 23, pl. X, 4 (en face de la page 19), d'après cette planche est exécutée la planche XVIII, 1 du présent *Mémoire*.
(2) v. Bissing, 1938 (*Erläuterungen*), p. 129, «§ 12 *b*. Zwei Berliner Kalksteinfigürchen zeigen das Motiv der Mutter, die im Stehen ihr Kind hält, mit allen Charakteristika der sog. *Puppen:* abgeschnittene Füsse, Nacktheit und bei der einen wenigstens Tätowierung».
(3) Bruyère, 1939, p. 136, note 3 : «...nourrices debout, apodes et tatouées».
(4) Schott, 1930, p. 23 : «'Möge eine Geburt gegeben werden deiner Tochter *Śḥ*'. Die Verstümmelung der beiden Vögel der Inschrift zeigt, dass die Figur in ein Grab—da der Vater angeredet ist—in das Grab des Vaters der *Śḥ* gegeben wurde. Die Figur ist eine der sogenannten 'Beischläferinnen' und als solche unbekleidet, geschmückt und beinlos... Der Sinn der Gabe ist wohl der folgende : Wie diese Figur einer Beischläferin des Toten ein Kind hat, soll auch seiner Tochter *Śḥ* ein Kind geschenkt werden. Die Tochter selbst oder ihre Familie hat dem Vater Beischläferin und Kind geschenkt, damit er nun seinerseits mit der ganzen Kraft eines zauberkräftigen Toten für die gewünschte Geburt sorge... Da die Bitte weder in der imperativischen Form 'Gieb!' noch in der 2. Person 'Mögest du geben!' abgefasst ist, scheint an eine direkte Zeugung durch den Toten nicht gedacht zu sein». G. D. Hornblower, 1931, p. 145 ajoute : «...Schott... interpreting it as a concubine and supporting this view by an argument of considerable ingenuity but highly involved. Surely the inscription is simple and natural if

β) Statuette en calcaire ressemblant à la précédente et conservée au Musée du Caire [(1)]. Femme nue apode avec enfant. Les croix sont visibles, aussi bien sur le bas-ventre que sur les reins. La figure 28 recto et verso en donne un croquis d'après mes notes prises en 1939. On distingue sur la figure 28 recto, au-dessus du pubis, une série de gros points que je prendrais volontiers pour une sorte de ceinture semblable à celles composées de coquilles cauris et mentionnées plus haut (cf. *supra,* p. 19 et suiv., fig. 13, etc.). Si donc une ceinture existe déjà, les croix situées au-dessus de cette ceinture doivent être prises pour des tatouages.

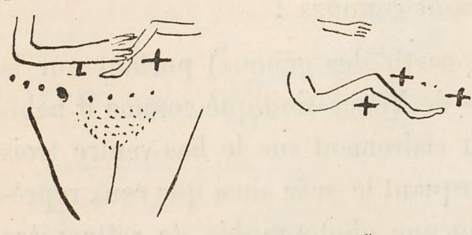


Fig. 28. — Détails de la statuette n° $\frac{18}{23}\big|\frac{2}{8}$ du Musée du Caire.

γ) Pl. XVIII, 2. — «Pottery doll or statuette, nude female figure, yellow painted hair, bracelets and tattoo marks indicated with black paint : ring of black crosses around waist», comme l'a décrit exactement C. M. Firth [(2)]. La petite statuette a été trouvée en Nubie (Kubban) dans une tombe du Moyen Empire (pl. XVIII, 2).

δ) Pl. XIX, 1. — Fragment d'une statuette en calcaire fin (très blanc). Hauteur actuelle 0 m. 08. M. Abemayor, marchand d'antiquités au Caire. Les croix encerclant le corps sont clairement visibles (pl. XIX, 1).

ε) Pl. XIX, 2 [(3)]. Petrie [(4)] décrit ainsi ce fragment de statuette : «... head lost, girdle marked on waist at back of three crosses». Mais nous venons de voir que nous avons très probablement affaire à un motif de tatouage et non pas à une ceinture (cf. *supra, β*).

the figure be accepted as connected with fertility, and not as a concubine, in accordance with the theory stated by me in *Journal,* XV, 29 ff. The figure may, in fact, be well taken as greatly fortifying that theory».

(1) Registre provisoire du Musée égyptien n° $\frac{18}{23}\big|\frac{2}{8}$, haut. 0 m. 12 (comme la statuette de Berlin [*α*]).

(2) Firth, 1927, pl. 27 *e,* 2, texte p. 59 (tombe n° 46 du cimetière n° 110 de Kubban, Moyen Empire). Cf. v. Bissing, 1938 (*Erläuterungen*), p. 129 : «Dem M. R. gehört die von Firth, *Arch. Surv. of Nubia Rep.,* 1910/1911, Taf. 27 *e,* 2, aus Kubban Friedhof 110, Grab 46, abgebildete ['Puppe'] an». J'ignore où se trouve actuellement cette pièce. A Assouan, au Caire?

(3) D'après Petrie, 1927, pl. LII, 389.

(4) Petrie, 1927, p. 59.

d) Figurines en terre représentant des femmes nues tatouées et remontant au soi-disant *C-group* nubien.

Les différentes fouilles exécutées en Nubie nous ont donné un nombre considérable de figurines en terre cuite ou en argile crue, de femmes nues et rarement d'hommes qui datent, comme la peau précitée (cf. *supra,* p. 16), de l'époque comprise entre le Moyen et le Nouvel Empire (*C-group*). Ces figurines ressemblent, par leur forme générale et par la fréquence de la stéatopygie, quand il s'agit de femmes, aux statuettes prédynastiques dont nous avons parlé au début de ce *Mémoire* [(1)]. La stéatopygie

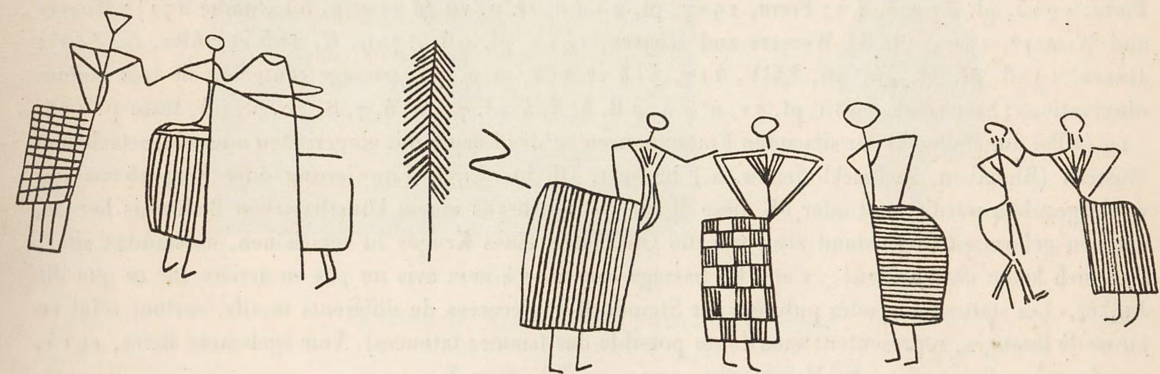


Fig. 29. — Femmes stéatopyges. Vase du *C-group* nubien.

semble avoir été une caractéristique de ces femmes, comme c'est encore le cas actuellement [(2)]. La figure 29 [(3)] montre des femmes stéatopyges incisées dans un vase appartenant au même *C-group*. La surface des statuettes nubiennes en question est décorée de différents dessins; ceux-ci, toujours géométriques, ne sont pas peints, mais incisés ou piquetés dans le corps de la «poupée». Ils ont très souvent la forme de points [(4)],

(1) Cf. *supra,* p. 1-6. Voir encore Junker, 1926, p. 75 : «In der Mitgabe von Tier-und Menschenfiguren zeigt sich wieder der Zusammenhang der C-Kultur mit der gemeinsamen Kultur Aegyptens und Nubiens während der Vorgeschichte; denn auch hier sind es wesentlich die gleichen Typen, die als Beigaben erscheinen». Voir également *ibidem,* p. 38 et Steindorff, 1935, p. 118, note 3.

(2) Voir par exemple Firth, 1927, p. 200; Paldi, 1928, pl. XXIV; Scharff, 1929, p. 32, fig. 20 et 21; Steindorff, 1935, p. 117; Corfield, 1938, p. 138 (en bas) et pl. V, fig. 2.

(3) D'après Emery and Kirwan, 1935, pl. 24. On trouvera les mêmes femmes stéatopyges parmi les dessins rupestres de Winkler, 1939, pl. XXXIX, XL et *passim.*

(4) Junker, 1926, p. 75, faisant allusion aux figures 413 et 414 de la planche XXIV de son ouvrage (= fig. 32 et 33 de ce *Mémoire*), s'exprime ainsi : «*Tätowierung.* Die Figuren sind zum Teil mit punktierten

tout à fait comme les tatouages des deux momies trouvées à Der el-bahri (pl. VI-IX) et les tatouages indiqués sur les « poupées » en faïence (pl. XII, 1, 2, 4 ; XIII, 2). Nous avons donc indiscutablement affaire, ici également, à des tatouages en forme de losanges.

Parmi les nombreux exemples que j'ai réunis [1], j'ai choisi pour les reproduire ici ceux qui m'ont paru les plus typiques (fig. 30 [2], 31 [3], 32 [4], 33 [5], 34 [6], 35 [7],

Mustern bedeckt, die wohl die Tätowierung nachahmen sollen. Es handelt sich um Linien, Rautenmuster etc., oft in unregelmässiger Anordnung». On peut maintenant dire, en précisant davantage les faits, que les points composés en losanges, et seulement ceux-ci, indiquent *sûrement* des tatouages.

[1] On pourrait se référer tout d'abord à Firth, 1912, pl. 39 *a* et *b*, et p. 9 : « ...Steatopygous black pottery dolls... » ou « Steatopygous red pottery dolls... Tattoo marks and lines indicating clothing » ; Firth, 1915, pl. 37 *a, b, d* 2 ; Firth, 1927, pl. 25 *d* 2, cf. p. vii (*d* 2) et p. 54 (tombe 271) ; MacIver and Woolley, 1909, pl. 8 ; Woolley and MacIver, 1910, pl. 96 (7729, *G*. 225 et 7662, *G*. 300) ; Junker, 1926, pl. XI, 55, 56, XXIV, 412, 413 et 414, et p. 75, passage contenant de très bonnes observations ; Steindorff, 1935, pl. 71, n° 2 A, 2 B, 3, 4, 5, pl. 72, n° 6, 7, 8, 10, pl. 94, texte p. 118-119 (« Bei der Mehrzahl der sitzenden Frauenfiguren ist der Körper mit eingeritzten oder eingestochenen Mustern (Rhomben, Zickzacklinien u. a.) bedeckt. Ob hierdurch Tätowierung oder Körperbemalung wiedergegeben werden soll oder ob diese Muster lediglich aus einem künstlerischen Bedürfnis heraus, um den geformten Gegenstand etwa wie die Oberfläche eines Kruges zu verschönen, entstanden sind, lässt sich kaum entscheiden... » etc. Ce passage constitue à mon avis un pas en arrière sur ce que dit Junker. Les statuettes apodes publiées par Steindorff et décorées de différents motifs, surtout celui en forme de losanges, représentent sans doute possible des femmes tatouées). Voir également Bates, 1914, p. 250-251, fig. 97 et 98 ; Hornblower, 1929, p. 33, note 3.

[2] D'après MacIver and Woolley, 1909, pl. 8, n°s 4026 et 4020.

[3] D'après Firth, 1927, pl. 25 *d* 2 (voir également pl. X du présent *Mémoire*).

[4] D'après Junker, 1926, pl. XXIV, n° 413 et p. 75. Junker mentionne les tatouages indiqués sur « die Hüften und den Bauch ». Les momies des danseuses trouvées par le *Metropolitan Museum* à New York (pl. VI, VIII, IX) sont tatouées au même endroit ; il en est de même des statuettes des planches XV, 1, XVIII, XIX et de la figure 28 du présent *Mémoire*. — Un autre fragment de statuette représentant une femme stéatopyge assise porte le même tatouage sur le ventre (Junker, 1926, pl. XXIV, n° 412, p. 75). Les momies des danseuses (pl. IV, VI, VIII, IX, fig. 8, 9) sont également tatouées au même endroit.

[5] D'après Junker, 1926, pl. XXIV, n° 414 et p. 75. Junker insiste sur le fait que ces motifs « die Füsse bedecken vorn und an den Seiten bis zu den Knöcheln sowie rings umgehend den Oberkörper, soweit er erhalten ist ». Ces motifs et leur emplacement sur le corps féminin correspondent donc complètement aux momies des deux concubines ou danseuses trouvées par la mission du *Metropolitan Museum* de New York (pl. VI).

[6] D'après Steindorff, 1935, pl. 71, n° 5, p. 121, 5 : « Das Schamdreieck (oder Lendenschurz?) und der Gürtel durch Linien markiert. Halskette und Muster auf dem Oberkörper eingestochen ».

[7] D'après Steindorff, 1935, pl. 72, n° 7, p. 121, 6 et 7 : « Eingeschnittene Muster an Beinen und Unterkörper, eingestochene unter den Brüsten und auf dem linken Arm ». On distingue sur cette poupée deux motifs de tatouages : *a*) des petits traits horizontaux sur le ventre, comme sur la momie d'Amounet (pl. III, IV, fig. 8, 9) ; *b*) des motifs géométriques (lignes formant des triangles ou losanges [?]).

36 [1], 37 [2]). Nous constatons sur ces figurines, à part les tatouages en forme de losanges composés de points, plusieurs autres motifs purement géométriques qui pourraient être comparés aux tatouages de la prêtresse d'Hathor Amounet (fig. 6, 8, 10, 11), mais il faut procéder avec beaucoup de prudence, car ces lignes, traits, etc., incisés ou piquetés dans les statuettes peuvent avoir plusieurs significations et

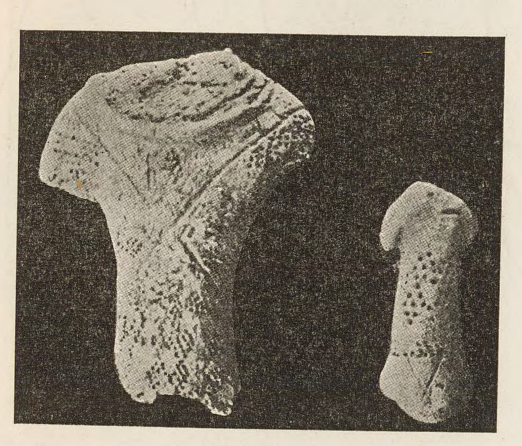


Fig. 30.

Fig. 31.

Figurines du *C-group* nubien portant des tatouages.

c'est seulement grâce à une heureuse coïncidence que le motif de losanges formés par des points se trouvait aussi bien tatoué sur des corps humains que peint, incisé ou piqueté sur des statuettes.

Il n'en est évidemment pas de même de tous les autres motifs géométriques que l'on constate sur les figurines en question [3].

[1] D'après Steindorff, 1935, pl. 71, n° 2 *b*, p. 120, 2 : « Die drei Linien am Unterleib sollen vielleicht den Lendenschurz andeuten. Muster an den Beinen ».

[2] D'après Dawson, 1927, p. 321, fig. 39 : « Note the Tattoo Marks on the Thighs ». Dawson a emprunté cette figure à Firth, 1915, pl. 37 *b*.

[3] Nul mieux que H. Junker a saisi le problème en sa totalité quand il parle des statuettes de femmes de Toschke. Cf. Junker, 1926, p. 75 : « Es ist vielleicht nicht ganz ausgemacht, dass die Muster bloss Tätowierung wiedergeben sollten : In C. 201 [= Junker, 1926, pl. XXIV, 414 = fig. 33 du présent *Mémoire*] ist um die Hüften ein Band aufgezeichnet, an dem vorn ein Dreieck mit der Spitze nach unten hängt. Man könnte versucht sein, diese Zeichnung als Wiedergabe eines Gürtels mit Schurz anzusehen und nicht als Hervorhebung der Vulva, resp. als Angabe der Grenze der Behaarung, wie das in anderen Fällen sicher ist. Die in dem dreieckigen Feld angebrachte Punktierung könnte trotzdem als Andeutung

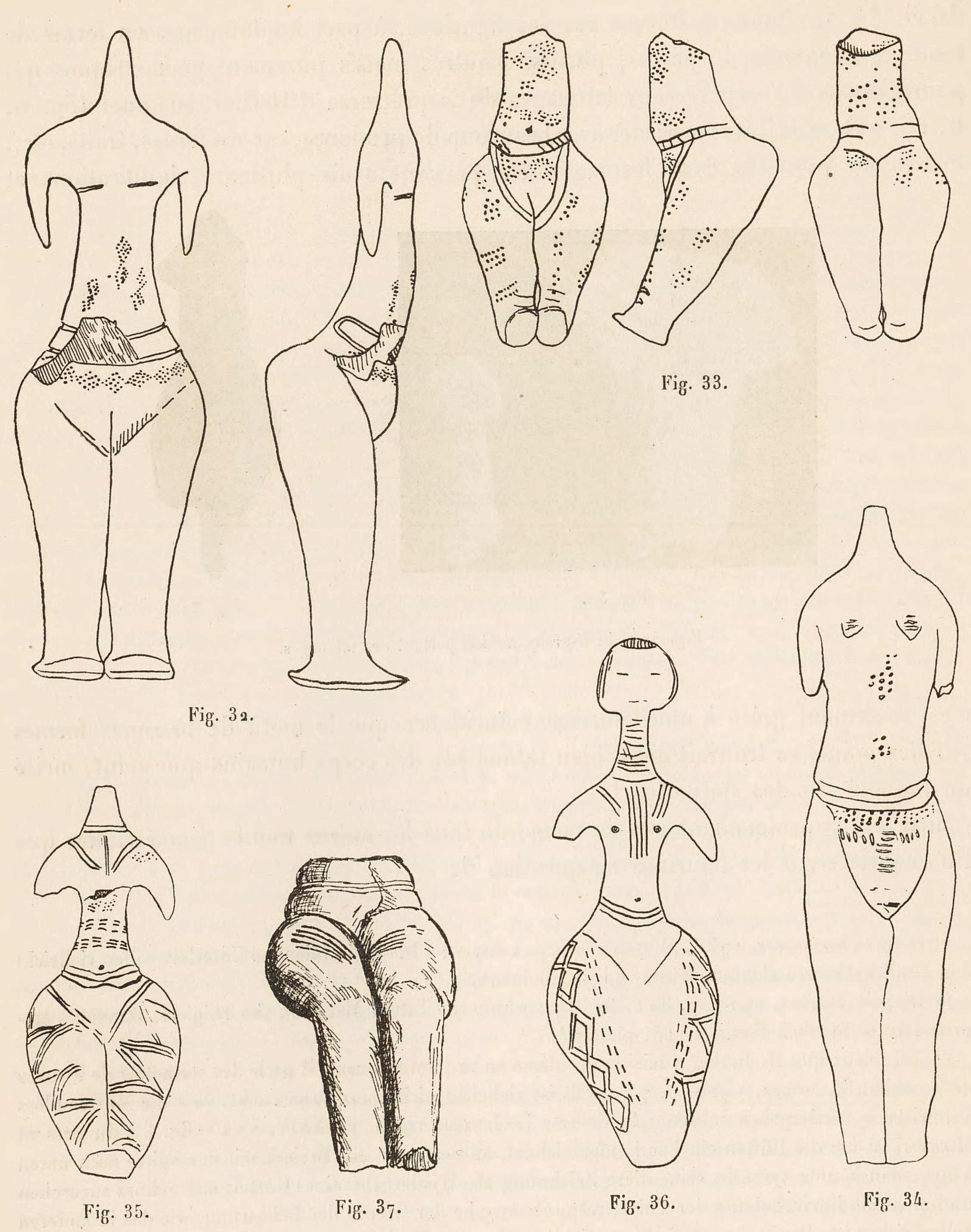


Fig. 32. Fig. 33. Fig. 34. Fig. 35. Fig. 36. Fig. 37.

Figurines du *C-group* nubien portant des tatouages.

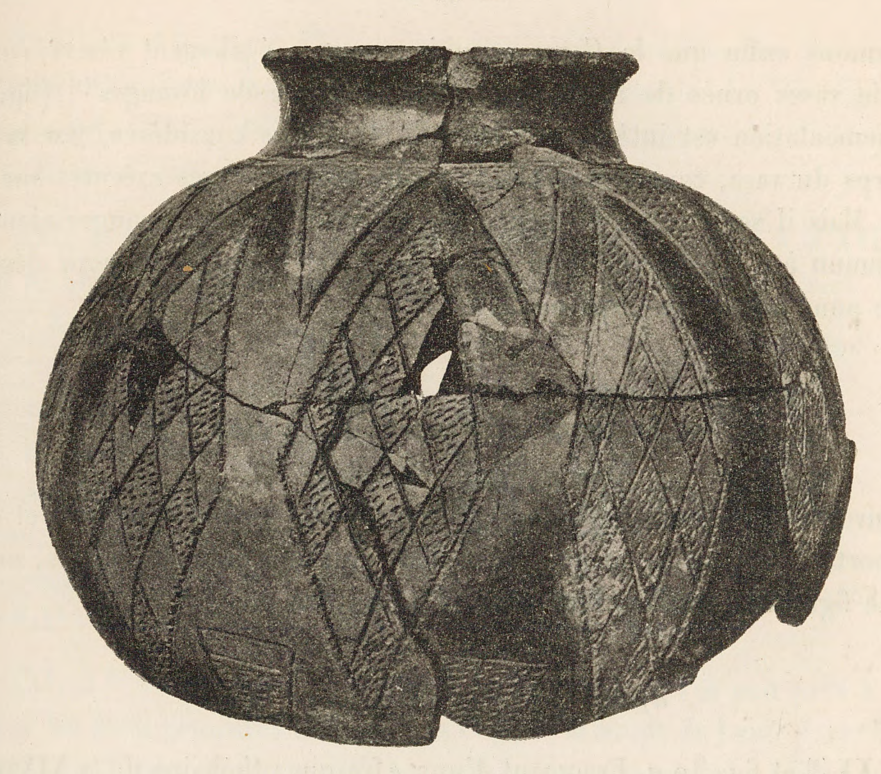


Fig. 38. — Vase du *C-group* nubien décoré de losanges.

Il se pourrait enfin que l'incision pratiquée sur le bas-ventre des deux danseuses de Der el-baḥri (pl. VI, VIII et IX) soit également indiquée sur de nombreuses statuettes de ce groupe de « poupées », comme il ressort des figures 32, 33, 34, 35, 36, 37.

---

der Haare oder Tätowierung angesehen werden. Aehnlich liegt der Fall bei der Sitzfigur C. X [= Junker, 1926, pl. XXIV, 412]. Auch hier ist von dem Gürtel vorne ein dreieckiges Blatt nach abwärts angeschlossen. Auch bei der grossen stehenden Figur liesse sich zur Not eine ähnliche Erklärung finden, freilich reicht hier der Schurz, wohl infolge des Missverhältnisses des Oberkörpers zum Unterkörper nicht über die Vulva. Eine Stütze für die Auffassung als anderweitigen Schmuck und nicht als Tätowierung für die eingeritzten Muster gibt der Oberteil von Sitzfigur C. X [= Junker, 1926, pl. XXIV, 412], der drei Rillen um den Hals zeigt, offenbar in Nachahmung der Halsketten ». En lisant ces lignes, on regrette que Junker n'ait pas connu ou au moins pas mentionné les « idoles » en bois du Moyen Empire où le bas-ventre du corps féminin est souvent représenté avec tous les détails (pl. XV, XVI, XVII et fig. 18, 20, 23, 24, 27 du présent *Mémoire*). Ici on a nettement l'impression qu'il ne s'agit que de poils et de la vulve et non pas de tatouages pratiqués sur le triangle de Vénus ou de caches-sexe.

Mentionnons enfin que le *C-group* nubien nous a également réservé un grand nombre de vases ornés de motifs décoratifs en forme de losanges [1] (fig. 38) [2]. Cette ornementation est intéressante car elle peut être considérée, sur la surface, sur le corps du vase, comme une allusion faite aux tatouages exécutés sur la peau humaine. Mais il serait naturellement aussi possible que ces losanges aient été un motif commun à cette époque dont on se serait servi aussi bien pour décorer des vases que pour tatouer le corps humain.

4. — Tatouages représentant le dieu Bès.

Du Nouvel Empire, nous possédons des représentations de danseuses et de musiciennes portant, comme tatouage, sur le haut de l'une de leurs cuisses, ou sur les deux, une figuration de Bès, leur divinité protectrice.

a) Les tatouages en forme de Bès.

α) Pl. XX [3] et fig. 39 *a*. Fragment d'une « fresque » thébaine de la XIXe dynastie, trouvée à Deir el-Médineh au cours des fouilles françaises de la saison 1934-1935 [4] et représentant une danseuse nue qui porte tatouée sur chacune de ses cuisses une silhouette de Bès. Ces deux Bès sont tatoués et non peints, comme on peut bien le voir sur la jolie planche en couleurs due à Mme Vandier d'Abbadie [5]. Leur teinte est en effet d'un bleu foncé se rapprochant du bleu foncé ou noir employé pour le tatouage [6].

(1) Voir par exemple Firth, 1927, p. 138, tombe n° 98, 3, avec croquis 3 (on trouvera le même dessin à la figure « to face page 55 » (98) : « Cemetery 115, M. K. Nubian C-group »; Emery and Kirwan, 1935, pl. 25 *l* et 31 *p*, texte p. 106, 388 et *passim;* Steindorff, 1935, pl. 34, 35, 36, 45, 46, 47, 48, 50 (= fig. 38 du présent *Mémoire*), 54, 55, 56, 58 et *passim*.

(2) D'après Steindorff, 1935, pl. 50, n° 6. Ces losanges mériteraient une étude spéciale. Tous présentent la forme de losanges ornés intérieurement de lignes parallèles, ou bien encore de points.

(3) D'après Vandier d'Abbadie, 1938, pl. III.

(4) Vandier d'Abbadie, 1938, p. 27, note 2, p. 28, fig. 1. Cf. Bruyère, 1939, p. 132-134; Capart, 1939, p. 112 : « Mme Vandier commente d'une manière fort intéressante cette peinture et souligne le détail curieux des petits Bès tatoués sur les cuisses de la danseuse. Cette marque semble bien la désigner comme une courtisane sacrée ».

(5) Vandier d'Abbadie, 1938, pl. III.

(6) Cf. *infra,* p. 55 et suivantes.

β) Pl. XXI, 1 [1] et fig. 39 *b*. Musicienne représentée dans la tombe thébaine n° 341 (Nakht-Amon) [2] qui remonte également à la XIXe dynastie. Le Bès figuré sur la cuisse droite (pl. XXI, 1 et fig. 39 *b*) ressemble exactement à celui de la « fresque » de Deir el-Médineh (α).

γ) Pl. XXI, 2 [3] et fig. 39 *c*. Coupe en faïence bleue remontant à la XVIIIe ou au début de la XIXe dynastie et conservée actuellement au Musée de Leide. Diamètre 0 m. 14. A l'intérieur, on distingue une musicienne agenouillée nue [4]. Ici, c'est la cuisse droite seule qui est décorée d'un Bès, comme c'est le cas de la musicienne de la tombe de Nakht-Amon (β).

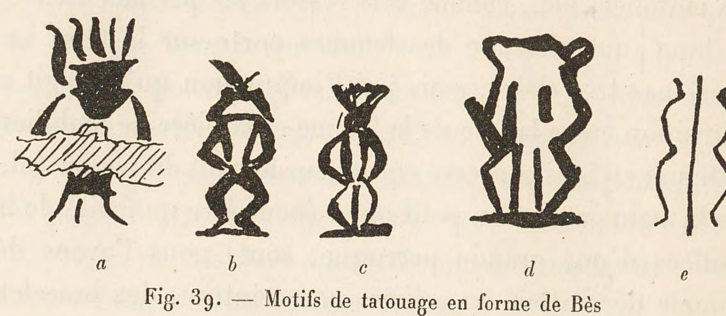


Fig. 39. — Motifs de tatouage en forme de Bès (cf. pl. XX, XXI, XXII).

δ) Pl. XXI, 3 [5] et fig. 39 *d*. « Cuiller à fard » remontant à peu près à la même époque que les deux peintures thébaines (α et β) et la coupe de Leide (γ) et conservée actuellement au Musée de Moscou [6]. Le manche de cette superbe pièce, qui appartenait jadis à la fameuse collection Golénischeff, a la forme d'une nageuse qui porte sur chacune de ses cuisses, — comme la danseuse de la « fresque » thébaine (pl. XX), — une silhouette de Bès assez schématisée (fig. 39 *d*). Comme M. Golénischeff a eu l'amabilité de me le signaler au mois de novembre 1938, la pièce entière est en ivoire, la coiffure de la nageuse en ébène, la boîte (en forme d'une fleur stylisée?) qu'elle pousse devant elle, est peinte en rouge, le collier et la ceinture (?) sont gravés dans l'ivoire.

(1) D'après une photographie très aimablement mise à ma disposition par M. S. Schott (1939).

(2) Cf. Vandier d'Abbadie, 1938, p. 31, fig. 4 et note 1. Cf. Emery, 1927, p. 32, fig. 24.

(3) D'après une photographie très aimablement mise à ma disposition par M. W. D. van Wijngaarden, Directeur du Musée de Leide.

(4) Vandier d'Abbadie, 1938, p. 35 (*Addendum*), a mentionné cette coupe et le Bès tatoué sur la cuisse de la danseuse agenouillée. Le vase a été publié à plusieurs reprises, voir par exemple : Wallis, 1898, p. 10, fig. 11 *a;* Wreszinski, *Atlas,* I, pl. 76 *b* 2 et Steindorff, 1928, p. 275 *b*.

(5) D'après Vandier d'Abbadie, 1938, p. 32, fig. 5.

(6) Voir les *Monuments du Musée des Beaux Arts* (*Alexandre III*) *à Moscou,* livre I et II, texte, p. 41 à 44 : « Une baigneuse et un baigneur ». Planches (en grand format et en partie en couleurs).

ε) Pl. XXII [1] et fig. 39 *e*. A ces exemples (α, β, γ, δ) que nous devons tous à Madame Vandier d'Abbadie, je puis encore ajouter un cinquième que je viens de découvrir dans une publication que l'on n'utilise pas tous les jours. Il s'agit de deux statuettes de femmes nues, sculptées en bois et trouvées dans une tombe du Nouvel Empire, à Bouhen en Nubie. Ces statuettes, actuellement conservées au Musée de Philadelphia (U.S.A.), ont certainement appartenu à un coffre en bois ou à une autre pièce de mobilier, etc., comme cela ressort en premier lieu du panier de vannerie, haut et long, que chacune des femmes porte sur la tête. La raison d'être de ce panier n'est pas très claire, mais j'ai l'impression qu'il s'agit en l'espèce d'un élément de transition entre la tête de la femme et la pièce de mobilier dans laquelle était enfoncé le tenon en bois conservé encore sur le haut du panier (pl. XXII). Les femmes tiennent de la main gauche un petit objet (peut-être un fruit), le bras droit pend. Les femmes, coiffées d'une grande perruque, sont, nous l'avons déjà dit, nues, mais portent comme décoration un collier, une ceinture, des bracelets et sur le haut des cuisses un Bès très stylisé, mais très clair. Inutile d'insister sur le fait que ce Bès, comme dans les exemples précédents, sont des tatouages.

Quant aux objets eux-mêmes, trouvés à Bouhen en Nubie, ils sont sûrement de provenance égyptienne, probablement même thébaine, ou, au moins, exécutés par des artistes établis en Nubie.

b) Terre cuite gréco-romaine d'Égypte portant dans sa chevelure une amulette représentant le dieu Bès.

La planche XXIII (1, 2, 3) reproduit des photographies de l'une de ces terres cuites gréco-romaines d'Égypte représentant des femmes nues et si différemment interprétées par les archéologues. Une chose paraît être sûre : ces statuettes rappellent la femme, — déesse ou mortelle —, aussi bien en tant qu'objet de plaisir qu'en

[1] D'après Maciver and Woolley, 1911, Plates, pl. 64, n° 10349 : « Carved wooden figures. Objects from New Empire Tombs», *Text*, p. 131 : « ...a rare fragment such as the wooden figures of girls... »; p. 149 : « ...A number of wooden fragments from a piece of furniture, the principal pieces consisted in the nude figures of girls carrying baskets on their heads, whereon were traces of blue inlay... »; p. 225 : « 10349. Fragments of carved and inlaid wood, including two figures of nude girls with baskets on their heads (pl. 64). The inlay is in blue paste. H. 25»; p. 217 : « Catalogue of Objects in the University Museum, Philadelphia, found in the New Empire Cemeteries at Buhen».

tant qu'épouse et mère. Toutes les femmes égyptiennes, quel que soit leur niveau moral ou social, se mettaient sous la protection de certaines divinités dont Thouëris et Bès jouissaient d'une faveur particulière (pl. XXIV) [1]. Nous venons de parler des tatouages (en forme de Bès) des danseuses et musiciennes du Nouvel Empire, nous avons décrit plus haut (p. 28, etc.) les Thouëris peintes sur les «poupées» découpées en bois, mentionnons donc ici une statuette de femme nue en terre cuite d'époque romaine (pl. XXIII) [2]. Elle porte dans son énorme perruque deux petits Bès qui font penser aux amulettes de Bès que l'on a trouvées en de très grandes quantités dans les tombes et sites anciens, mais qui rappellent également les différentes amulettes (*ḥigāb*) portées actuellement encore en Égypte à profusion par les femmes du peuple, honnêtes ou prostituées : toutes sans exception sont très superstitieuses. En tout cas, les amulettes de Bès placées dans la coiffure de la terre cuite (pl. XXIII) jouent le même rôle que les tatouages de Bès dont sont décorées les cuisses des danseuses et musiciennes que nous venons de mentionner (*a*, α-ε).

c) Nous verrons plus tard (cf. *infra*, pl. XXXII et p. 104) qu'il existe probablement une relation très ancienne entre le dieu Bès et le tatouage. Nous connaissons en effet une statuette du Nouvel Empire représentant un Bès dont la face paraît être tatouée de la même manière que le sont actuellement encore quelques peuplades et tribus du Haut Nil, patrie présumée de cette divinité grimaçante.

d) Enfin, Mme Vandier d'Abbadie [3] a proposé de voir un tatouage dans la figuration grossièrement dessinée sur la poitrine de la femme (Bésit) accompagnant le Bès de la planche XXV [4]. La chose me paraît possible, mais on ne peut pas la prouver. Il en est de même par exemple, — nous l'avons déjà dit (cf. *supra*, p. 27 et suivantes), — des différentes représentations (divinités, animaux) dessinées sur les petites «idoles» découpées en bois dont nous avons parlé plus haut. Au sujet du Bès et de l'être

[1] Statuette en faïence émaillée de basse époque représentant Thouëris tenant devant son ventre ballonné (pour le protéger?) un masque de Bès. Les seins sont-ils tatoués (cf. pl. XXXVI, 2, les seins de la femme). J'ai vu cette curieuse pièce, réunissant les deux divinités en question, chez M. Tano, marchand d'antiquités au Caire. Hauteur 7 cm. 3.

[2] La terre cuite fut achetée, en 1929, par M. O. Guéraud à l'ancienne collection A. Bircher, Le Caire. Elle est actuellement conservée dans la superbe collection de terres cuites gréco-romaines réunie par Mme Dunet, Le Caire.

[3] Vandier d'Abbadie, 1938, p. 33 (avec la note 5).

[4] D'après Quibell, 1907, frontispice, voir également pl. XXVII et texte p. 12 et 13.

féminin nu se tenant auprès de lui (Bésit), on sait que ces groupes exécutés en ronde bosse ont été découverts à Saqqarah dans ces curieuses chambres d'époque ptolémaïque appelées par Quibell « chambres de Bès » (1). Quibell a voulu voir dans le dessin tracé sur la poitrine de la femme une silhouette de Nefertoum, mais j'approuve sans restriction l'affirmation de Mme Vandier d'Abbadie qu'il « est assez difficile de reconnaître qui que ce soit dans ce dessin gauche et enfantin ».

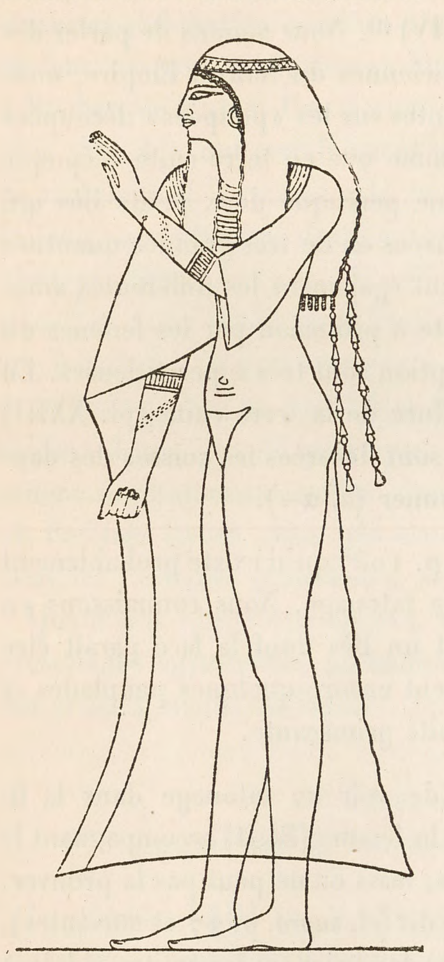


Fig. 40. — Chanteuse d'Amon.
Époque ramesside.

5. — Représentation d'une femme du Nouvel Empire portant des tatouages en forme de traits sur les avant-bras.

La figure 40 reproduit, d'après les *Denkmäler* de R. Lepsius (2), une chanteuse d'Amon de l'époque ramesside qui s'est fait tatouer, paraît-il, la partie inférieure des deux avant-bras. Notons que nous sommes de nouveau dans le même milieu de chanteuses et danseuses... La concubine royale Amounet, qui vivait mille ans plus tôt, s'appelait prêtresse d'Hathor, comme la dame reproduite ici à la figure 40 se donnait le titre de chanteuse d'Amon. Toutes les deux portent sur les avant-bras les mêmes marques cutanées, comme il ressort d'une comparaison entre la planche V = fig. 10 (croquis) et la figure 40.

(1) Perdrizet, 1921, texte, p. 43 (figure) et 44 (pl. XLII, XLIII). — Mon ami A. Varille compte publier une note sur τῶν Καβείρων τὸ ἱρόν d'Hérodote, III, 37, pour rapprocher la description du sanctuaire visité par Cambyse d'éléments archéologiques trouvés sur le terrain.

(2) L., *D.*, III, 2 = Erman, 1885-1886, p. 298, et p. 316 : « ...und wer... das Bild einer Sängerin des Amon betrachtet, wird sogar vermuten, dass diese Dame sich die Arme tätowiert hat ».

6. — Libyens.

Les prisonniers libyens (1), — ce nom étant pris dans son sens le plus vaste; il s'agit à vrai dire ici des « Temehou » (2) du Nouvel Empire, — figurés sur certains monuments de la XIXe et XXe dynasties sont assez souvent pourvus de tatouages de couleur bleue.

a) Fig. 41 (3). Tombe du second prêtre d'Amon ʿA-nen (4), tombe thébaine n° 120. ʿA-nen était un frère de la reine Tiy, épouse d'Aménophis III (5). Les tatouages de ce Libyen (6) autant qu'ils sont visibles sur le dessin (fig. 41)

(1) On trouvera la bibliographie la plus importante sur les Libyens dans les ouvrages ci-dessous mentionnés : Bates, 1914, *passim;* Wreszinski, *Atlas,* II, voir *Index, s. v.,* p. 27 et 28 (sur le tatouage, p. 28 : « Tätowierung der *Tmḥ* : 50 *a,* Bb. 15 [S. 1], Bb. 18 [R. III] ») et p. 37 ; Hayes, 1937, p. 34 ; Hölscher, 1937, *passim;* Fakhry, 1942, *passim,* surtout p. 5-10 ; Fakhry, 1944, *passim.*

(2) Junker, 1933, p. 73-74 : « Gegen das Ende des Alten Reiches... taucht in Libyen eine ganz andere Bevölkerung auf, Temehu (Tuimah?) genannt, hellfarbig und blauäugig, mit rotblondem Strähnenhaar, das an den Schläfen in Zöpfe geflochten wird, und Spitzbart, der Körper wird tätowiert; Männer und Frauen tragen buntgestickte Ledergewänder, und die Krieger stecken als Abzeichen zwei Straussenfedern ins Haar. Die Herkunft der neuen Stämme ist noch unklar, doch scheinen gleichgeartete Völker in ganz Nordafrika bis zu den Kanarischen Inseln nachweisbar, und die hellfarbigen Berber dürften als ihre letzten Nachkommen anzusprechen sein » ; Hayes, 1937, p. 34 : « *Libyans...* Their physical characteristics and coloring mark all the captives of this class represented on the Ḳantīr tiles as belonging racially to the Temeḥu Libyans—a light-skinned people with long blond hair, who at an early period entered Egypt from the north (possibly of Europe) and settled in the west opposite the Delta (Gauthier, *Dictionnaire,* VI, p. 75 f.; Borchardt, *Śaꜣ-hu-reʿ,* II, p. 11-13). As early as the Sixth Dynasty they had intermingled with the Teḥenu Libyans, brown-skinned Hamites with curly black hair; and, by the Nineteenth Dynasty, it is doubtful if, in general, any real distinction was made between the two nations on Egyptian monuments and whether they were not both represented alternatively, according to the whim of the artist, and thought of merely as ' Libyans '. Certainly there is no very clear differentiation made between the garments and accessories of the two races, though it appears that the use of feathers in the hair is more common with the Teḥenu than with the Temeḥu ».

(3) D'après Davies, 1929, p. 40, fig. 4.

(4) Davis, 1907, p. 18 = Quibell, 1908, p. 19. Je n'ai pas trouvé ce nom propre dans les *Personennamen* de Ranke.

(5) Davies, 1929, p. 35. Varille, 1940, p. 642.

(6) Davies, 1929, p. 38 : « The Libyan is typical, but is he typical of the race or of the picture that passed as typical? »

consistent en quelques rangées de points indiquées sur le biceps, sur le ventre au-dessus du nombril et sur la cuisse droite [1].

b) Pl. XXVI, 1 [2]. Tombe de Parennefer à Tell el ʿAmarna. Le balcon du palais (fenêtre d'apparition), où le roi et son épouse se montrent à la cour, est décoré des peuples vaincus. Parmi ceux-ci se rencontre un Libyen tatoué [3]. Bien que ces tatouages ressortent clairement de la planche XXVI, 1, je me suis permis d'en donner le détail en face de la reproduction.



Fig. 41. — Libyen représenté dans la tombe thébaine n° 120.

c) Pl. XXVII [4]. Tombe de Séthi Ier [5]. Les éléments de tatouage sont ajoutés, comme croquis, à la planche XXVII. Le plus intéressant parmi ces motifs est l'emblème de la déesse Neith [6].

d) Pl. XXVI, 3 [7]. Dessin de Wilkinson. De quelle tombe s'agit-il? Ce Libyen et ses tatouages ressemblent beaucoup à ceux de la tombe de Séthi Ier.

---

(1) La représentation du Keftiou, Davies, 1929, p. 41, fig. 5, prouve que les dessins sur la partie supérieure de la cuisse droite sont un vêtement et non pas des tatouages.

(2) D'après Davies, 1908 (V), frontispice; voir également Davies, 1908 (VI), pl. IV.

(3) Cf. Bates, 1914, p. 137, fig. 48; Petrie, 1914, p. 183 (*C. R.* de l'ouvrage de Bates) : «In connection with the Libyan tatuing, which is figured from Tell el Amarna, the similar tatuing on the skin of the mummy of Ament, priestess of Hathor, of the XIIth (*sic!*-L. K.) dynasty, in the Cairo Museum, should be noted».

(4) D'après L., *D.*, III, pl. 36.

(5) Voir la bibliographie fournie par Porter and Moss, 1927, p. 21-26 (tombe royale n° 17). Voir également Fakhry, 1942, p. 9.

(6) Evans, 1928, p. 51 : «...the widespread cult of Neith among the Libyan tribes is attested by the recurrence of her symbol as a native tattoo-mark» (bibliographie).

(7) D'après Wilkinson-Birch, 1878, t. Ier, p. 246, fig. n° 76, 4, cf. également Bates, 1914, p. 138, fig. 49 et Hölscher, 1937, p. 38.

e) Pl. XXVIII [1]. Plaquettes en terre émaillée de Médinet Habou [2]; celles trouvées à Tell el Yahoudiah et à Qantir [3] leur ressemblent. Époque de la XXe dynastie (Ramsès III) [4].

f) Pl. XXVI, 2 [5]. Ce Libyen est dessiné sur un ostracon trouvé à Deir el-Médineh (XIXe-XXe dynastie).

g) Pl. XXIX [6]. Les tatouages dont sont marqués ces prisonniers libyens du temple de Médinet Habou sont, semble-t-il, moins importants que les précédents. On distingue pourtant sur les jambes et les bras en plus de simples lignes un motif ressemblant à une plante stylisée (*Cyperus Papyrus* stylisé?).

7 — Incisions diverses.

A partir du Nouvel Empire, on trouve souvent, gravée sur les statues et les statuettes représentant des rois ou des grands personnages, l'image d'une divinité, d'un nom de divinité ou d'un cartouche royal, etc. [7]. Par cela le propriétaire d'une

---

(1) D'après Bates, 1914, frontispice.

(2) Cf. Daressy, 1911, pl. III, 9, 10, p. 49 et suiv., surtout p. 56 : «...les tatouages, marqués en noir, placés sur la poitrine, les bras et les jambes»; Steindorff, 1928, p. 277, texte p. 88; Breasted, 1936, p. 267, 3 et 8; en couleurs : Maspero, 1911, pl. II (en face de la page 204) et Capart, 1931, pl. 77. — Hölscher, 1937, p. 33, note 2, a raison quand il prend les motifs triangulaires dont sont décorés les pieds pour des tatouages et non pas pour des sandales, comme l'avait proposé Bates, 1914, p. 127, cf. *infra*, p. 113, note 3.

(3) Hayes, 1937, p. 34 : «The skin of the Libyans depicted on our tiles is bright yellow, and their long fair hair is worn streaming down the back. Wavy tattoo marks appear here and there on the legs and arms of the figures». On distingue nettement ces «tattoo marks» sur la planche III *f* 1 de l'ouvrage de Hayes.

(4) On se reportera en ce qui concerne les détails à Capart, 1931, p. 71-73 et 109 (avec bibliographie assez complète), pl. 77.

(5) D'après Schäfer, 1916, p. 41, fig. 19.

(6) D'après *Med. Hab.*, 1930, pl. 1, voir également pl. 20.

(7) Maspero, 1872, p. 111 («...la plupart de ces personnages s'étaient fait tatouer sur le bras, presque sur l'épaule, la figure d'une divinité pour laquelle ils avaient une dévotion plus particulière, Ammon par exemple»); Maspero, 1873, p. 151 («Sur le bras droit est tatoué le cartouche prénom de Touthmès III ( )); Capart, 1904, p. 32-33 («Les Égyptiens d'époque classique se tatouaient parfois sur la poitrine ou sur les bras les noms ou les représentations de divinités; cet usage se constate peut-être

telle «marque» voulait naturellement indiquer qu'il appartenait en propre au dieu ou au roi dont il portait sur son corps la figuration ou le nom; je reviendrai dans la deuxième partie de ce *Mémoire* sur cette question (cf. *infra*, p. 65 et suivantes).

a) Sur les statues.

Parmi le très grand nombre d'exemples que l'on pourrait rapporter, il suffit de citer au hasard une certaine quantité d'entre eux.

α) *Amon-Rēʿ*. — Statuette du Musée du Caire (*Journal d'entrée* nº 37874) représentant le Grand Prêtre D'Amon, Romê. «Notre statuette porte sur l'épaule droite le mot », etc.[1]

Statue de scribe agenouillé, conservée au Musée de Turin. Le scribe «qui embrasse un autel surmonté d'une grosse tête de bélier», «porte sur l'épaule droite, peut-être en tatouage, l'image humaine du dieu Amonrâ, dont il tenait l'emblème animal»[2].

Statue D 19 du Musée de Leide. Elle porte sur l'épaule droite une figurine d'Amon-Rēʿ et sur l'épaule gauche un cartouche royal[3].

exclusivement sous le second empire thébain. Je ne me souviens pas en avoir rencontré d'exemples en dehors de cette époque...», 1905, p. 32-33); Wiedemann, 1920, p. 144 («Im Neuen Reiche liessen sich hohe Beamte den Namen des Königs, unter dessen Herrschaft sie lebten, oder auch andere Zeichen auf den Oberarm oder auf den oberen Teil der Brust eingraben...»); Boreux, 1921, p. 118, note 2; Erman, 1923, p. 105, note 3 («...die Sitte..., die wir von den Statuen her kennen, auf dem Oberarm den Namen seines Herrn eingestempelt oder als Tätowierung zu tragen»); Erman und Ranke, 1923, p. 257, note 1 («...die auf Oberarmen von Statuen des neuen Reichs uns häufig begegnenden eingemeisselten Königsnamen sollen wohl Tätowierungen wiedergeben»); Lefebvre, 1929, p. 16, § II («On trouve souvent gravé sur l'avant-bras ou l'épaule des statues le nom du maître — dieu ou roi — auquel le personnage avait appartenu : de son vivant, il avait sans doute porté ce nom en *tatouage* sur les mêmes parties du corps»); Ranke, 1929, p. 199; Kees, 1933, p. 89 («Göttersymbole oder-namen, die wie auf Arme oder die Brust des Gläubigen... eingeritzt aussehen»); Vandier d'Abbadie, 1938, p. 32, note 3 : («Certaines statues du second empire thébain portent gravé sur le bras le nom du roi ou la figure du dieu Amon»); Zeller, 1941, p. 2843 : («Im Neuen Reich... nahmen die Tatauierungen veränderte Formen und Bedentungen an. Dort zeichneten Könige die Namen und Titel der von ihnen bevorzugten Götter, und Hofbeamte die Namen der Könige, unter denen sie dienten, in ihre Haut ein. Mit dieser Sitte sollte nicht nur eine Huldigung zum Ausdruck gebracht werden, man stellte sich damit gewissermassen auch als Eigentum und Schutzbefohlenen des Gottes oder Königs hin»).

(1) Lefebvre, 1924, p. 134.

(2) Maspero, 1897, p. 521 (avec la note 2). Capart, 1904, p. 33 = 1905, p. 32.

(3) Leemans, II, pl. IV. Capart, 1904, p. 33 = 1905, p. 33.

Statue nº 42194 du Musée du Caire. XXIIᵉ dynastie. Sur la poitrine une représentation du dieu Amon-Rēʿ[1].

β) *Ptah*. — La statuette d'un «sculpteur», conservée au Musée de Leide (V. 82), «porte, d'après J. Capart[2], sur la poitrine et les épaules, en tatouages, les signes , temple de Ptah»[3].

γ) *Osiris*. — G. Legrain mentionne «une statuette de scribe accroupi fort brûlée, haute de 0 m. 40. Notre homme est tatoué un peu partout de figures d'Osiris et de textes énumérant ses fonctions»[4]. Basse époque.

δ) *Thot*. — Un texte du Nouvel Empire promet au dieu Thot que les gens viendront en compagnie de leurs enfants pour les faire brûler, en les mettant ainsi à son service (cf. *infra*, p. 65), mais il est certainement question de marquage au fer rouge et non pas de tatouage.

ε) *Mout*. — Statuette du Musée du Caire (*Journal d'entrée* nº 37874) représentant le Grand Prêtre d'Amon, Romê. La statuette porte sur l'épaule gauche les mots [5].

ζ) *Cartouche de Thoutmès III*. — Une stèle du Musée de Budapest représente un personnage qui porte gravé sur le bras droit le cartouche de Thoutmès III [6].

Le Musée du Caire, *Cat. gén.* 1057[7], conserve deux fragments de la statue d'un homme assis qui porte gravé sur l'épaule droite le cartouche vertical .

η et θ) *Cartouches d'Aménophis II et de Thoutmès IV*. — Sennefer, dans le fameux groupe du Musée du Caire, *Cat. gén.* 42126[8], porte «deux cartouches verticaux surmontés de et posés sur un arc ». Ils «sont gravés l'un sur l'épaule, l'autre sur le pectoral droit de Sonnofir»[9].

(1) Legrain, 1914, pl. III, nº 42194, p. 3 et 4.

(2) Capart, 1904, p. 33 = 1905, p. 33.

(3) Cf. également Grapow, 1924, p. 156, mais il s'agit ici des neuf peuples ennemis auxquels on a brûlé sur le corps au fer rouge le nom de Ptah.

(4) Legrain, 1903, p. 183.

(5) Lefebvre, 1924, p. 134. La statuette, nous venons de le voir (sous α), portait sur l'épaule droite le mot Amon-Rēʿ.

(6) Maspero, 1873, p. 150-151; Capart, 1904, p. 33 = 1905, p. 33.

(7) Borchardt, 1934, p. 42, nº 1057.

(8) Legrain, 1906, pl. LXXV, p. 76.

(9) Legrain, 1906, p. 76.

La statue de Menkheperraseneb au Musée du Caire, *Cat. gén.* 42125 [1], porte « deux cartouches de surmontés de plumes droites et posés sur le signe ». Ils « sont gravés verticalement sur le deltoïde et le pectoral droits » [2].

Fragments d'une statue accroupie du Musée du Caire, *Cat. gén.* 1108 [3]. Sur l'épaule droite, le cartouche vertical en partie détruit , sur l'épaule gauche, un cartouche vertical, en partie détruit, de Thoutmès IV (?).

Fragment (partie inférieure) de la statue de Ptahmès au Musée du Caire, *Cat. gén.* 584 [4]. Sur le ventre, au-dessus du nombril, les cartouches verticaux, en partie détruits : et .

ι) *Cartouches d'Aménophis III.* — Les statues d'Aménophis, fils de Hapou, sont marquées du prénom et du nom de ce roi. Le premier se trouve sur le pectoral droit (cartouche vertical), le second sur l'épaule droite (cartouche vertical) [5].

κ) Les noms d'Aton enfermés dans un cartouche. *Cartouches d'Akhnaton et de Nefertiti.* — Le roi Akhnaton et la reine Néfertiti se décorent, sur des statues et sur des bas-reliefs, la poitrine et les bras des cartouches donnant les noms et les titres de leur dieu solaire [6].

λ) *Cartouche d'Horemheb.* — Une statue acéphale trouvée en 1903 par Legrain [7] présente, gravé verticalement sur le sein droit, le cartouche d'Horemheb .

μ) *Cartouches de Ramsès II.* — Les cartouches de Ramsès II sont souvent incisés sur les épaules, etc., des innombrables statues de ce grand souverain [8].

---

(1) Legrain, 1906, pl. LXXIV, p. 75.
(2) Legrain, 1906, p. 75.
(3) Borchardt, 1934, p. 62, n° 1108.
(4) Borchardt, 1925, pl. 105, n° 584, p. 139.
(5) Borchardt, 1925, pl. 92, n° 551, p. 97.
(6) L., *D.*, pl. 106 et 109; Petrie, 1894, pl. I, n° 13 et XII, n° 3; Davies, 1908 (VI), pl. IV, etc.; Borchardt, 1934, n° 956, p. 4. Cf. *infra*, p. 65 et 66, où il est question de l'application de ces cartouches sur le corps du roi et de la reine.
(7) Legrain, 1903, p. 213; cf. Wiedemann, 1920, p. 144, note 5.
(8) Goossens, 1942, fig. 9 (en face de la page 178).

ν) *Cartouches de Mineptah.* — Les cartouches de ce roi sont gravés aussi bien dans les statues de Mineptah que dans celles de particuliers vivant sous son règne [1].

ξ) *Cartouches de Ramsès III.* — Statue de Ramsès III, Le Caire, *Cat. gén.* 42150 [2], incisés sur le deltoïde droit, le cartouche vertical , sur le deltoïde gauche, le cartouche vertical .

Statue accroupie du Musée du Caire, *Cat. gén.* 581 [3], sur l'épaule droite, le cartouche vertical , sur l'épaule gauche, le cartouche vertical .

ο) *Cartouches de Psousennès.* — Statue accroupie du Musée du Caire, *Cat. gén.* 626 [4], incisés sur les épaules les cartouches de Psousennès. Sur l'épaule droite, le cartouche vertical , sur l'épaule gauche, le cartouche vertical .

π) *La divine adoratrice Chapenoupet.* — Fragment de statue accroupie, Le Caire *Cat. gén.* 1053 [5]. Incisé sur l'épaule gauche le cartouche vertical .

ρ) Statue agenouillée de Psarou, remontant peut-être à l'époque de Ramsès II. Le Caire, *Cat. gén.* 42164 [6]. Incisé, verticalement, sur l'épaule droite , sur l'épaule gauche .

Je mentionnerai enfin deux exemples où ces incisions sont incompréhensibles :

σ) Petite statuette conservée au Cabinet des Médailles de Paris datant du Nouvel Empire. Sur la poitrine et les épaules des signes incompréhensibles et, d'après Capart, « assez semblables aux marques que l'on peut relever sur les poteries » [7].

τ) Bas-reliefs éthiopiens montrant des personnalités caractérisées par des incisions cutanées dans la figure, etc. [8]

---

(1) Legrain, 1909, pl. XI, n° 42148, p. 13 (n° 42148); Lefebvre, 1924, p. 134 = 1929, p. 16 (Le Caire, *Journal d'entrée*, n° 37874); Borchardt, 1925, pl. 60, n° 384, p. 3 (n° 384); pl. 95, n° 562, p. 111 (n° 562); pl. 100, n° 582, p. 133 (n° 582); pl. 110, n° 607, p. 157 (n° 607); Borchardt, 1934, p. 52, n° 1092; p. 74 (n° 1136).
(2) Legrain, 1909, pl. XIII, n° 42150, p. 15 et 16 (n° 42150).
(3) Borchardt, 1925, p. 131 et 132 (n° 581), pl. 100 (n° 581), mais on ne distingue pas, sur cette planche, les cartouches incisés.
(4) Borchardt, 1925, p. 172-173 (n° 626).
(5) Borchardt, 1934, p. 40 (n° 1053).
(6) Legrain, 1909, pl. XXVIII (n° 42164).
(7) Capart, 1904, p. 33 (fig. 11) et 34 = 1905, p. 33 (fig. 11); Vandier d'Abbadie, 1938, p. 32.
(8) Voir par exemple L., *D.*, V, 40; Erman, 1899, p. 405.

b) Renseignements fournis par les textes.

A partir du Nouvel Empire, plusieurs textes font allusion à ces marques cutanées.

α) Les deux pleureuses [1] (au propre « les deux rapaces »), que nous connaissons du rituel tardif du culte d'Osiris, avaient imprimé sur les bras des représentations d'Isis et de Nephthys [2]. Voici le texte en question « leur nom est gravé dans leurs avant-bras (ou épaules) [3] comme Isis et Nephthys ». Le mot *mtnw* [4], n'a, originairement, pas seulement la signification vague d'*inscrire* ou *munir d'une inscription* (*mit einer Inschrift versehen*) [5], mais celui de *graver* [6], car ce verbe est déterminé par l'hiéroglyphe qui représente, comme je l'ai démontré depuis longtemps, une griffe de rapace [7] et non pas un doigt humain. En tout cas, les mots déterminés par ont presque tous la signification de *graver, gratter, égratigner*, etc., voir par exemple , , etc. : le déterminatif , comme nous le voyons écrit correctement dans le *Wörterbuch* (t. II, p. 343 *nkꜥ* , *nkꜥw·t* , *nkw*) est certainement une abréviation de l'hiéroglyphe que nous trouvons dans le mot *ꜣkꜥ* (*Wörterbuch*, t. I, p. 19) qui représente sans aucun doute la griffe d'un rapace.

(1) *Wörterbuch*, t. V, p. 597, 3 et 4.

(2) *Pap. Brit. Mus.*, n° 10188, connu sous le nom de *Pap. Bremner-Rhind*, cf. Faulkner, 1933, I, p. 1 (bibliogr.), l. 5 ; trad. Faulkner, 1936, p. 122. Voir également Erman und Ranke, 1923, p. 257, note 1 : « Vgl. die *zwei Frauen, auf deren Oberarm ihr Name mit Isis und Nephthys gezeichnet* (?) *ist* » ; Sethe, 1928, p. 61 et 226 ; Lefebvre, 1929, p. 16 (6) ; Kees, 1933, p. 89, note 8 ; Vandier d'Abbadie, 1938, p. 33, note 4. Voir également Kees, 1926, p. 177 et 186 ; Kees, 1941, p. 45 ; Loret, 1935, p. 867, note 2.

(3) Cf. Lefebvre, 1929, p. 16, § II (6) : « On trouve souvent gravé sur l'avant-bras ou l'épaule des statues le nom du maître — dieu ou roi — auquel le personnage avait appartenu ».

(4) *Wörterbuch*, t. II, p. 170-171 où l'on trouvera les différentes graphies.

(5) *Wörterbuch*, t. II, p. 171, 1. De la même manière Erman und Ranke, 1923, p. 257, note 1, se rapportant à ce texte, traduisent : « gezeichnet? » ; Mme Vandier d'Abbadie, 1938, p. 33, note 4, rend le mot par *inscrire*.

(6) Sethe, 1928, p. 61 et 226, traduit : *eintätowiert* et *eingegraben* ; Kees, 1933, p. 89, note 8 : *eingeritzt*.

(7) Keimer, 1928, p. 293, 294, 299-304 ; voir également Loret, 1935, p. 857, note 2 : « Au propre « griffer, égratigner ».

Nous pouvons donc supposer que le mot *mtnw*, bien qu'il ne soit pas déterminé par un , a également ici la même signification (« graver ») [1]. Si ceci est exact, les deux pleureuses du *Rituel d'Osiris* portaient donc incisées ou peut-être même tatouées sur les bras des représentations d'Isis et de Nephthys de la même manière que les danseuses thébaines (cf. *supra*, p. 40 à 42) se faisaient tatouer l'emblème de leur dieu, Bès. Quant aux statues et statuettes dont j'ai énuméré un certain nombre, les incisions qu'elles portent peuvent être interprétées de la même façon, mais comme nous le verrons plus tard (cf. *infra*, p. 64 et suivantes), d'autres explications sont également plausibles.

β) Je mentionne aussi un passage contenu dans le « livre » des *Conseils de Douauf* [2] de la XIXe dynastie. Ce « livre » jouissait d'une grande renommée dans les écoles et il fut par conséquent continuellement copié par les écoliers de cette époque, mais avec tant de fautes que l'on ne comprend que rarement son contenu. Voici, d'après la traduction d'Adolf Erman [3], le passage qui nous intéresse :

« Regarde, Rennout se trouve sur le chemin de dieu ; Rennout que le scribe a sur son bras, le jour de sa naissance. » Erman commente ce passage de la façon suivante : « Rennout, déesse de la moisson, signifie ici que le scribe ne manquera jamais de rien. » [4] Le nom de cette déesse imprimé sur le bras du scribe peut être comparé aux statues portant sur les bras, les épaules, la poitrine, etc., des représentations ou des noms de divinités et des cartouches royaux, mais il ne s'agit pas nécessairement, comme nous ne tarderons pas à le voir, d'un vrai tatouage.

(1) Dans *Les lamentations d'Isis et de Nephthys* du papyrus 3008 de Berlin, le *mtnw* du papyrus Bremner-Rhind est remplacé par *sš* « écrire », ce qui est évidemment beaucoup moins précis, cf. Faulkner, 1934, p. 341.

(2) Ranke, 1935, p. 399.

(3) Erman, 1923, p. 105.

(4) Erman, 1923, p. 105, note 3 : « Das wird auf die Sitte gehen, die wir von den Statuen her kennen, auf dem Oberarm den Namen seines Herrn eingestempelt oder als Tätowierung zu tragen. So gehört der Schreiber der Göttin an, die reichliche Nahrung gibt ».

II. INTERPRÉTATION.

1. — Comment tatouait-on dans l'Égypte ancienne ?

Procédés employés dans l'Égypte moderne.

J'ai souligné plus haut (p. 9) qu'un spécialiste devrait encore étudier les tatouages effectués sur le corps des concubines et danseuses dont les momies sont conservées. Ne pouvant fournir des renseignements sur le procédé par les tatoueurs ou tatoueuses de l'Égypte ancienne, je vais donner ce que j'ai pu trouver sur la manière de tatouer en Égypte aux époques modernes, tout en laissant de côté celles des pratiques récentes qui ne peuvent être en aucun cas rapprochées des méthodes connues des anciens Égyptiens : l'électricité par exemple [1]. Quant aux méthodes auxquelles se soumettent actuellement encore en Égypte l'homme et la femme du peuple, il se pourrait qu'elles remontent à l'époque pharaonique.

Carlier de Pinon, 1920 (p. 163). Carlier de Pinon visita l'Égypte en 1579 : « Quand aux femmes ... Et s'en void fort peu, quy n'ayent des grandes marques imprimées au visaige et autres partyes. Elles les font se picquants ledict endroict par tout avecq une eguille, et y applicquent en après le jus d'une herbe, de telle façon, que cela ne se perd jamais. »

Wild, 1623 (p. 204). J. Wild en Orient entre 1604 et 1611 :
« Die Egyptischen Weiber haben einen schendlichen brauch vnd gewohnheit / dass sie sich auff den Händen / vnd vmb das Maul mit blauen Düppelein mahlen / als wenn sie sich mit Nadeln stechen / vnd Russ darein rieben / das bleibt denn

[1] Cf. *infra*, p. 59.

darnach also / vnd sihet eben auss / gleich wie die Badknecht jhnen blaue Zeichen machen / gemeinglich auff die Brust mit den Lasseysen / vnd halten die Weiber solches für eine schöne zierd. Darnach seyn ettliche Arabische Weibspersonen / welche genennt werden Pettbi vnd Saiti / diese haben in den Nasen (p. 205) Ring hencken mit Perlein / oder Edelgesteinen / vnnd ist solches im Land Habischen in Orient gar gemein.»

(«Les femmes égyptiennes ont la mauvaise coutume de se peindre sur les mains et autour de la bouche des petits points bleus, comme si elles se piquaient avec des aiguilles et se frottaient avec du noir de fumée. Ceci persiste ensuite et présente l'aspect des signes bleus que les servants de bain se font généralement sur la poitrine avec des fers à tatouer [1]. Et ces femmes considèrent cela comme une belle parure. De plus, certaines femmes arabes, appelées Pettbi [2] et Saiti [3], s'accrochent dans les narines des anneaux de petites perles et de pierres précieuses. Ceci est commun dans le pays abyssin en Orient.»)

Davity, 1660, et Dapper, 1686, parlant des pauvres «Arabes des deserts de Barca, entre la Barbarie et l'Égypte» [4], nous fournissent, en se basant sur Pierre Dan, 1633, les renseignements suivants.

Davity, 1660, p. 31 : «Pierre Dan Religieux de la Trinité, autrement de la Redemption des Captifs, qui fit le voyage de Barbarie, l'an 1633. Et qui a observé très-exactement les mœurs et les façons de faire des Arabes, en parle à mon sens mieux que personne : c'est pourquoy, ie me seruiray des instructions qu'il nous en fournit : dans son *Histoire de Barbarie,* au liure 2.» [5] «Les Femmes se font auecque la pointe d'vne aiguille, certaines marques au front, aux ioues, aux poignets, et dessus le gras des iambes, puis y mettent d'vne certaine poudre faite d'vne pierre noire, afin que ces marques ne s'effacent point; comme en effet elles y demeurent

---

[1] Lasseysen (?).

[2] Je ne comprends pas ce mot.

[3] Cf. v. Kremer, 1863, t. Ier, p. 142 : «Die Zigeuner Oberägyptens nennen sich selbst Saäideh, d. i. Leute aus Said, d. i. Oberägypten... Die Weiber tätowiren sich oft blau an den Lippen, den Händen und auf der Brust...». Voir également v. Kremer, 1862.

[4] Dapper, 1686, p. 22. D'après «Pierre Dan, *Hist. de Barbar.*, l. 2».

[5] Je n'ai jamais eu l'occasion de consulter ce livre, mais vu à la bibliothèque de l'Université Fouad Ier, à Guizah, Pierre Dan, *Les plus illustres captifs... manuscrit de la Bibliothèque Mazarine édité... par le R. P. Calixte...,* 1892.

tousiours empreintes». En ce qui concerne les tatouages des femmes bédouines d'Égypte, Davity, 1660, p. 303, contient le passage suivant : «Les filles ayant apperceu les premiers induces qui découurēt qu'elles sont capables d'estre femmes, le manifestent par certaines marques qu'elles font sur leur menton, les léures en façon de barbe, en se piquant auec des espingles ou aiguilles, et puis mouillant les piqueures auec certaine ancres destrempée auec du fiel de bœuf, si bien que les marques y demeurent toute leur vie. Il y en a encore qui se font ces marques au bras et aux autres endroits du corps.»

Dapper, 1686, p. 22-23 : «Pour paroître plus belles, elles se font des marques au front, aux jouës, aux pouces et dans les parties honteuses, avec la pointe d'une aiguille, qu'elles parsement d'une poudre noire faite d'un caillou noir broyé, afin que ces marques ne s'effacent pas, en effet elles durent autant que leur vie.»

En ce qui concerne les bédouines d'Égypte, Dapper, 1686, p. 100, nous apprend ceci :

«Desque les filles apperçoivent en elles les signes qui marquent qu'elles sont en état d'être mariées, elles le font connoître par des marques qu'elles s'impriment sur la machoire et la levre de dessus, et qu'elles noircissent avec de l'encre, où l'on a mêlé du fiel de bœuf; de sorte qu'elles durent autant que leur vie.»

Pugnet, 1804, p. 56 : «... elles [c'est-à-dire les femmes de la Haute Égypte] se couvrent la face, le sein, les flancs et les bras, de fleurs ou autres figures qu'elles dessinent sur leur peau, avec un mélange de noir de fumée et de fiel de mouton, que la pointe d'aiguille fait passer sous l'épiderme. On ne remarque ces empreintes que sur les bras des hommes.»

Lane [1], 1871, t. I, p. 49 : «The operation is performed with several needles (generally seven) tied together : with these the skin is pricked in the desired pattern : some smoke-black (of wood or oil), mixed with milk from the breast of a woman, is then rubbed in; and about a week after, before the skin has healed, a paste of the pounded fresh leaves of white beet or clover is applied, and gives a blue or greenish colour to the marks.»

---

[1] E. W. Lane séjourna en Égypte à trois reprises, de 1825 à 1828, de 1833 à 1835 et de 1842 à 1849.

Rifaud, 1830, p. 110-111 : « La mode du tatouage est très répandue parmi les femmes arabes et coptes, et les Nubiennes ; il n'est aucune partie de leur visage et de leur corps, qui soit exempte de cette étrange parure. Les musulmanes mêlent des étoiles et des croissans aux autres figures qu'elles affectionnent ; les coptes préfèrent des images de la croix [p. 111] et de saints. Comme toutes ces femmes sont épilées, le tatouage remplace, dans certaines parties, le voile capillaire dont on les a privées. L'art du tatouage est exercé par des femmes qui s'en vont par les rues, criant à qui veut se faire tatouer ; ces femmes vendent aussi la substance avec laquelle les Égyptiennes noircissent le bord de leurs paupières. La nudité d'une femme tatouée, déplaît en général aux Européens, mais les naturels du pays lui trouvent beaucoup de charmes. »

Kleinpaul, 1879, p. 191 : « Sie machen sich mit einer Nadel, oft in Form von Ziffern oder Blumen, feine Stiche in die Haut und reiben sie mit einer Mischung aus Schiesspulver und Ochsen-Galle ein, die sie haltbar und für ihr ganzes Leben schwärzlich-blau färbt ; manchenal sollen sie auch Vitriol oder Galläpfelruss und Safran dazu nehmen. »

Lepic, 1884, p. 98 : « La femme fellah porte un tatouage qui part de la lèvre inférieure et couvre le menton. Cette coutume est fort ancienne et remplace pour elle la vaccine... La couleur bleuâtre de ces dessins s'obtient au moyen d'une terre ou d'un minerai, que les femmes vont ramasser dans les champs. »

Fouquet, 1899, p. 4 et 5 : « ... on emploie des aiguilles prises en nombre impair : trois, cinq ou sept, liées ensemble de façon à [p. 5] former une espèce de biseau, comme les tuyaux de la flûte de Pan. S'il s'agit d'un tatouage compliqué, l'artiste trace d'abord une esquisse avec un morceau de bois taillé en pointe et trempé dans un mélange de noir de fumée et de lait de femme. Ce noir de fumée est recueilli sur un morceau de vitre, ou de faïence, placé au-dessus d'une lampe à huile. La même composition sert ensuite à enduire les aiguilles qui sont enfoncées obliquement dans la peau, en suivant les traits esquissés, par de petites secousses répétées jusqu'à ce que le sang commence à couler. Quand tout le tracé du dessin a été perforé, on frictionne la région avec le mélange de lait et de noir de fumée, puis avec du jus de plantes vertes. L'herbe la plus usitée est une sorte d'arroche appelée *zourbieh* [1].

[1] Fouquet pensait sans doute à la plante زربيح *zurbīh, Chenopodium murale* L.

On emploie aussi le *bersim*, trèfle blanc annuel très cultivé en Égypte pour la nourriture des animaux domestiques. Cette adjonction de jus d'herbes qui a, dit-on, pour but de renforcer le dessin et d'empêcher l'inflammation de la peau n'est nullement nécessaire, ainsi que j'ai pu m'en convaincre au cours de mes recherches. Les aiguilles doivent être en nombre impair, disent les coptes : *Koull chaï bil Talout iékmal* (tout se perfectionne par la Trinité). Ils prétendent aussi que les nombres impairs portent la chance, sont de bon augure, c'est pour cela que beaucoup de tatouages, médicaux et autres, sont composés de trois points, de trois lignes ou de ces deux éléments... »

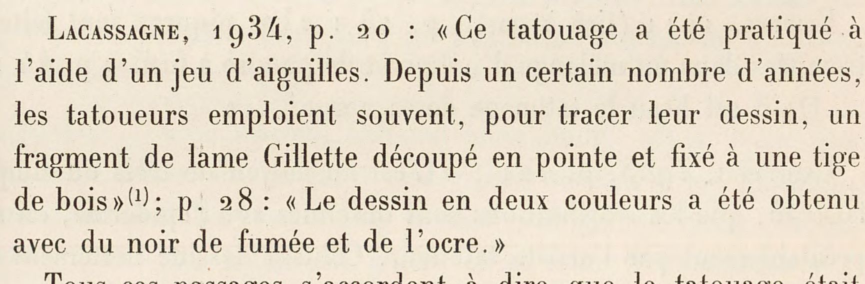
Klippel, 1911 (tiré à part), p. 15 : « Les piqures sont faites avec des aiguilles trempées dans un mélange d'indigo et de poudre à fusil » ; p. 44 : « *Chants d'amour* ... Qu'il est beau le tatouage de sa gorge !... »

Caloyanni, 1923, p. 121 : « C'est au moyen de trois ou cinq aiguilles, liées en faisceau, que les scarifications sont obtenues sur l'épiderme, en suivant le tracé fait préalablement par l'artiste tatoueur. Celui-ci dessine nettement l'emblème, puis il se sert de la fumée de lampe à huile, diluée dans de l'alcool, comme matière colorante. Nous avons observé que depuis la guerre [1] le tatouage s'opère d'une façon bien moins primitive. On se sert, en fait, de l'électricité pour mouvoir le faisceau d'aiguilles, qui fonctionne comme l'aiguille unique d'une machine à coudre... » [2]

[1] L'auteur parle de la guerre 1914-1918.

[2] Caloyanni par la suite s'étend sur ce procédé moderne qui ne nous intéresse pas ici ne pouvant d'aucune façon éclaircir la pratique employée dans l'Égypte ancienne, cf. *supra*, p. 55. Le tatouage à l'électricité remplace de plus en plus dans les grandes villes égyptiennes, surtout dans les ports, l'ancienne technique. Signalons à titre de curiosité que, pendant la guerre qui vient de prendre fin, les autorités militaires ont défendu aux soldats alliés de se faire tatouer en Égypte parce que « les produits utilisés à cette fin étaient venimeux ». Tous les journaux égyptiens ont rapporté cette décision des autorités militaires, voir par exemple la note suivante glanée dans *Le Journal d'Égypte* du 2 juin 1942 : « Les autorités ayant observé que de nombreux accidents se produisent ces derniers temps du fait de l'opération de tatouage (les analyses prouvant que les produits utilisés à cette fin étaient venimeux), envisagent d'interdire leurs activités ou, tout au moins, de les placer sous un contrôle très rigoureux. Une proclamation militaire est attendue incessamment à cet effet » ; *The Egyptian Gazette* du 1er juin 1942 : « Tatooing is very popular among members of the various fighting forces but following receipt of information that several soldiers have recently been poisoned in Alexandria through the use of dirty needles or other causes, the Governorate has asked the Military Governor of Egypt, either to order the closing down of places which go in for tattoing or to assure control over them. » Tout dernièrement les autorités soudanaises se sont prononcées, pour d'autres raisons, contre le tatouage, « pratique mauvaise et anti-religieuse » (*La Bourse Égyptienne*, 29 mai 1945).

Blackman, 1927, p. 51 : « The operation of tattooing is a very painful one, and is performed by specialists in the art... The implement used in tattooing consists of seven needles fixed into a short stick, which is bound round at the end and then plastered over to keep the needles firmly in position. Sometimes smaller needles, and only five in number, are used for tattooing children. Lamp-black is the pigment employed, and this is usually mixed with oil, though some people say that water is used. However, when I last witnessed the operation of tattooing oil was mixed with the lamp-black. »



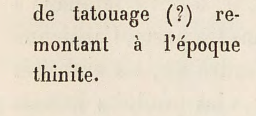


Fig. 42. — Instrument de tatouage (?) remontant à l'époque thinite.

Lacassagne, 1934, p. 20 : « Ce tatouage a été pratiqué à l'aide d'un jeu d'aiguilles. Depuis un certain nombre d'années, les tatoueurs emploient souvent, pour tracer leur dessin, un fragment de lame Gillette découpé en pointe et fixé à une tige de bois »[(1)]; p. 28 : « Le dessin en deux couleurs a été obtenu avec du noir de fumée et de l'ocre. »

Tous ces passages s'accordent à dire que le tatouage était exécuté par aiguilles. Je crois, sans toutefois pouvoir le prouver, que les mêmes aiguilles étaient déjà employées aux temps pharaoniques. Il faut pourtant faire une restriction en ce qui concerne l'époque thinite, car Petrie a publié dans les *Royal Tombs* (II, 1901)[(2)] un objet qui aurait été utilisé pour le tatouage (fig. 42)[(3)] : « The flint set in the wood did not seem capable of bearing any strain, but it was explained by my friend Prof. Giglioli as a tatuing instrument of the usual form. As tatuing was used in prehistoric times (as shown on figures then[(4)]), and in the XIIth dynasty (as shown by the body of a priestess at Cairo), there is nothing surprising in finding such a tool. »[(5)]

(1) Voir également Lacassagne, 1933, p. 262-263.
(2) Petrie, 1901, pl. VI, 15.
(3) D'après Petrie, 1901, pl. VI, 15.
(4) Cf. *supra,* p. 1 à 6 où il a été expliqué pourquoi ces dessins archaïques ne sont probablement pas des tatouages.
(5) Petrie, 1901, p. 24; voir également Petrie, 1939, p. 85 : « Pl. XLVII. Early dyn. I... No. 4 ...One rod of wood with flint point inserted at side, probably for prickling tatu pattern. »

L'art du tatouage est en Égypte moderne un domaine où excellent surtout les femmes appartenant à ces parias vagabonds connus sous les vocables *Ghagar* et *Ḥalab,* populations au sujet desquelles nous sommes encore assez mal renseignées[(1)]. Sur les tatoueurs ou tatoueuses de l'Égypte ancienne nous ne savons rien.

Voici quelques passages concernant les tatoueuses et les tatoueurs de l'Égypte moderne.

Rifaud, 1830, p. 111 : « L'art du tatouage est exercé par des femmes qui s'en vont par les rues, criant à qui veut se faire tatouer. »

Fouquet, 1898, p. 3 et 4 : « Le tatouage, dans le dialecte arabe du Caire, s'appelle *dakk,* ce qui veut dire : broyer, casser, frapper et enfin tatouer. Ce sont des femmes qui, dans la presque universalité des cas, se livrent à la pratique du tatouage et la plupart d'entre elles appartiennent à une race nomade et vagabonde appelée *Ghagar.* Ces femmes sont aussi nommées *Halab,* Alépéennes (d'Alep). Elles circoncisent les jeunes filles et tatouent indifféremment les hommes et les femmes. Elles parcourent les rues en criant : *Nadokk oua nitaher* (nous tatouons et nous circoncisons)...

En dehors de ces tatoueuses de profession, les femmes coptes tatouent chez elles leurs amis et connaissances, mais ne courent jamais les rues. J'ai pu me convaincre, au cours de mes recherches, que les tatouages médicaux, même ceux qui avaient été relevés sur des musulmans, étaient dus, en général, au travail des Coptes, les tatouages de fantaisie, décoratifs, trouvés sur les musulmans, venaient des *Halab* ou *Ghagariât* (le mot *ghagar* désigne la tribu, une tatoueuse se dit *Ghagariah,* au pluriel *Ghagariât*). »

Myers, *Tatuing,* 1903, p. 87 : « The method of tatuing (called *daḳḳ* دقّ = to knock) which is employed in modern Egypt, has been well described by Fouquet[(2)]. An inquiry among the Moslem *fellahin* showed me that they were tatued, not by their fellow countrymen, but by certain alien wandering tribes who have a language of their own, and are said to trace their descent from further east. The Egyptians,

(1) Le premier témoignage sur les Ghagar est dû, si je suis bien renseigné, à E. W. Lane qui séjourna en Égypte de 1825 à 1828, de 1833 à 1835 et de 1842 à 1849, voir Lane, 1871, t. II, p. 97-98, voir également Hamont, 1843, p. 157; beaucoup plus riche en renseignements est le récit qui leur est consacré par v. Kremer, 1862, et *Idem,* 1863, t. Ier, p. 138-148. Tout dernièrement ce sont H. A. Winkler et W. Vycichl qui se sont occupés de la question, cf. Winkler, 1934, p. 14-15, et *Idem,* 1936, p. 48-49 (voir également *index s. v. Ḥalabi's,* p. 506); Vycichl, 1938.
(2) Fouquet, 1899.

like the Algerians, are generally (but not universally) tatued during infancy. Mothers take their babies to be operated on, according to some for the sake of ornamention, according to others in order to ward off the evil eye and disease. (Even the Copts tatu the cross, in many cases, at least, on account of sickness [1]). Some told me that the Ghagar, others that the Ghawazi were the people who undertake the tatuing, often using at the ceremony words of which the *fellahin* cannot understand the meaning. Less detailed evidence was long ago gathered by Lane [2], but he appears to have been acquainted only with the relatively simple designs (dots, circles, and lines) met with among the Egyptian women. He gives the street-cry of the Ghagar wanderers in Cairo, نَدُق وِنطاهِر 'we tatu and circumcise' [3] Fouquet observes, 'elles traversent les quartiers indigènes en criant à haute voix leur industrie : 'Faire les tatuages, percer les oreilles et couper les clitoris'. La langue arabe, comme le latin, n'a point les pudeurs du français' [4]. Of the Ghawazi, Lane writes that 'we can hardly doubt that they are, as they themselves assert, a distinct race. Their origin, however, is involved in much uncertainty. They call themselves 'Barámikeh' or 'Barmekées'; and boast that they are descended from the famous family of that name. . . . , of whom we read in several of the tales of 'The Thousand and One Nights'. . . There are but few gypsies in this country. They are here called 'Ghagar or Ghajar'. . . . ' [5]. It is said that the 'gypsies' in Egypt often pretend to be descended from a branch of the same family to whom the Ghawazi refer their origin. The tatuing performed on the Egyptians by the Ghagar folk is likewise referred to in the interesting paper on the Gypsies of Egypt by the late Captain Newbold. . . . [6]. We are there told that in customs, physiognomy, and language, the Ghagars resemble the Kurbáts (or 'gypsies') of Syria [7], that their numerals

[1] However Stern, quoted by Fletcher (*Trans. Washington Anthrop. Soc.*, 1892, p. 58), states that Arab invaders branded the Coptic monks with the Cross.

[2] *An Account of the Manners and Customs of the Modern Egyptians*, London, 1846, vol. I, pp. 64-67. There are also a few references to the practice in W. H. Yates' *Modern History and Condition of Egypt*, London, 1843, vol. II, pp. 224, 236.

[3] *Ibid.*, vol. II, p. 235.

[4] *C. R. de l'Acad. des Sci.*, 1897, t. CXXIV, p. 1179.

[5] *Op. cit.* [=*Manners and Customs*], vol. II, pp. 226, 234.

[6] *Journ. Roy. Asiat. Soc.*, 1856, vol. XVI, p. 285 ff.

[7] Attention may here be drawn to a reference by Lucian (*De Deabus Syriorum*, 54) to the scarification-marks which the Syrians of this time made upon their skin.

are for the most part of Persian or Indian origin, that one of their tribes is called 'Romini' (? = Romany), and that they claim to have brethren in 'Hongarieh' (? = Hungary), [p. 88]. There is also evidence that vagrant tribes in other parts of the world perform the same office. Dr. Mitra [1], writing on the Bediya folk, whom he describes as the gypsies of Bengal, observes that they are skilful in tatuing, 'an art unknown to all in Bengal except the Bediyádis'. 'Young girls are their principal patrons, and they generally get themselves tattooed between the eyebrows or below the under lip. Sometimes the breasts and the forearms are also subjected to the operation'.»

Klippel, 1911 (tiré à part), p. 15 (parlant des bédouines d'Égypte) : «Menton et lèvres sont tatoués. . . Le tatouage et la circoncision des filles sont pratiqués à l'âge de sept ans environ. Partout on entend les cris des femmes : «*nedoqq we netâher* نَدُق وِنطاهِر (nous tatouons et nous circoncisons).»

Blackman, 1927, p. 51 : «The operation of tattooing is a very painful one, and is performed by specialists in the art. Sometimes a woman tattoos women and girls, and a man men and boys, but there is no hard-and-fast rule about this. . . The street cry of the tattooer is *Yā ṣabī taʿāla duḳḳ!* («O lad, come and be tattooed!»). A woman who desires to be tattooed will, on hearing a female tattooer utter her street cry, call out, «Come here, O damsel who tattoos!»

Pour terminer, je voudrais encore citer un passage de Silv. Meinard Xavier Golbery, écrit en 1802, sur les différentes manières de se faire tatouer en Afrique.

Golbery, 1802, p. 404-406 : «En Afrique, les tâtouages se font de différentes manières. J'ai vu à Sierraleone une jeune Négresse de dix ans, de la famille du roi, qui se faisait tâtouer par coquetterie ou par orgueil; elle s'était soumise à un véritable supplice, dont je la plaignais; mais l'honneur d'être magnifiquement tâtouée, le lui fit supporter, sans proférer une seule plainte.

On lui avait dessiné sur le ventre, sur [p. 405] les hanches, sur les cuisses, sur les mollets, sur les seins, des dessins qui étaient formés de petites figures, qui représentaient chacune une petite fleur à cinq pétales.

Quand l'ensemble de ces dessins fut tracé avec un suc mordant d'une couleur fort rouge, le tâtoueur, au moyen d'une petite pince d'une ligne de largeur et fort

[1] *Memoirs of the Anthrop. Soc. of London*, 1870, vol. III, pp. 120-133.

tranchante, arrachait une petite partie de l'épiderme et de la peau : chaque pétale des fleurs qui formaient l'ensemble de ces dessins, devint une petite blessure et ces blessures étaient innombrables.

L'opération de ce tâtouage dura dix jours, et après chaque séance, la partie tâtouée était frottée d'huile de palmier, mêlée d'une substance aromatique.

Cette jeune Négresse fut dix jours malade avant d'être guérie de cette opération.

A la place de chaque petit arrachement, la nouvelle peau forma un petit gonflement, et l'effet de ce tâtouage était le même, que celui d'un piqué anglais; c'était une espèce de guillochage très singulier.

D'autres tâtouages se font en petits points [406], au moyen d'aiguilles pointues, trempées dans une liqueur très corrosive et qui laisse une marque ineffaçable.

D'autres se font par des lignes serrées l'une près de l'autre, et c'est assez communément ceux que les jeunes Négresses employaient pour se faire tâtouer les seins : ordinairement ces lignes sont tracées en spirales, avec des pierres dures et pointues.»

2. — Ce qui correspondait dans la réalité aux images ou aux noms de divinités, aux cartouches royaux, etc., incisés sur les statues et statuettes égyptiennes.

Je viens de parler du procédé employé en Égypte et en d'autres pays africains pour exécuter des tatouages de façon mécanique, avec des matières colorantes. On doit séparer de ces tatouages véritables toutes les autres peintures dermiques arbitrairement faites et provoquant sur la face du corps humain des changements perpétuels : marquage au fer rouge, simples incisions, incisions laissant des cicatrices («Narbentätowierung»), etc. Ces marques cutanées étaient certainement connues des anciens Égyptiens. La distinction que je souligne entre tatouages proprement dits et autres peintures dermiques dont je viens de parler (distinction qui d'ailleurs n'est pas admise par la totalité des auteurs), est sans grande valeur quand on veut interpréter les statues et les statuettes anciennes ayant des figurations ou des mots incisés sur la surface (cf. *supra*, p. 48 et suivantes). Il en est de même de certains textes anciens (cf. *supra*, p. 52 et 53) se servant de mots vagues qui ne permettent en aucun cas de préciser exactement le procédé employé pour obtenir telle ou telle marque cutanée. Mais il importe de savoir ce qui correspondait en réalité sur les vivants, aux « marques»

(représentations et noms des dieux, cartouches royaux, etc.) que portent les statues et qui sont mentionnées dans certains textes anciens (cf. *supra*, p. 47 à 53). Bien que j'aie déjà essayé d'interpréter les derniers, je dois reprendre cette question.

Plusieurs égyptologues dont Maspero [1], Wiedemann [2], Capart [3], Legrain [4], Erman [5], Ranke [6], Boreux [7] et Lefebvre [8], appellent tatouage tout ce qui est incisé, écrit, peint et dessiné sur une figure ancienne.

D'autres, comme Kees [9] par exemple, font plus de réserves. Il faut avouer que la chose n'est point facile. Elle se complique encore du fait que, à part le tatouage véritable et d'autres incisions dans la peau (incisions simples et incisions laissant des cicatrices), il existe encore des dessins peints tout simplement sur la peau d'un individu et des « marques» brûlées sur le corps au moyen du fer rouge. Ne possédant pas de renseignements précis sur les premiers, je m'occupe brièvement du marquage au fer rouge, appelé *ꜣb*. Ce mot, employé surtout quand il s'agit de bestiaux [10], de serfs, d'esclaves et prisonniers [11], se rencontre également au sens figuré [12]. Ainsi le Papyrus Anastasi V, 10, 2 contient le passage déjà cité (cf. *supra*, p. 49 (δ)) assurant le dieu Thot que les gens viennent avec leurs enfants «pour les faire marquer au fer rouge pour son service» [13], tout à fait comme, par exemple, certains soldats et ouvriers romains (cf. *infra*, p. 70) se faisaient « marquer» au nom de leur empereur, etc. Reste encore à interpréter les cartouches que portent souvent Akhnaton et Néfertiti et auxquels nous avons déjà fait allusion (cf. *supra*, p. 50 (κ)). Wiedemann

(1) Maspero, 1872, p. 111 et 1873, p. 150-151.

(2) Wiedemann, 1920, p. 144.

(3) Capart, 1904, p. 32-33; 1905, p. 32-33.

(4) Legrain, 1903, p. 183.

(5) Erman, 1923, p. 105, note 3; Erman und Ranke, 1923, p. 257.

(6) Ranke, 1908, p. 42.

(7) Boreux, 1921, p. 118, note 2.

(8) Lefebvre, 1929, p. 16, § II.

(9) Kees, 1933, p. 89.

(10) Voir par exemple Mac Michael, 1913, Petrie, 1917, p. 56-57, pl. LXXI *W* et Winkler, 1937, p. 267-270.

(11) Wiedemann, 1920, p. 144. Montet, 1946, p. 126.

(12) *Wörterbuch*, t. I, p. 6, 20 («auch bildlich gebraucht»). Ceux qui s'intéressent à la question, trouveront la bibliographie dans les *Belegstellen* du *Wörterbuch*, t. I, p. 6, 18 à 23 ainsi que dans Erman und Ranke, 1923, p. 531, note 2 et p. 144, note 3; Ranke, 1929, p. 199.

(13) Erman, 1923, p. 377; Grapow, 1927, p. 156.

et Kees les considèrent comme marques cutanées [1], mais Petrie les prenait, il y a déjà plus de quarante ans, pour « de petites plaquettes en terre émaillée fixées sur une fine mousseline. On a rencontré à Tell-el-Amarna de telles plaquettes avec le nom du dieu Aton » [2]. Erman [3] et Ranke [4] pensent plutôt que ces noms d'Aton, renfermés dans un cartouche, étaient brodés sur le vêtement [5].

Je crois qu'il y a lieu d'éliminer ici les éléments nettement dégagés en relief qui se trouvent aussi bien comme bracelets que comme applications ventrales sur les statues colossales d'Akhnaton découvertes récemment en nombre assez considérable à Karnak [6].

Bref, la question n'est pas réglée. Rien ne prouve que le roi se soit fait tatouer les bras et la poitrine au nom de son dieu, comme un témoignage éloquent de son attachement fanatique à Aton, et qu'il n'ait porté des bracelets et des petites pièces de faïence, or, argent, electron, exaltant la même divinité. Pour appuyer ce dernier fait, on pourrait citer les plaquettes en forme de cartouches fixées sur la peau de Panthère d'un prêtre [7], de même on pourrait penser aux représentations de Bès portées par les danseuses et femmes nues, qui étaient tantôt tatouées sur les cuisses, tantôt suspendues sous forme d'amulettes à leur coiffure. Nous avons vu qu'il est

(1) Wiedemann, 1920, p. 144 : « Amenophis IV. liess sich die Namen und Titel seines Sonnengottes auf seine Arme und auf seine Brust einzeichnen » (cf. également Wiedemann, 1899, p. 766 ; Wiedemann, dans J. de Morgan, 1897, p. 222) ; Kees, 1933, p. 89.

(2) Petrie, dans Capart, 1904, p. 32, note 4. On comparera à ce sujet par exemple Davies, VI, 1908, pl. IV, où l'on croit pouvoir distinguer les ficelles auxquelles sont fixées ces plaquettes.

(3) Erman und Ranke, 1923, p. 240 : « ...eine merkwürdige Erscheinung müssen wir wenigstens noch erwähnen, die anscheinend in der Geschichte der ägyptischen Tracht vereinzelt dasteht. Das ist die Sitte des... 'Ketzerkönigs' von El Amarna und seiner Gemahlin, die Namen des neuen Gottes auf ihrem Gewande zu tragen. Auf Brust und Armen bemerken wir bei ihnen die in den 'Königsring' eingeschlossenen Namen des Aton (Petrie, *Tell el Amarna,* Taf. I, 1. 1 ; 12. Davies, *El Amarna,* 6, Taf. 3. 4. 16 u. S. 4. Ramses II. trägt in der Turiner Statue... den eigenen Namen auf dem Gewand). Wir haben sie uns wohl in das Gewand eingewebt zu denken, ähnlich etwa, wie uns ein Gewebe aus dem Grabe Thutmosis des Vierten in bunten Farben den Namen seines Vaters Amenophis zeigt (Carter and Newberry, *Tomb of Thutmosis IV,* Taf. 1) ».

(4) Ranke, 1929, p. 199.

(5) On pourrait rappeler ici la statue Legrain, 1914, pl. III, n° 42194 (Osiris brodé sur un tablier) ; cf. *infra,* p. 70 (avec la note 6).

(6) Ross, 1931, p. 173, fig. 1.

(7) Drioton, 1922, p. 17, fig. 8, texte p. 16 (du tiré à part) : « La peau de léopard ainsi drapée ne peut donc qu'être un insigne du pontificat suprême : marquée le plus souvent au cartouche du roi régnant (Mariette, *Catalogue général des monuments d'Abydos :* Aménothès II ; — Turin, n° 50 ; Aménothès III ; — Le Caire, n°s 34099 et 34100 : cartouches mutilés) » ; Davies, 1917, pl. L 1 *a* (tombe thébaine n° 51).

difficile de se prononcer de manière absolue sur toutes ces questions. Une solution définitive à ce sujet ne nous sera donnée qu'au jour où l'on aura trouvé une momie pourvue de tatouages correspondant aux incisions des statues et des statuettes, ou lorsqu'on sera en possession de dessins de personnes présentant sur leur corps des figurations, des noms de dieux ou des cartouches royaux peints en bleu foncé ou noir (couleurs ordinaires des tatouages égyptiens), comme c'est le cas des Bès dessinés sur les cuisses des danseuses et musiciennes de Deir el-Médineh (pls. XX [1] et XXI, 1). Ces peintures thébaines nous ont donné la preuve absolue que le tâtouage en forme de figurations animées (Bès) existait déjà en Égypte au moins à partir du Nouvel Empire. En attendant, mieux vaut pêcher par excès de prudence que prendre n'importe quel dessin ou cartouche royal incisés sur le corps d'une statue de personnalité égyptienne pour indications de tatouages.

Par contre, je suis convaincu que souvent ces incisions se trouvaient uniquement sculptées sur les statues et les statuettes, et que les personnes vivantes ne les portaient point sur le corps. Adoptant cette manière de voir, on penserait volontiers aux statues et statuettes [2] accroupies et aux sphinx royaux de basse époque dont le corps et les vêtements sont couverts d'inscriptions, de représentations de divinités et de scènes religieuses qui n'étaient certainement pas des tatouages. Mais cette constatation, soulignons-le, n'empêche nullement que parfois un individu *se fit tatouer sur le corps l'image ou le nom de « son » dieu ou le cartouche du roi qu'il servait.* Ces cas, que l'on ferait peut-être bien de considérer comme exceptionnels, seraient alors à l'origine de l'usage de graver des figures de divinités, des noms royaux, etc., sur les statues et les statuettes.

Inutile de me référer encore une fois aux deux textes cités et commentés plus haut (cf. *supra,* p. 52 et 53). Mais il me paraît important, pour mieux comprendre l'ensemble de la question, de citer un certain nombre de textes anciens, etc., parlant du tatouage (au sens le plus large) en usage chez les Juifs, Grecs, Latins, etc. Le témoignage le plus ancien est fourni par trois passages du *Pentateuque : Lévit.* 19, 28 : « Vous ne ferez point d'incisions dans votre chair pour un mort, et vous n'imprimerez point de figures sur vous. Je suis l'Éternel » ; *Lévit.* 21, 5 : « Les scarificateurs ne se feront point de place chauve sur la tête, ils ne raseront point les coins de leur barbe, et ils

(1) Cf. la planche en couleurs de Mme Vandier d'Abbadie, 1938, pl. III.

(2) v. Bissing, 1914, *Text,* 59, 3 ; 68 A, 1.

ne feront point d'incisions dans leur chair»; *Deutér.* 14, 1 : «Vous êtes les enfants de l'Éternel, votre dieu. Vous ne vous ferez point d'incisions et vous ne vous ferez point de place chauve entre les yeux pour un mort»[1].

B. Meissner croit que, chez les Babyloniens et Assyriens, le tatouage était en premier lieu en usage pour marquer les esclaves[2], mais Lucien (IIe siècle av. J.-C.) raconte que les Assyriens se faisaient tatouer les mains et le cou[3]. Des renseignements des auteurs grecs et latins au sujet du tatouage, il ressort que les deux grands peuples classiques n'appréciaient pas les peintures dermiques car quand il s'agit dans un texte grec ou latin de tatouage, nous avons presque toujours à faire à des étrangers, des soldats, des esclaves, etc. Le tatouage avait donc, semble-t-il, chez les Grecs et les Romains une mauvaise réputation — comme dans l'Égypte ancienne[4] et comme dans la plupart des pays européens actuels, où ces marques cutanées sont souvent l'apanage des individus vivant en marge de la société. Les auteurs grecs mentionnent le tatouage pour les Thraciens et d'autres peuples barbares ou semi-barbares[5]; quelques vases grecs peints montrent des Thraciennes tatouées[6].

---

(1) Je n'ai nullement l'intention de m'étendre ici sur le tatouage chez les anciens Juifs et les traces de cette pratique conservées dans la Bible. Le lecteur trouvera les renseignements nécessaires dans les nombreux commentaires et dictionnaires de la Bible, cf. par exemple *Jewish Encyclopedia,* VI, p. 211 : «Traces of the custom of tattooing are found in the expression 'to inscribe the hands for some one' (Isaïe, XLIV, 5; XLIX, 16. — Grunwald, *Cultur und Kunstgesch. Entwicklung der Schriftzeichen,* p. 1). The phrases 'The hand of Absalom' (II, Sam., XVIII, 18) for Absalom's tomb, and 'will I give in mine house and within my walls a memorial and a name' (Isaïe, LVI, 5; R. V) recall the custom of tattooing the hands with the token of the sun-god Baal, which at that time was a symbol of strength», et Klippel, 1911 (tiré à part), p. 15, note 3 : «Le tatouage a été pratiqué dès la plus haute antiquité et aussi par tous les peuples. Ne remonterait-il qu'à Ézéchiel que déjà son antiquité serait recommandable. 'Tatouez le 'taou' au front des hommes' [je me demande pourtant si cette traduction d'Ézéchiel, IX, 4 et 6 est tout à fait exacte, L. K.]. Et cependant Moïse avait défendu à son peuple de se faire des signes religieux sur le corps : 'Et vous n'inciserez point votre chair, et ne ferez aucune marque d'écriture sur votre corps'.»

(2) Meissner, 1920, p. 412 et 382.

(3) Lucien, t. III, Περὶ τῆς Συρίης Θεοῦ, § 59 : *σΊίζονται δὲ ϖάντες οἱ μὲν ἐς καρπούς, οἱ δὲ ἐς αὐχένας, καὶ ἀπὸ τοῦδε ἅπαντες Ἀσσύριοι σΊιγματηφορέουσι.*

(4) Il en a été de même des anciens Juifs, cf. *supra,* p. 67 et suiv.

(5) Hérodote, V, 6; Xénophone, *Anab.,* éd. Boucher, V, 4, 32; «Quand dans leur marche, les Grecs arrivèrent chez les Mossynœques leurs amis, ceux-ci leurs montrèrent des enfants de gens riches, nourris de châtaignes cuites, bien portants, délicats, très blancs, et à peu près aussi gros que grands. Ils avaient le dos tacheté et la poitrine tatouée de fleurs»); Hérodote, V, 21, mentionne une lettre secrète écrite par Aristagoras de Milet sur la peau de la tête d'un esclave et adressée à Histiée de Milet.

(6) Zeller, 1941, p. 2844.

Cicéron[1] relate qu'Alexandre de Phères avait à son service un barbare dont le corps était tatoué de manière thracienne[2]. Athénée[3] raconte que les femmes thraciennes se font, à l'aide d'une alène, des dessins sur la peau de sorte qu'on les croierait peintes[4].

L'habitude que certaines classes d'Anglais (surtout les marins)[5] ont actuellement encore pour le tatouage est peut-être une réminiscence de très vieille date.

Si César, *De bello Gallico,* 5, 14, ne parle probablement que d'une simple coloration de la peau, Hérodien d'Antioche[6] (IIIe siècle après J.-C.) constate que les Brites[7] incisent dans le corps des images d'animaux qu'ils colorent et qu'ils portent avec fierté. Saint Isidore de Séville[8] décrit le procédé que les Pictes employaient

---

(1) *De officiis,* II, 7, 25.

(2) Cf. Bates, 1914, p. 139.

(3) Athénée, *Deipnosoph.,* XII, 524 *d, e.*

(4) D'autres renseignements nous sont fournis par Tacite parlant des Hariens germaniques et par Strabon mentionnant les Japodes et Illyriens habitant les côtes de l'Adriatique. Pomponius Mela, *Chorographica,* II, 1, 10, raconte que les Agathyrses (il s'agit de la Transylvanie actuelle) se peignent plus ou moins la face, chacun selon le rang de leur naissance, mais tous du même signe, et de la même manière, telle qu'on ne puisse point l'enlever.

(5) Les journaux quotidiens et les revues de vulgarisation (magazines) ont très souvent parlé ces temps derniers, surtout pendant la guerre, de ces tatoueurs et tatoués britanniques. La plupart des articles en question étaient abondamment illustrés, étalant devant le lecteur un grand nombre de tatouages. J'ai noté surtout l'article *A Sailor Gets Tattooed* dans la revue britannique *Picture Post,* t. 13, n° 6, 8 novembre 1941 («Professor Cecil Rhodes Lies in Wait for a Client in his Dover. His tattooing inks, transfers, electric needles (and a glass of water in case a client feels faint) are ready. He offers no less than 3000 designs—enough to tattoo a ship's company without repeating himself...». Le magazine *Images* du Caire (n° 910, 15 février 1947) contient un curieux article sur le tatoueur New Yorkais Charlie Wagner.

(6) Hérodien, III, 14, 6-7, *γυμνοὶ γὰρ ὄντες τὰ ϖλεῖσΊα τοῦ σώματος τῆς ἰλύος καταφρονοῦσιν. οὐδὲ γὰρ ἐσθῆτος ἴσασι χρῆσιν, ἀλλὰ τὰς μὲν λαπάρας καὶ τοὺς τραχήλους κοσμοῦσι σιδήρῳ, καλλώπισμα τοῦτο καὶ ϖλούτου σύμβολον νομίζοντες ὥσπερ τὸν χρυσὸν οἱ λοιποὶ βάρβαροι τὰ δὲ σώματα σΊίζονται γραφαῖς ϖοικίλαις καὶ ζῴων ϖαντοδαπῶν εἰκόσιν. ὅθεν οὐδ' ἀμφιέννυνται, ἵνα μὴ σκέπωσι τοῦ σώματος τὰς γραφάς.*

(7) Fitzclarence, 1819, p. 418 : «It is curious to observe how extensive this custom of tattooing is. The ancient Britons were formidable to their enemies from being thus marked, and it is even now common amongst our sea-faring people.»

(8) Isidorus Hispan., *Etym.,* XIX, 23, 7; Zeller, 1941, p. 2845 : «Eine nähere Beschreibung des Punktierverfahrens der Pikten gab Bischof Isidorus Hispanicus (erste Hälfte des 7. Jahrhunderts) in seiner «Etymologia» (XIX, 23, 7), in der er auch den Namen der Pikten von ihrer Sitte, den Körper zu bemalen, ableitete. Er erzählt, dass die Pikten die Bilder mit Eisennadeln in die Haut stachen und dann den Saft einer auf der Insel wachsenden Pflanze in die Wunden träufelten, wodurch die Bilder dauerhaft gefärbt wurden. Isidorus fügt bei, dass das Tragen der punktierten Hautbilder nur Angehörigen der

pour se tatouer; on sait que les indigènes de l'ancienne Écosse, les Pictes, sont ainsi nommés parce qu'ils se tatouaient le corps.

Durant le Bas-Empire [1], à Rome et en Orient, les recrues militaires (*tirones*), ainsi que les ouvriers des manufactures d'armes étaient « marqués » du nom de l'empereur : *nomine imperatoris signantur milites,* dit Saint Ambroise [2]. C'est sur le bras ou sur la main droite que s'imprimait généralement le stigmate militaire. Nous savons, d'autre part, que ce rite du stigmate était également pratiqué par nombre de chrétiens, — soldats du Christ [3], — notamment dans certaines sectes, par exemple chez les Carpocratiens [4]. Or, c'est sur la cuisse qu'un de ces hérétiques du ve siècle portait une inscription ainsi conçue : *Manichaeus discipulus Christi Jesu.* L'*Apocalypse* (XIX, 16) précise que le Christ, vainqueur de la Bête, *avait inscrit sur son vêtement et sur sa cuisse un nom : Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs»* [5].

Le capitaine Dionysos dont il est question dans *Le Martyre d'Apa Epima,* ouvrage datant du IIIe siècle, portait sur la cuisse (*μηρύς*) une « marque » qui le faisait reconnaître comme agent du pouvoir impérial, peut-être portait-il le nom même de l'empereur. M. Togo Mina rappelle à ce propos que des peintures coptes de Baouît nous montrent également des personnages ayant sur leur vêtement, à l'endroit de la cuisse, une lettre ou un symbole gravés [6], comme c'est le cas du Christ mentionné dans le passage précité de l'*Apocalypse* (XIX, 16).

Nous devons placer dans le même ordre d'idées la croix ou d'autres symboles chrétiens que se faisaient inciser, depuis le début du Christianisme, les convertis à la nouvelle religion : ils portaient gravé sur le front un grand T grec, symbole de

alten Adelsgeschlechter zukam, die sich durch diesen Schmuck von dem gewöhnlichen Volke unterschieden. Wie tief der Brauch des Tatauierens auf den britischen Inseln eingewurzelt war, beweist die Tatsache, dass sich im Jahre 787 ein kirchliches Konzil in Northumberland mit ihm beschäftigen und das Tatauieren verbieten musste, da es das Heil der Seele gefährde».

(1) J'ai emprunté ce passage à T. Mina, 1937, p. 43, qui, de son côté, s'est inspiré d'un article de Perdrizet, 1911, que je n'ai malheureusement pas pu consulter au Caire.

(2) D'après T. Mina, 1937, p. 43.

(3) Cf. Myers, *Tatuing,* 1903, p. 85, note 1 : "W. Jörst, Tätowiren, Berlin, 1887, S. 103) quotes Procopius' testimony that very many Christians burnt the name of Christ (*curare inuri sibi*) or the sign of the cross into their palms or arms; so also did the crusaders".

(4) Secte gnostique du IIe siècle. Carpocrate, philosophe platonicien, vécut à Alexandrie.

(5) Un camée conservé à Vienne représente un dieu debout, tenant le foudre et portant sur ses cuisses des Ἐφέσια γράμματα, d'après T. Mina, 1937, p. 43, note 1.

(6) Clédat, *Baouît,* pl. 55, 56, 87. Ces lettres ou symboles étaient apparemment brodés sur le vêtement.

la croix. Il en était de même à l'époque des Croisades, où les croisés montraient avec orgueil la croix tatouée un peu au-dessus de leur poignet. Deux passages intéressants que j'ai trouvés aussi bien dans Davity (1660) que dans Dapper (1686), et que je cite ci-dessous d'après le premier, attestent cette coutume pour l'Afrique du Nord. Davity, 1660, p. 184 : « Sargel qui est auiourd'huy l'vne de Prouinces maritimes du Royaume d'Alger... Les habitans de Sargel... ont de coustume de porter vne Croix peinte sur la ioue & dans la main, depuis le temps de Goths, ainsi que i'ay marqué ailleurs »; p. 208 : « Bvgie... Les montagnars ont cette coustume de porte vne Croix noire sur la iouë, et vne autre dans la paume de la main. Ce qui proceda premierement de ce pays estans subjets aux Goths, qui ne vouloient tirer des Chrestiens aucun tribut, chacun se disoit Chrestien, afin d'estre exempt; & pour cette cause ils ordonnerent que tous les Chrestiens eussent ce signe de la Croix; chose que leurs successeurs obseruent, bien qu'ils soient deuvenus Mores & qu'ils ignorent la cause. » [1]

La figure 43 [2] montre le tatouage, exécuté sur les deux bras, du pèlerin hambourgeois Otto von der Gröben, de l'année 1669, qui se fit inciser dans la peau la crucifixion, la tombe, la résurrection de Notre Seigneur, l'Église de la Tombe et les armes de Jérusalem et de Bethléem. En Égypte, les Coptes [3] se distinguent, aujourd'hui

(1) On trouvera à peu près les mêmes textes aux pages 168 et 185 de Dapper, 1686.

(2) D'après Zeller, 1941, p. 2859 : « Armtatauierung des Hamburger Jerusalempilgers Otto von der Gröben aus dem Jahre 1669. Nach einem Kupferstich von H. Winterstein, 1676. » Cf. également Klein-Paul, 1879, p. 191, note 1 : « In Jerusalem bieten sich in den Hotels gewöhnlich Leute an, den Fremden das Kreuz von Jerusalem und allerlei andere Figuren schmerzlos in den Arm zu tätowiren—sie haben es angeblich schon dem preussischen Kronprinzen eingebrannt », et W. S. Blackman, 1927, p. 54 : « One Coptic friend of mine, a man of good position, showed me some tattoo marks on his arm. There was an elaborate pattern on the inner side of his arm, below which were tattooed the dates of the two occasions on which he had gone on pilgrimages to Jerusalem—1911 and 1914. Another Copt told me that his little sister also had the year of her visit to Jerusalem tattooed on one arm, and that in future the year of each succeeding pilgrimage that she made to the sacred city would be similarly recorded. His mother, who had performed the pilgrimage on several occasions, had had each year of this event tattooed on one of her arms. Tattooing can thus be a means of record-keeping. » Cf. *infra,* p. 77, note 3; voir également Myers, *Tatuing,* 1903, p. 85.

(3) Lane, 1871, t. II, p. 275. Cadalvene et Breuvery, 1841, t. II, p. 156 : « Les Nubiennes comme les Arabes et les Coptes sont dans l'usage de se tatouer : il n'est pour ainsi dire aucune partie de leur visage ou de leur corps qui soit exempte de cette étrange parure. Les Musulmanes mêlent des étoiles et des croissans aux figures qu'elles affectionnent; les Coptes y substituent les images de la Croix. » Blackman, 1927, p. 54 : « Most of the Copts have a cross tattooed on the inner sides of the wrists. »

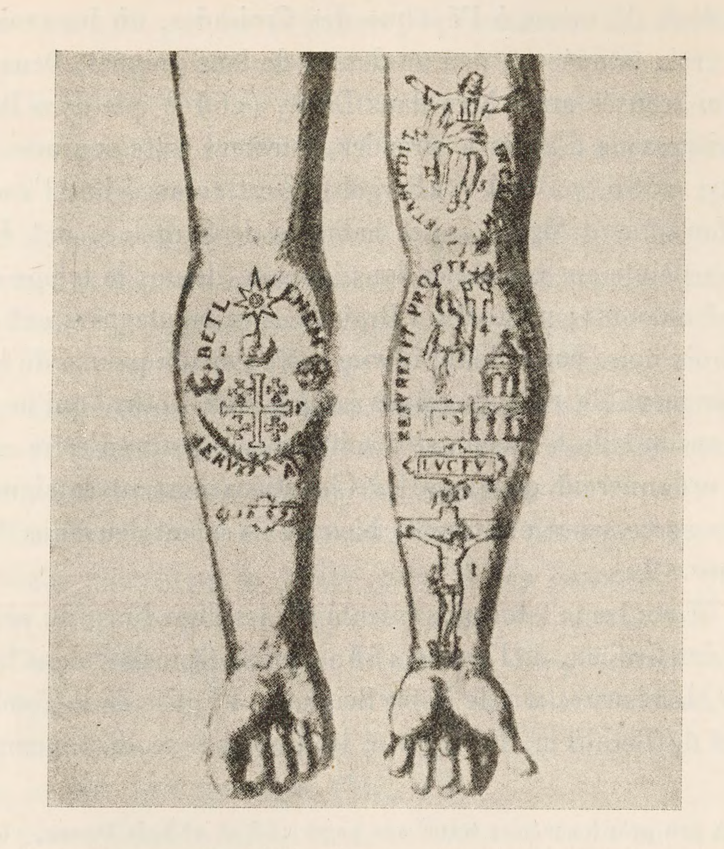


Fig. 43. — Tatouage exécuté à Jérusalem, en 1669, par un pèlerin hambourgeois.

encore, très souvent de leurs compatriotes musulmans par la croix tatouée sur le poignet [1].

[1] Vicent le Blanc (éd. angl.), 1660, p. 196 : « The Abissins imprint a Crosse on their flesh. I had a curiosity to know why he bore that crosse upon his arme, he replyed, his Father lived at *Magadeli,* and was Mahometan, but that he and the rest to exempt themselves from paying tribute to the Negus, imprinted this mark, that they might be known for Christians. » Au sujet de la croix tatouée sur le poignet des Coptes Miss Blackman, 1927, p. 54, relate une curieuse légende mettant ce tatouage en relations avec l'Abyssinie : « There is a belief among some, if not all, of those Copts belonging to the *fellāḥīn* class that the Abyssinians will one day conquer Egypt, and will kill all the Copts as well as the Muslims if they (the Copts) cannot show this sign on their wrists. The Copts will, it is said, hold up their hands, thus exposing to view the sign of their religion. »

3. — Thèmes et buts du tatouage en général et du tatouage égyptien en particulier.

Les spécialistes, qui se sont consacrés à l'étude du tatouage [1] sous les multiples aspects qu'il prend au cours des âges chez les différents peuples, ont naturellement essayé de classer et d'interpréter ces peintures dermiques. J'avoue que ces classifications me paraissent arbitraires, mais je les résumerai brièvement pour avoir quelques points de repère qui m'aideront plus tard dans l'explication des tatouages égyptiens. Comme base de mes recherches dans de nombreuses publications traitant du tatouage en général, j'énumerai tout d'abord les quatre tendances principales auxquelles semblent répondre ces marques cutanées chez l'*homme primitif* :

1° Superstitieuse et médicale : c'est le tatouage amulette qui doit préserver des maladies et d'autres malheurs. Il s'agit donc d'une sorte de protection magique. Superstition et médecine vont souvent ensemble — non pas seulement chez l'homme primitif.

En ce qui concerne les paysannes d'Égypte, Lepic écrivait, il y a près de soixante-dix ans : « La femme fellah porte un tatouage qui part de la lèvre inférieure et couvre le menton. Cette coutume est fort ancienne et remplace pour elles la vaccine; on pense que cette opération protège de certaines maladies, et lorsque l'on souffre de douleurs aux mains, ou à tout autre membre, on fait aussitôt un tatouage à la partie douloureuse, ce qui procure un soulagement. » [2]

2° Religieuse [3] : en Égypte, par exemple, la basse classe musulmane se fait tatouer sur le corps des mosquées, le tapis sacré, etc., celle de confession chrétienne porte des croix présentant des formes d'origines diverses.

[1] Pour l'étude complète du tatouage et pour la bibliographie voir Locard, 1932. J'ai consulté en outre Herz, 1900; Lacassagne, 1934; Hölscher, 1937, p. 38; Bruyère, 1939; Zeller, 1941.

[2] Lepic, 1884, p. 98.

[3] Pour ce qui est de l'Égypte ancienne, Wiedemann, 1920, p. 143, croit, sans donner toutefois des preuves pour cette assertion, que dans des cas rares le tatouage fut employé comme un moyen de défense contre les démons.

3° Familiale : ce sont les tatouages exécutés à l'occasion de certaines cérémonies et fêtes : fiançailles, mariage, décès [1] ainsi que signes de familles, clans [2], fonctions, etc. Wiedemann ne les connaît pas pour l'Égypte ancienne [3].

4° Purement décorative [4], avec, à la base, une tendance dominatrice et vaniteuse. Plusieurs auteurs ont insisté sur le fait que le « sauvage » *porte gravés dans la peau, donc en lui-même,* les signes de sa supériorité [5], tandis que le « civilisé » a *extériorisé* ces « marques » sous forme de « décorations » ou « distinctions », uniformes, galons, etc.

Pour ce qui est de l'Égypte moderne, je ne connais que trois auteurs qui se soient occupés en détail des différents tatouages du pays et de leurs multiples significations. Le docteur Fouquet a traité du tatouage médical [6], M. Caloyanni, jadis « Conseiller à la Haute Cour d'Appel du Caire », a essayé d'interpréter les marques cutanées dont sont décorés les criminels d'Égypte [7], enfin Charles S. Myers a surtout étudié les tatouages de l'Égypte moderne au point de vue de l'anthropologie générale [8].

Je me permettrai de citer *in extenso* les observations les plus importantes de Fouquet sur le tatouage médical en Égypte : « Depuis la publication de ma note à l'Académie des sciences, l'année dernière, excité par l'intérêt que M. Lacassagne avait bien voulu me témoigner, j'ai fait de nombreuses recherches qui, si elles ont retardé l'apparition de mon travail, m'ont au moins permis de le compléter beaucoup, non

---

[1] Cf. *supra,* p. 67 et 68 (*Lévit.,* 19, 28 : « Vous ne ferez point d'incisions dans votre chair pour un mort », etc.

[2] Golbery, 1802 : « Il paraît qu'il [c'est-à-dire l'usage de se faire tatouer] est provenu, de l'intention de se distinguer d'abord de nation à nation, ensuite les familles les plus puissantes auront voulu se distinguer aussi par des desseins particuliers. »

[3] Wiedemann, 1920, 144.

[4] Ces tatouages décoratifs se seraient, d'après Wiedemann, 1920, p. 144, développés des tatouages superstitieux, etc. : « Das Tätowieren... als Mittel zur Abwehr von Dämonen und dann unter Abschwächung dieses Grundgedankens als Verschönerungsversuch... ».

[5] Golbery, 1802, p. 404 : « Actuellement encore, en Afrique, les tatouages en desseins fort recherchés, sont les marques d'une condition relevée, et un esclave n'oserait se faire tâtouer aussi magnifiquement qu'un homme libre. »

[6] Fouquet, 1899, p. 274-279, p. 5-10 du tiré à part. Voir également Lepic, 1884, p. 98 (cf. *supra,* p. 73 où est cité le passage en question).

[7] Caloyanni, 1923.

[8] Myers, *Tatuing.*

seulement en me donnant un plus grand nombre d'observations, mais encore en me permettant de grossir le nombre des maladies soignées par ce procédé. L'empirique étant la seule règle dans l'espèce et la croyance à l'efficacité du tatouage étant très répandue, on comprend qu'un très grand nombre de maladies n'ayant le plus souvent entre elles aucune analogie aient pu être combattues par ce mode de traitement.

Celle qui vient en première ligne sur la liste est, sans contredit, la migraine. J'en ai réuni actuellement plus de 60 cas et j'aurais pu en recueillir davantage si j'avais voulu explorer d'une façon plus complète certains quartiers excentriques de la ville. On y trouve, presque à chaque pas, des gens portant aux tempes, entre l'angle externe de l'œil et la racine des cheveux, des cicatrices d'incisions avec ou sans matière colorante (fig. 44 et 45) [1]. Fréquemment, à côté des incisions, on observe un tatouage (fig. 46 et 47) [2]. Le premier mode de traitement ayant été sans effet, on a recours au deuxième... [3].

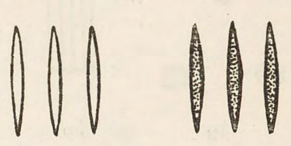


Fig. 44 et 45 (d'après Fouquet).

Si l'on interroge ces malades sur l'âge auquel ils ont subi l'opération, on constate qu'elle a presque toujours été pratiquée dans l'enfance... On pourrait croire que la migraine n'a pas été la cause de l'opération si bon nombre des patients n'étaient encore sujets aux crises de ce mal dans un âge plus avancé. Ils prétendent, d'ailleurs, presque tous, que si le tatouage ne guérit pas, il a, tout au moins, pour effet de diminuer la gravité des attaques. Cette assertion mériterait d'être confirmée avant d'être admise. J'ai relevé douze variantes de ces tatouages (fig. 44 à 55) [4]. Les dessins qui portent les n°s 50, 54 et 55 n'ont été rencontrés qu'une seule fois, le n° 53 deux fois, chez des femmes coptes de la Haute Égypte.

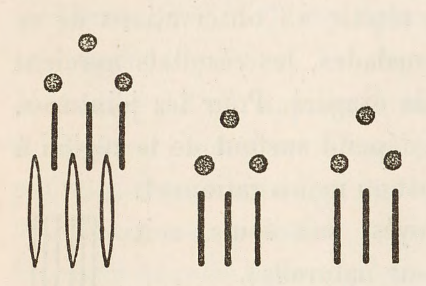


Fig. 46, 47 et 48 (d'après Fouquet).

---

[1] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 3 et 4).

[2] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 5 et 6).

[3] Fouquet ajoute ici : « c'est ce qui eut lieu pour la prêtresse d'Ammon, c'est ce qui se fait encore de nos jours ». Je dois me référer ici à ma remarque de la page 12 (γ), où j'ai précisé de n'avoir pas relevé « des cicatrices linéaires, saillantes, se détachant en blanc sur le fond bistré de la peau » (Fouquet, 1899, p. 2). Un nouvel examen de la momie d'Amounet est donc nécessaire!

[4] Fig. 44 = Fouquet, 1899, fig. 3.

Les formes les plus communes sont celles représentées par les figures, 44, 45, 46, 47, cette dernière 41 fois sur 60 cas (toutes ces figures — 44 à 55 — sont de grandeur naturelle).

Les trois traits surmontés de trois points sont très communs chez les musulmans. Ces tatouages du visage n'ont jamais été observés par moi dans la classe riche et, bien que tous les patients aient catégoriquement déclaré qu'il s'agissait d'un trai-

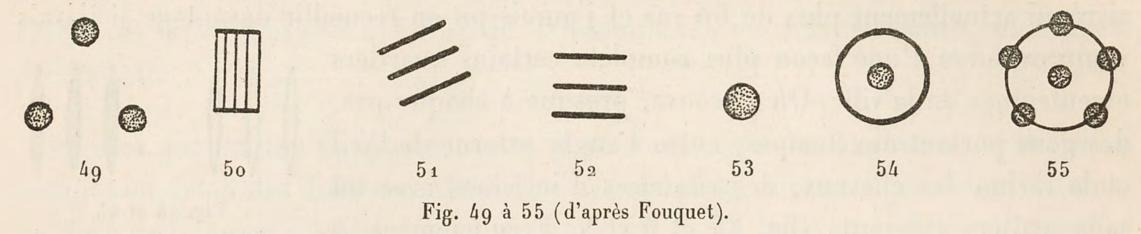


Fig. 49 à 55 (d'après Fouquet).

tement, j'ai noté que la mode et la contagion de l'exemple paraissaient avoir joué un rôle assez important dans l'emploi de ces pratiques.

Maladies des articulations et des os. — L'influence des tatouages sur les maladies des articulations et des os paraît plus certaine. J'ai pu réunir 23 observations de ce genre dans lesquelles, suivant l'avis des malades, les résultats auraient été favorables quinze fois, ce qui me semble exagéré. Pour les jointures, la forme des tatouages varie beaucoup et dépend surtout de la région à tatouer, de la lésion à combattre, ce qui est au moins rationnel.

Fig. 56 (d'après Fouquet).

Les treillages sont très souvent employés, soit seuls, soit accompagnés de points (fig. 56 [1], grandeur naturelle).

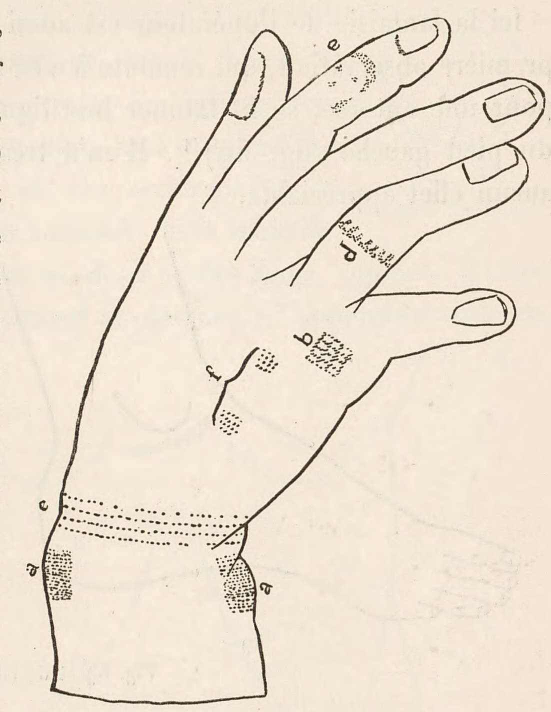
Dans l'observation dont il s'agit ici, le gril, composé de huit lignes parallèles, réunies à leurs extrémités et accompagnées en dessus et en dessous de trois points disposés en triangle, était placé sur la face dorsale de la main droite au niveau du troisième métacarpien, chez un vieux copte d'Akhmin (Haute Égypte). Le malade m'a déclaré que ce tatouage datait de son enfance, il avait été appliqué pour un gonflement de l'os. L'opération avait eu un effet. Un autre gril (fig. 57) [2] fut observé chez un Barbarin de Korosko entré à mon service. L'application de ce traitement aurait fait disparaître, en un mois, un gonflement douloureux de l'extrémité inférieure

Fig. 57 (d'après Fouquet).

[1] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 15). — [2] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 16).

du cubitus, datant de deux ans (?). Au lieu d'un gril simple on observe très souvent des grillages croisés (fig. 58 *a, a', b* [1]) [2]. Il s'agit ici de gonflements des extrémités osseuses traités avec succès, au dire des malades.

Les deux séries de traits (fig. 58 *f*), observées chez Ahmed F..., trente-deux ans, Bédouin sédentaire, de la province Ghizeh, ont été appliquées il y a dix ans pour une fracture du quatrième métacarpien, brisé par un choc direct (coup de bâton) et consolidé vicieusement comme on peut encore le constater aujourd'hui: Le malade déclare avoir été guéri par le tatouage. Ce cas ne manque pas d'intérêt, car il montre que, même quand le tatouage n'a rien fait, il reste comme témoin de l'intervention et on lui attribue assez volontiers un résultat qui aurait été tout aussi bon, sinon meilleur, sans lui. Quatre lignes circulaires au poignet (fig. 58, *c*). Une ligne ornée de dents (fig. 58, *d*), appliquée sur une articulation de l'annulaire d'une dame copte, pour une entorse du doigt; une ligne courbe brisée avec trois points en triangle dans la concavité de cette ligne, également chez un Copte [3], terminent la série des variantes des tatouages de la main que j'ai pu relever.


Fig. 58 (d'après Fouquet).

[1] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 17).

[2] « Pour mieux indiquer la position des tatouages, sans multiplier des figures encombrantes, j'en ai groupé plusieurs sur une même main ».

[3] Cf. Myers, *Tatuing*, 1903, p. 84-85, mentionnant des tatouages observés dans la Basse Égypte : "With a single exception, the above designs were obtained solely from Mahommedans. Only one of the seventeen Copts, in whom such tatu-marks were [p. 85] looked for, bore them. The Copts, however, are by no means ignorant of the art. They frequently tatu themselves with a cross (Pl. XVIII, 27 [de Myers]) on the wrist or arm. An elaborate pattern, copied by me from the arm of a Coptic priest, who had twice made a pilgrimage to the *Beit el makddis* (as he termed it) of Jerusalem, is shown in Fig. 31 [de Myers], and a design, observed by Fouquet on a Copt, in Pl. XVIII, 28" [de Myers = fig. 56 du présent mémoire], cf. *supra*, p. 72.

Le pied n'échappe pas à cette manière de soigner les articulations et les os. Si je n'en ai réuni que quatre cas, cela tient sans doute à ce fait que le pied, recouvert par la chaussure, échappe assez souvent à l'observation du médecin, quand rien ne vient attirer l'attention vers cette région.

Ici la fantaisie de l'opérateur est aussi grande que pour la main, sinon plus. La première observation, qui remonte à 1886, est celle d'un Copte du vieux Caire qui, pour une entorse, se fit tatouer une ligne bleue au-dessous de la malléole externe du pied gauche (fig. 59)[1]. Il m'a très franchement déclaré n'en avoir ressenti aucun effet appréciable.

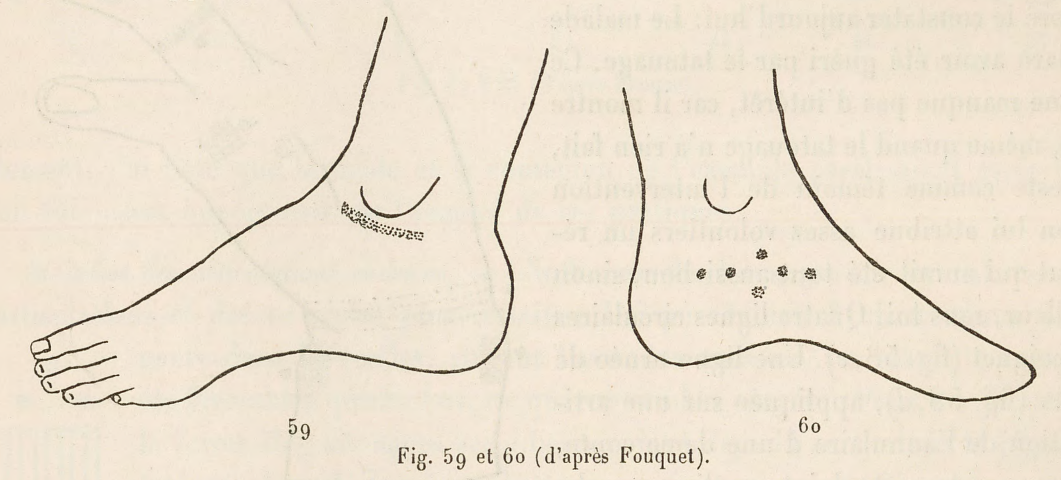


Fig. 59 et 60 (d'après Fouquet).

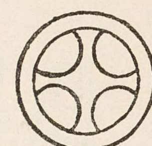
Un deuxième malade, musulman, Aly B... de Tantah, se fit appliquer, à la région antéro-externe du pied droit, un tatouage composé de six points (fig. 60)[2] pour combattre une douleur très rebelle sans gonflement. Il prétend avoir été un peu soulagé.

Le troisième, Mohamed Derv..., soixante-huit ans, musulman, habitant les environs de Benha, présente à la face externe du pied droit, au niveau de l'articulation du cuboïde avec le cinquième métatarsien, un tatouage en forme de roue (fig. 61)[3] appliqué il y a vingt ans; il ne se rappelle pas quel a été l'effet de ce traitement.

Enfin, j'ai relevé, chez un Copte, un grillage à la base du gros orteil droit et destiné, sans résultat d'ailleurs, à lutter contre une douleur d'origine goutteuse. Malgré

[1] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 18). — [2] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 19). — [3] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 20).

mes recherches, je n'ai trouvé aucun tatouage à la hanche, ni au coude. J'en ai vu un seul, formé de trois points et situé à l'épaule droite, un seul aussi au genou, celui-ci mérite une mention spéciale. Placé à la face interne de l'articulation, il se compose (fig. 62)[1] de quatre lignes courbes situées au centre de trois groupes de points chacun, disposés, suivant l'usage, en triangle. C'est chez une femme de cinquante-quatre ans, souffrant depuis plusieurs mois de douleurs dans les cuisses, les genoux et les jambes avec exacerbation nocturne, qu'il avait été appliqué sans résultat. Le traitement mixte eut rapidement raison de ces accidents, il ne resta bientôt plus que le tatouage comme souvenir de la maladie.


Fig. 61 (d'après Fouquet).

Sur le *tronc,* j'ai noté cinq tatouages : un au-dessous des seins, composé de neuf points, trois en ligne horizontale immédiatement au-dessus de l'appendice xiphoïde,

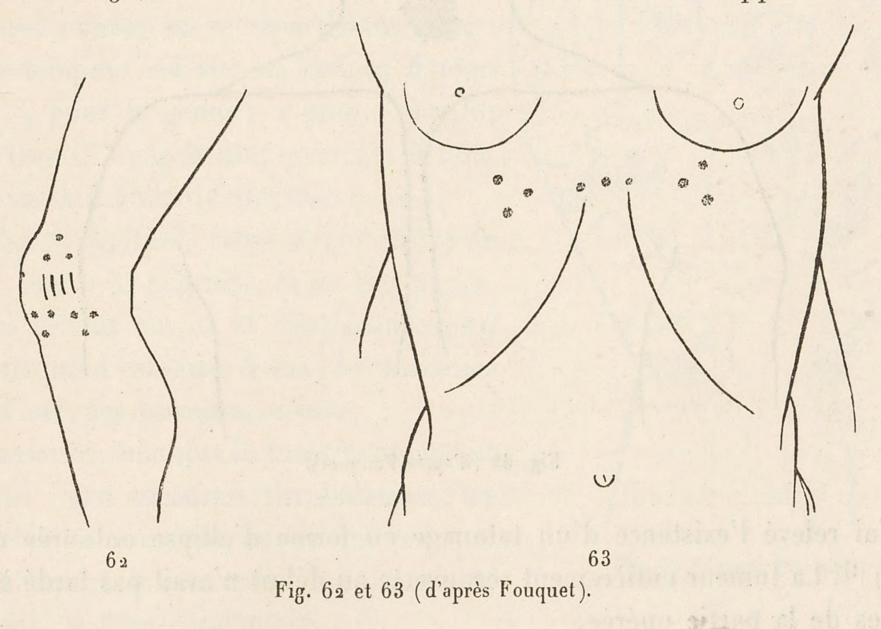


Fig. 62 et 63 (d'après Fouquet).

les six autres en deux groupes triangulaires (fig. 63)[2], chez une dame copte, de la Basse Égypte, qui l'avait fait appliquer pour combattre une maladie de peau (?), dont il ne restait plus de traces. Tous les autres étaient situés au creux épigastrique, composés de trois lignes brisées de trois segments (3 cas); de cinq lignes de cinq segments (1 cas), identiques d'ailleurs à ce que j'ai décrit sur la même région de

[1] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 21). — [2] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 22).

la dame Ament, prêtresse d'Hathor. Tous ces tatouages étaient sur des femmes coptes, originaires de la Haute Égypte, et avaient été appliqués pour des crises de gastralgie. L'une des patientes me déclara n'avoir été soulagée que pendant quelques jours, les autres ne se rappelaient pas.

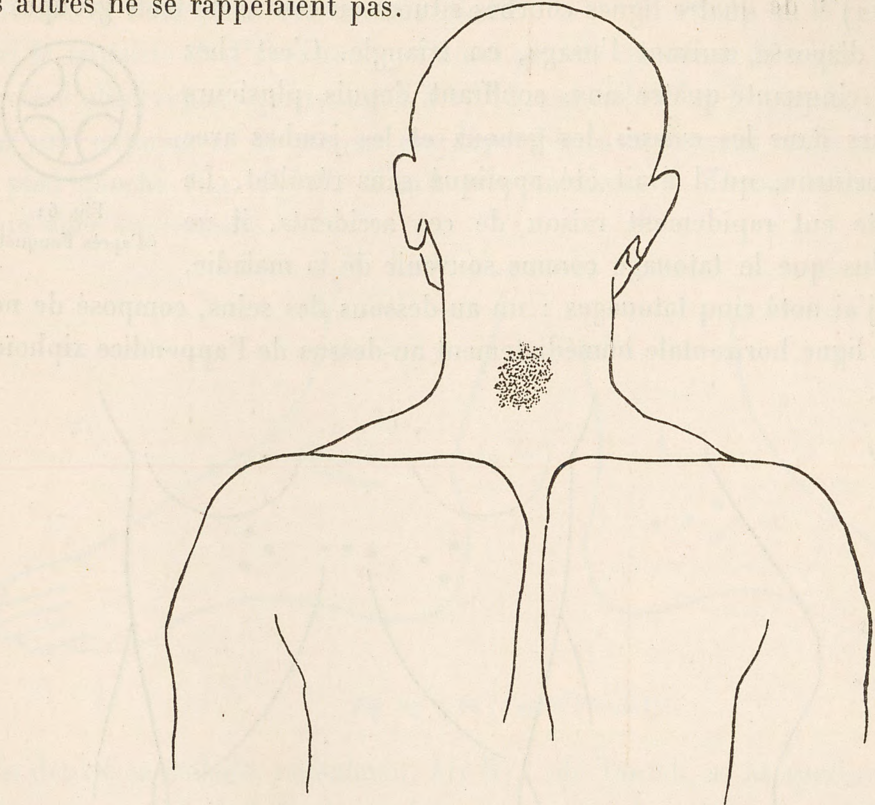


Fig. 64 (d'après Fouquet).

... j'ai relevé l'existence d'un tatouage en forme d'ellipse entourée de rayons (fig. 64) [1]. La tumeur entièrement recouverte au début n'avait pas tardé à dépasser les limites de la partie opérée.

Chez un Kurde, âgé de cinquante-deux ans, appartenant à une famille riche, j'ai trouvé à la base du cou, sur la ligne médiane, un tatouage analogue au précédent, ayant une hauteur de o m. 025 de large, appliqué il y a quelques années par une femme copte pour une tumeur qui a aujourd'hui complètement disparu. Enfin, dans les premiers jours du mois de février dernier, j'ai eu l'heureuse chance de

[1] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 23).

relever une observation de *vitiligo* traité sans succès par le tatouage (ce qui n'a rien de surprenant), sur la main d'un Circassien de classe aisée. L'opération, pratiquée par une ghagariah, masqua pendant quelques semaines, quelques mois au plus, les stigmates de la maladie qu'elle devait faire disparaître. La décoloration de la peau ne tarda pas à gagner de proche en proche, aujourd'hui la main malade présente un îlot bleu au milieu de chaque tache blanche aux contours sinueux, soulignant la maladie au lieu de la dissimuler (fig. 65) [1].

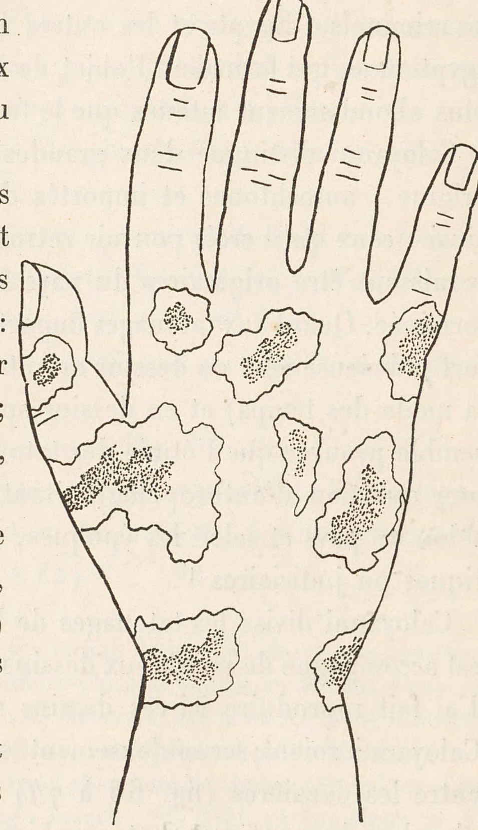


Fig. 65 (d'après Fouquet).

En somme, j'ai pu réunir actuellement, sans avoir épuisé la question, quatre-vingt-dix-sept tatouages médicaux pratiqués en Égypte dans ces dernières années et se répartissant ainsi : 60 sur les tempes; 24 sur les mains; 4 pour les pieds; 1 pour le genou; 1 pour l'épaule; 5 pour le tronc; 1 sur la nuque; 1 sur le cou, au-dessus de la fourchette sternale.

Les maladies traitées, classées par ordre de fréquence, sont : la migraine et les névralgies, 60 cas; les lésions des os et des jointures, 29 cas; les maladies d'estomac, 4 cas; les maladies de peau, 2 cas; les tumeurs, 2 cas.

En supposant même que le traitement se soit montré actif dans certaines circonstances, les traces indélébiles, ou tout au moins presque ineffaçables, qu'il laisse après lui devraient, à elles seules, le faire condamner... »

Les classifications des tatouages égyptiens proposés par Caloyanni dans son *Étude des tatouages sur les criminels d'Égypte* sont analysées avec exactitude et méthode; elles nous donnent en tout cas une idée de ce que l'on pourrait tirer de l'étude de ces peintures dermiques pour l'anthropologie, etc., si on la développait dans tous ses aspects.

[1] D'après Fouquet, 1899, planche (fig. 24).

Bien que le médecin Fouquet et le juriste Caloyanni aient étudié les tatouages de l'Égypte moderne chacun d'un point de vue différent, Caloyanni a forcément dû décrire les *mêmes* motifs de tatouage qui avaient déjà été traités par le Dr Fouquet. Si toutefois la réunion des motifs de tatouage égyptiens faite par Caloyanni est beaucoup plus importante que celle du Dr Fouquet, ceci s'explique sans doute par le fait que les criminels d'Égypte et les autres individus appartenant au bas-fond de la société égyptienne, qui formaient l'objet de l'étude de Caloyanni, étaient et sont d'ordinaire plus abondamment tatoués que le furent probablement les patients du Dr Fouquet.

Caloyanni distingue deux grandes classes de tatouages au point de vue de leur origine : autochtones et importés d'autres pays. Les autochtones, il les subdivise ainsi : ceux qu'il croit pouvoir retrouver dans « la plus haute antiquité » et ceux qui paraissent être originaires du pays même, datant d'une époque plus ou moins déterminée. Quant aux tatouages importés de l'extérieur du pays, Caloyanni les assemble fort judicieusement en dessins orientaux (surtout persans, modifiés en Égypte suivant la mode des temps) et en dessins spécifiquement européens : cette classification me semble prouver que l'étude des tatouages à travers les siècles et le monde est plutôt une question d'anthropologie étant donné que ces peintures dermiques ont été, selon les pays et selon les époques, ethniques, ornementales, religieuses, thérapeutiques ou judiciaires [1].

Caloyanni divise les tatouages de l'Égypte moderne en dix catégories. Son article est accompagné de nombreux dessins de tatouages égyptiens réunis sur neuf planches. J'ai fait reproduire ici ces dessins sous les figures 66 à 74. Que les croquis de Caloyanni soient scrupuleusement exacts, c'est ce qui ressort d'une comparaison entre les dernières (fig. 66 à 74) et les planches XXX et XXXI de ce *Mémoire*. Ces planches donnent des photographies de ces tableaux-modèles sur vitres où l'on peut voir peints, en différentes couleurs, les nombreux motifs parmi lesquels les amateurs de décorations dermiques n'ont que l'embarras du choix. Les tatoueurs exposent ces tableaux-modèles dans toutes les foires [2], en invitant la foule à subir sans crainte

(1) D'après Lacassagne, 1934, p. 5.

(2) La revue illustrée hebdomadaire du Caire *Images* donne dans son numéro 453, du 21 mai 1938, une photographie prise à l'occasion de la fête du *Mouled el Nabi* (naissance du Prophète) et représentant « un tatoueur qui a profité du Mouled el Nabi pour exposer quelques échantillons de son « art » à la porte de sa petite tente. Le client n'aura qu'à choisir le modèle qui lui plaira ! » Les « échantillons » dont parlent les *Images* et qu'ils reproduisent en photographie ressemblent parfaitement aux tableaux-modèles des planches XXX et XXXI de ce *Mémoire*. W. S. Blackman, 1927, p. 51 : « A tattooer often attends the village

la petite opération. L'échantillon reproduit aux planches XXX et XXXI a été acheté par le R. P. Paul Bovier-Lapierre et le regretté H. Munier; il se trouve actuellement exposé au petit musée ethnologique de *La Société Royale de Géographie d'Égypte*.

Voici les dix groupes de tatouages égyptiens mentionnés par Caloyanni : « Le premier groupe est formé des dessins combinés avec des poissons [1]. On y voit, soit un poisson seul, soit un poisson tenant dans sa bouche un objet, soit un poisson au milieu de bandes verticales de chevrons, soit des poissons tordus se touchant par la queue, tenant entre eux un poisson ou une fleur » (fig. 66, 1-6) [2].

« Le second groupe comprend le même signe de poissons avec tête ou buste de femme » (fig. 66, 7-9) [3].

« Le troisième groupe est celui des serpents, soit un serpent seul, soit formant des emblèmes avec des animaux ou autour d'un objet » (fig. 67, 1, 3, 4, 5) [4].

« Le quatrième groupe est celui des lions » (fig. 67, 2, 4, 6) [5].

« Le cinquième groupe est celui des guerriers montés sur un cheval ou un lion » (fig. 68, 2 et 4) [6].

« Le sixième groupe est celui des figures féminines » (fig. 68, 69 et 70) [7].

« Le septième groupe est celui des dessins à lignes simples ressemblant à des peignes et autres plus ou moins enjolivés par l'adjonction de crochets, feuilles, croissants, fleurs » (fig. 73, 1, 5, 6, 8 et fig. 74, 6, 8 à 12) [8].

market, where he can be seen plying his trade. Samples of the various designs, which are very numerous, are often framed and popped up against the tree [p. 52] under which he squats, so that his clients can choose whatever pattern or patterns they prefer. Some are very elaborate, and must involve considerable suffering on the part of the person who is tattooed with them », voir également p. 54-55 et 168.

(1) Cf. Myers, *Tatuing*, 1903, p. 84 : "The forearm or hand often bore the design of a fish or of two fishes lying across one another, in one instance supporting a branch. Pl. XVII, 14 [de Myers, L. K.] appears to be the degenerate pattern of two fishes lying side by side."

(2) D'après Caloyanni, 1923, pl. I, fig. 1 à 6.

(3) D'après Caloyanni, 1923, pl. I, fig. 7 à 9.

(4) D'après Caloyanni, 1923, pl. II, fig. 1, 3, 4, 5.

(5) D'après Caloyanni, 1923, pl. II, fig. 2, 4, 6. Cf. Myers, *Tatuing*, 1903, p. 84 : "Next in frequency, according to my experience, came a lion goasping a sword."

(6) D'après Caloyanni, 1923, pl. III, fig. 2, 4.

(7) D'après Caloyanni, 1923, pl. III, IV et V. Cf. Myers, *Tatuing*, 1903, p. 84 : "Scarcely less common was the figure of a woman, of ten holding either a wand, a serpent, or a basket of flowers."

(8) D'après Caloyanni, 1923, pl. VIII, fig. 1, 5, 6, 8 ; pl. IX, fig. 6, 8 à 12. Voir également Myers, *Tatuing*, 1903, p. 84 : "Among the rarer patterns were the three-stemmed plant. . . . The star and crescent were of common occurrence."

« Le huitième groupe est celui formé de sujets symboliques ou empruntés à diverses professions» (fig. 71, 1, 3, 7, 5) [1].

« Le neuvième groupe représente des édifices ou d'autres dessins» (fig. 72, 1 à 4, 12 et 13) [2].

« Enfin de dixième groupe comprend les dessins employés pour guérir divers maux» (fig. 74, 1 à 4, 7) [3].

« Nous avons été amenés à faire ces groupements à cause du fait que les dessins de tatouages sont pour ainsi dire restreints en nombre, et parce que leur classification est d'autant plus facile qu'ils se divisent en deux catégories nettement séparées : l'une ayant un 'sens', l'autre n'ayant qu'un 'but'. Le sens consiste à désigner des catégories de malfaiteurs; le but, à exprimer des sentiments [4], des idées, ou à obtenir un effet artistique ou utilitaire, ce qui nous amène à la classification suivante de ces dessins :

1° professionnels;	3° sentiments;
2° fantaisies décoratives;	4° but curatif.»

Je mentionnerai encore les observations de W. S. Blackman sur le tatouage employé par les *Fellāḥīn of Upper Egypt* (1927). Miss Blackman n'a nullement essayé d'aborder l'ensemble de la question, mais elle a bien observé et elle relate exactement ce qu'on lui a raconté en Haute Égypte sur le but des motifs tatoués qu'elle a vus : tatouage comme remède contre le mal des dents et autres maux, contre les mauvais esprits et leur mainmise sur l'homme pour prolonger la vie d'un enfant, tatouage en tant que signe de virilité, tatouages purement ornementaux, etc. Ces observations de Miss Blackman s'accordent parfaitement avec les renseignements que j'ai cueillis moi-même de la bouche de tant d'Égyptiens appartenant à la classe pauvre. Voici les

[1] D'après Caloyanni, 1923, pl. VI, fig. 1, 3, 4, 5.

[2] D'après Caloyanni, 1923, pl. VII, fig. 1 à 4, 12 et 13. Cf. Myers, *Tatuing*, 1903, p. 84 : "I also met with several examples of the tatuing of a mosque on the flexor surface of the arm. It had always a central dome and two lateral minarets (Pl. XVII, 17, Pl. XVIII, 32, 36" [de Myers, L. K.].

[3] D'après Caloyanni, 1923, pl. IX, fig. 1 à 4, 7.

[4] Dapper, 1686, p. 99, relate que les hommes musulmans d'Égypte se marquent au fer rouge et se font d'autres signes cutanés pour plaire à leurs femmes [L. K.] : « Les Mores Égyptiens pour marquer leur passion à leur Maîtresse, se brûlent le bras avec un fer chaud, ou s'y font des incisions dans sa présence; que s'il arrive que leur maîtresse leur baise les mains les voyant en cet état, ils se tiennent tout assurez de sa conquête.»

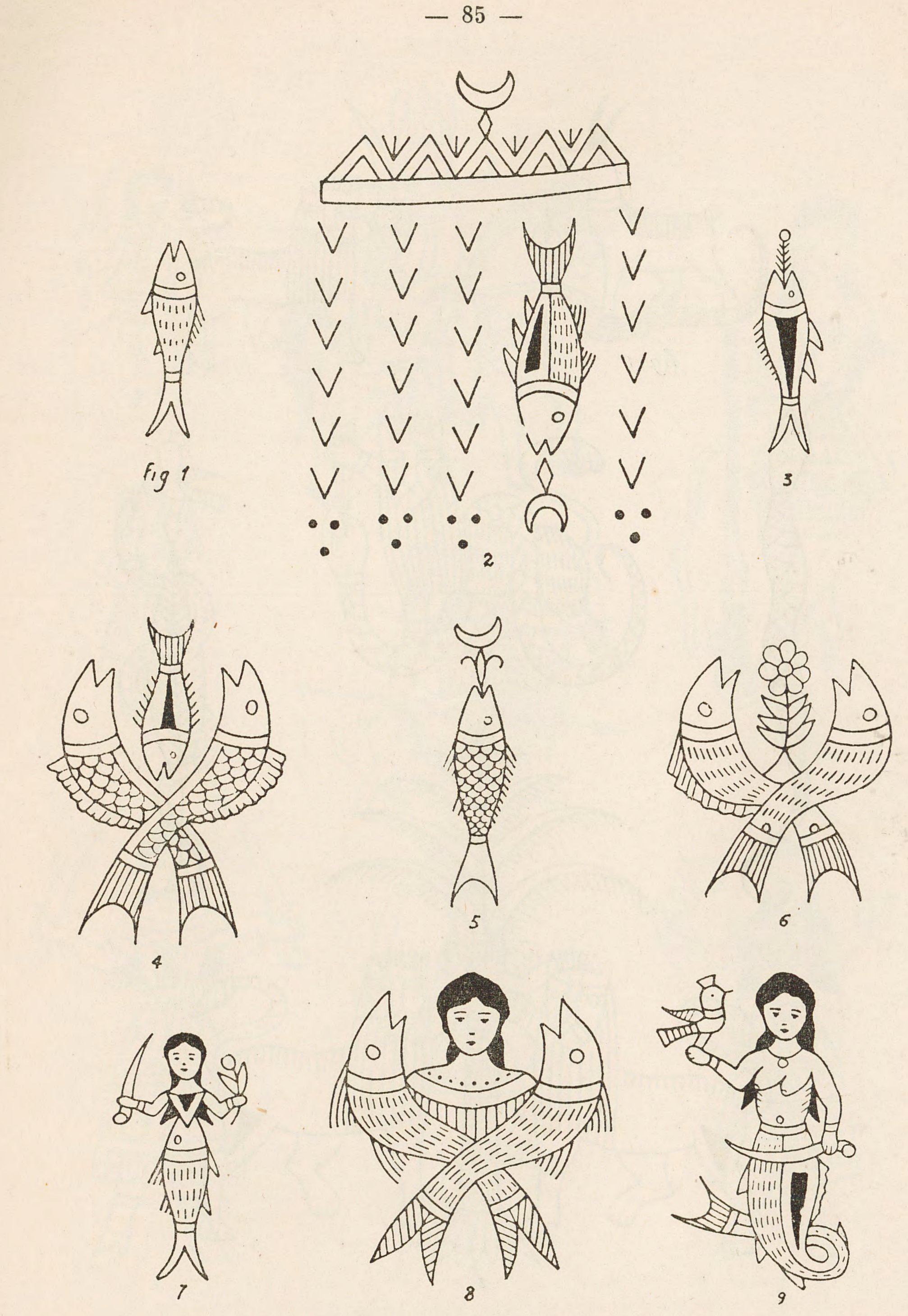


Fig. 66. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.

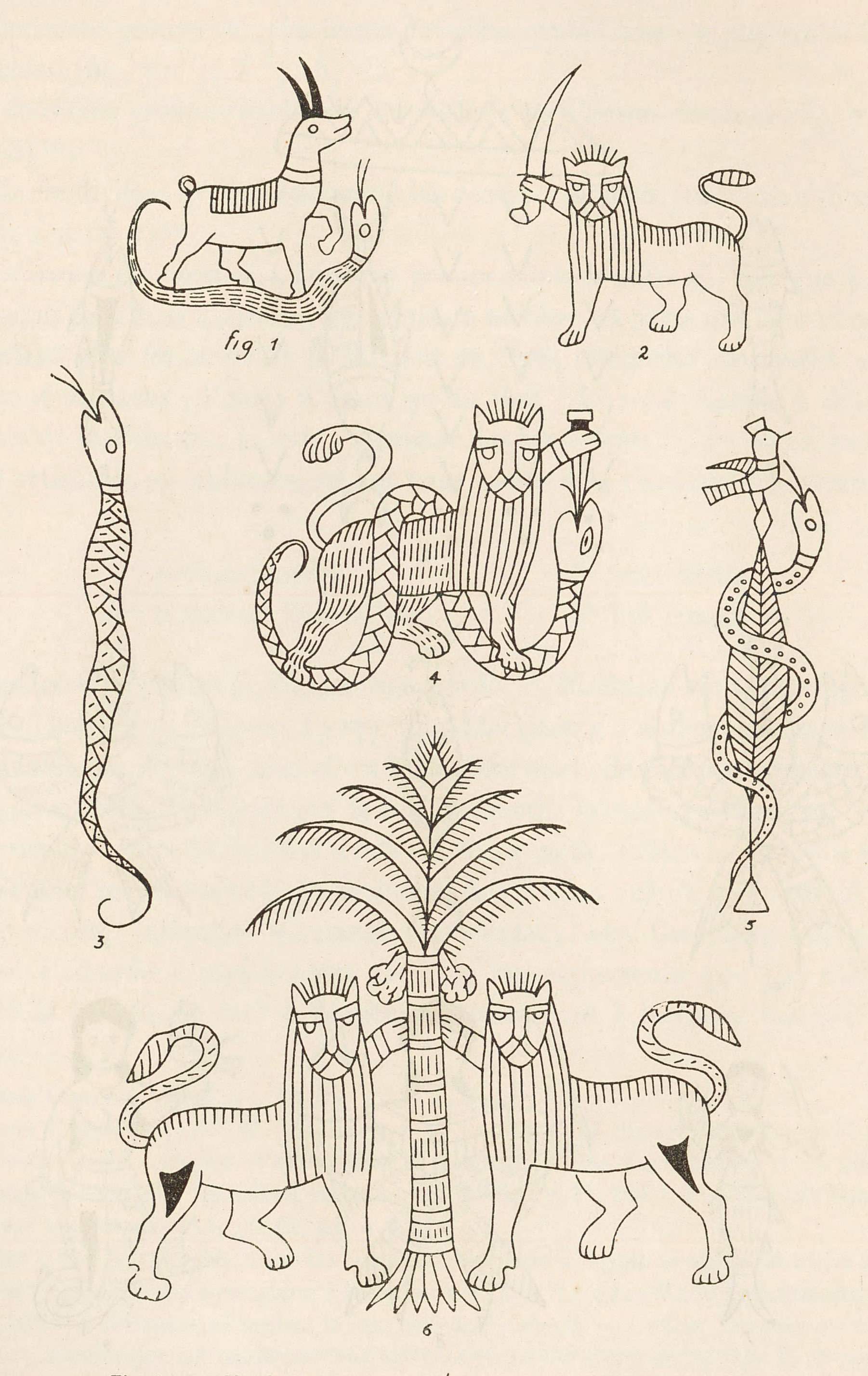


Fig. 67. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.



Fig. 68. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.



Fig. 69. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.



Fig. 70. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.



Fig. 71. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.



Fig. 72. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.

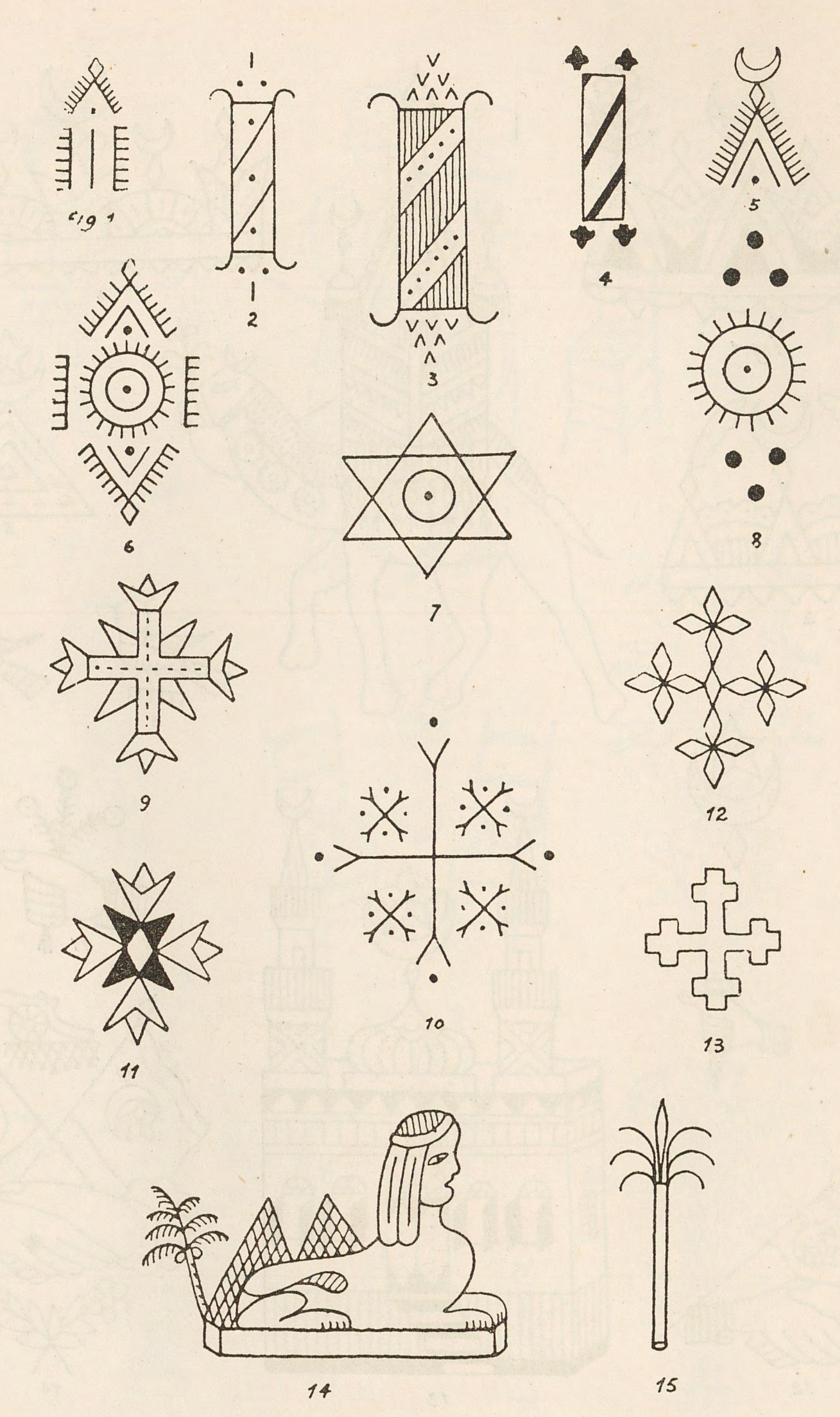


Fig. 73. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.

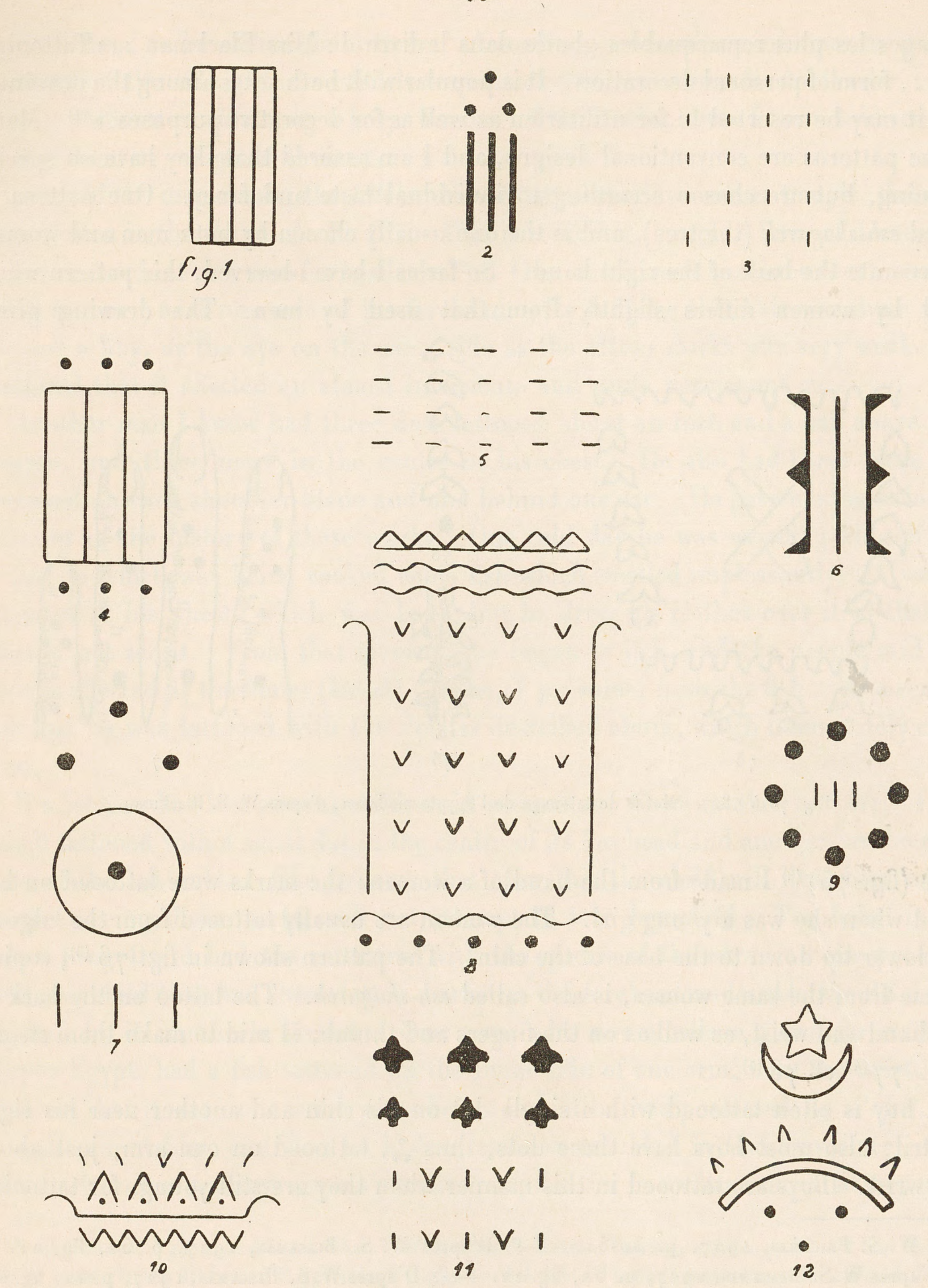


Fig. 74. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après Caloyanni.

passages les plus remarquables glanés dans le livre de Miss Blackman : « Tattooing is a... form of personal decoration. It is popular with both sexes among the peasants, and it may be resorted to for utilitarian as well as for decorative purposes. » [1] Many of the patterns are conventional designs, and I am assured that they have no special meaning, but are chosen according to individual taste and fancy. One pattern is called *esh-shagareh* (the tree), and is the one usually chosen by both men and women to decorate the back of the right hand. So far as I have observed, this pattern when used by women differs slightly from that used by men. The drawing given

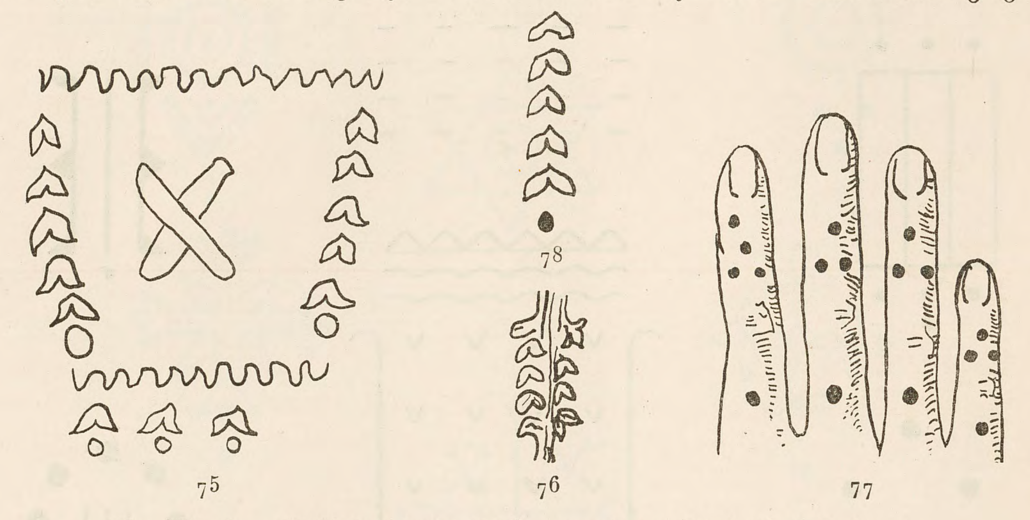


Fig. 75 à 78. — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne, d'après W. S. Blackman.

here (fig. 75) [2] I made from the hand of a woman; the marks were tattooed on her hand when she was a young girl. The women are usually tattooed from the edge of the lower lip down to the base of the chin. The pattern shown in fig. 76 [3], copied by me from the same woman, is also called *esh-shagareh*. The tattoo on the back of the hand and wrist, as well as on the fingers and thumb, is said to make them strong (fig. 77 [4] et 78 [5]).

A boy is often tattooed with a single dot on his chin and another near his right nostril; also most boys have three dots, thus ⁖, tattooed on one arm, just above the wrist. Boys are tattooed in this manner when they are still young, for tattooing

(1) W. S. Blackman, 1927, p. 50-51. — (2) D'après W. S. Blackman, 1927, p. 52, fig. 21. — (3) D'après W. S. Blackman, 1927, p. 52, fig. 22. — (4) D'après W. S. Blackman, 1927, p. 52, fig. 23. — (5) D'après W. S. Blackman, 1927, p. 52, fig. 24.

is considered to be of benefit to them. According to one of my informants, the dot tattooed at the side of the nostril is sometimes done as a cure for toothache. It is a very common mark among a large number of the Arabs; one of them told me that it was done as a sign of their race.

Many of the men among the *fellāḥīn* have a tattoo mark on either temple, the mark being often in the shape of a bird [1]. This is sometimes purely a form of decoration, but it is also done as a cure for headache [2]. One man I know has three short, straight lines tattooed near one side of his forehead. He told me that this was done when he was a boy, as the eye on the same side as the tattoo marks was very weak. He declared that it effected an almost immediate and quite permanent cure.

Another man I know had three dots tattooed about an inch and a half above each nipple, and three more in the centre of his chest. He also had three more dots tattooed on each shoulder-blade and one behind one ear. He gave me the following account of the history of these marks. One cold day he was warming himself over a fire on which was being cooked some fish which smelled unpleasantly. A woman glanced at his chest, which was bare, but he drew his clothes over it so that she should not see it. From that moment, he began to itch, and the people said that he was affected by the fumes (*buhāḳ*)—those, I presume, from the fish. As a remedy for this he was tattooed with the dots as described above, which immediately cured him.

If a woman has lost several children in succession, when another one arrives, she has it tattooed with a small dot in the centre of its forehead and another on the outer side of the left ankle. She believes that after this the child will live, because her *ḳarīneh* seeing these marks, will not attempt to take her child. The belief is that when King David had the interview with the queen of the *aḳrān*... she promised that any child that had these tattoo marks on the forehead and ankle should not be injured by its mother's *ḳarīneh*. One man, who was a village guard far south in Upper Egypt, had a fish tattooed on the inner side of one arm, near the wrist. He told me that it was done some years before, when he was possessed by a *'afrīt*, that it quite cured him, and that he had never been troubled in that way since. This fish mark does not always serve a curative purpose, for in a village much farther north

(1) Cf. Keimer, 1930, p. 330 et 331. Voir également Myers, *Tatuing*, 1903, p. 84 : "The hoopov, a bird known to the Arabs and Egyptians as هبهب (= *heb-heb*)" [mais l'oiseau s'appelle هدهد, L. K.].
(2) Cf. Fouquet, 1899, p. 275 (p. 6 du tiré à part, L. K.).

I saw a boy with a similar design tattooed on the back of one of his hands, and he assured me that it was done only as an ornament.... [1]

Les tatouages pratiqués en Europe, en France tout particulièrement, ont été divisés dans les groupes suivants [2] : dédicatoires (dédiés à une femme, à la mère [3], etc.), crapuleux (érotiques et obscènes, vindicatifs, cyniques, fatalistes), patriotiques, historiques, militaires [4], sportifs, souvenirs, etc.

4. — Essai d'interprétation des motifs de tatouage connus de l'ancienne Égypte.

Il est inutile d'envisager davantage les multiples aspects du vaste sujet des peintures dermiques en général et celles de l'Égypte moderne en particulier; aussi nous nous bornerons à essayer d'expliquer les quelques motifs de tatouage qui nous soient connus et que nous avons déjà décrits dans la première partie de ce *Mémoire*.

a) Les points et traits.

Les momies précitées de danseuses (pl. I à X*a*, etc., p. 8 et suivantes) de même que les différentes statuettes de femmes, nues et presque toutes apodes (pl. XII, etc., p. 18 et suivantes), sont tatouées par des points ou des traits. Ceux-ci peuvent être interprétés de différente manière. Fouquet [5], Myers [6], Caloyanni [7] et W. S. Blackman [8] ont constaté qu'il s'agit très souvent, en ce qui concerne l'Égypte

[1] W. S. Blackman, 1927, p. 52-54.

[2] D'après Lacassagne, 1934, p. 7 et suiv.

[3] *Le Progrès Égyptien* du 25 novembre 1944 : «*'Piqueurs d'images' Alexandrins*... Un de la *Royal Air Force*... se fait tatouer sur la poitrine une pierre tombale surmontée d'une petite croix. On lisait : *'In Memory of my dear Mother'*. La vieille femme était morte le soir d'un raid à Londres.»

[4] *Le Journal d'Égypte* du 21 septembre 1945 relate le fait suivant ayant rapport à la débâcle allemande de 1945 : «Les prisonniers allemands défilent devant ces officiers [c'est-à-dire «de l'Intelligence Service anglais et du service secret norvégien»] au rythme de 2000 par jour. Nus jusqu'à la ceinture, on les examine minutieusement à la recherche de la 'marque de la bête', petit tatouage caractéristique que tous les S. S. ont sous le bras.»

[5] Cf. *supra*, p. 74 et suivantes.

[6] Myers, *Tatuing*, 1903, *passim*. J'ai cité plusieurs passages de cet article.

[7] Cf. *supra*, p. 82 et suivantes.

[8] Cf. *supra*, p. 94 et suivantes.

moderne, de dessins employés pour guérir divers maux, c'est-à-dire de tatouages médicaux ou magiques. Il est donc probable, — et il serait pour le moins difficile de prouver le contraire —, que les tatouages des momies (pl. I à X*a*, etc.), ceux de l'homme et de la femme des figures 7 et 40 ainsi que des statuettes de femmes nues (pl. XII, etc.) ne soient pas, eux aussi, des marques employées dans un but curatif ou magique. Caloyanni qui a étudié près de trois cents femmes égyptiennes tatouées résume ainsi ses observations : «Quant aux femmes, elles se subdivisent en prostituées et non-prostituées. Les deux classes ne se tatouent pas beaucoup : celle des prostituées se tatoue le plus, et l'on trouve des tatouages sur les diverses parties de leur corps, qu'ils soient des dessins divers ou des dessins à but curatif. Les non-prostituées ont rarement des dessins sur les seins et au-dessous de la taille, et lorsqu'elles en ont, ils sont presque toujours à but curatif.» [1]

Ce passage me paraît être d'une importance capitale pour l'explication des tatouages de femmes dans l'Égypte ancienne : nous avons vu que les exemples de tatouage remontant à cette époque étaient extrêmement rares et que les femmes tatouées avaient généralement le corps tout entier parsemé de dessins dermiques. Plus rares étaient les cas où les tatouages étaient effectués uniquement sur les épaules (pl. III, fig. 6, 7 et 20), sur les poignets (fig. 40) ou les cuisses (par exemple pl. XII, XIII 2, XIV 1, XV, XX à XXII). En Égypte moderne, des femmes très abondamment tatouées ou pourvues de marques cutanées «au-dessous de la taille» (Caloyanni) seraient d'après Caloyanni plutôt des prostituées [2]. Mais cette question ne me paraît pas encore être résolue. En tout cas, j'ai entendu parfois parler, — mais je ne les ai pas vues —, de femmes du peuple originaires de la Haute Égypte qui, sans être des prostituées | auraient eu le corps tout entier couvert de tatouages. *La Bourse Égyptienne* du 1er mars 1944 relate qu'un policier qui inspectait un train venu de Louqsor trouva, dans un compartiment de troisième classe, le corps d'une femme étranglée avec ses propres nattes. «La victime portait sur le corps et sur la figure de nombreux tatouages.» S'agissait-il d'une prostituée ou non? Ce qui n'est nullement nécessaire, car nous savons des récits de nombreux voyageurs, — qui,

[1] Caloyanni, 1923, p. 124.

[2] Parlant des danseuses de Tantah, C. Rochfort Scott écrivait en 1837 qu'elles sont «mostly tattoued, and seldom refuse brandy». Voir Rochfort Scott, 1837, t. Ier, p. 82. Cline, 1936, p. 33 : «Siwans do not tatoo. The only tatooing, which I observed was a prostitute who imitated the Egyptian or Arab style of chin decoration.»

il est vrai, ne sont pas de date récente —, que les Saïdiennes et les Nubiennes avaient l'habitude de se faire tatouer très abondamment (voir par exemple la planche XXXIII). «Les Nubiennes, comme les Arabes et les Coptes, disent Cadalvène et Breuvery (1841)[1], sont dans l'usage de se tatouer : il n'est, pour ainsi dire, aucune partie de leur visage ou de leur corps qui soit exempte de cette étrange parure.»[2]

En Europe, en France par exemple, ce sont surtout les prostituées qui se tatouent. Que toutes les femmes tatouées par des points ou des traits dont l'antiquité égyptienne nous a légué des momies ou des représentations aient été des femmes de moralité douteuse, ceci devient une certitude devant le fait, déjà mentionné, que les femmes en question (Amounet, pl. I à V, et les momies, découvertes à Dēr el-Baḥri, par la mission du *Metropolitan Museum* de New-York, pl. VI à IX) pour être attachées à quelque service divin n'en étaient pas moins des péripatéticiennes. Quant aux statuettes montrant l'indication de tatouages, elles représentent sans aucun doute possible, — nous l'avons déjà souligné plus haut (p. 26 et 27) —, des femmes appartenant au même «milieu» que celles dont nous possédons les momies tatouées, parce que les motifs des marques cutanées en question, surtout les points disposés en losanges, sont exactement les mêmes sur les momies et sur les statuettes. J'ajouterai encore que je ne connais aucun exemple, remontant à l'Égypte ancienne, d'une femme de bonne société ornée de tatouages.

Bernard Bruyère a fait l'impossible pour sauver l'honneur des femmes ayant vécu à l'époque ramesside, dans la ville ouvrière de Deir el-Médineh[3]. «Ces dames» ne pouvaient avoir d'avocat plus fougueux que le savant fouilleur de Deir el-Médineh. Hélas, comme il ressort clairement de l'étude de nombreux textes, des preuves concluantes attestent que le niveau moral n'était point élevé parmi les ouvriers de la nécropole[4]. M. Bruyère a objecté que les statuettes tatouées (pl. XII, etc.) ne

[1] Cadalvène et Breuvery, 1841, t. II, p. 156.

[2] Lacassagne et Herber, 1934, et Lacassagne, 1934.

[3] Bruyère, 1939, p. 109-150. Voir également l'étude très documentée de Riefstahl, 1944.

[4] Quiconque voudrait avoir une idée de la vie et de l'état moral des ouvriers dans la nécropole thébaine à l'époque ramesside devrait à mon avis lire les descriptions qu'ont laissées les voyageurs, naturalistes, etc., du dernier siècle sur les colonies militaires de Mohamed Ali Pacha. P. N. Hamont, le premier organisateur d'un service vétérinaire en Égypte, le naturaliste A. E. Brehm et bien d'autres nous ont laissé des tableaux réalistes, mais repoussants de la promiscuité dans laquelle vivaient les soldats avec leurs femmes, enfants, parents, etc., cf. Hamont, 1843, t. II, p. 18 et suiv., Brehm, 1862, t. II, p. 118.

pouvaient pas représenter des danseuses, car elles étaient apodes, mais ce détail est de peu d'importance. Si l'on remplace le mot danseuses par celui de concubines tout revient au même[1]. D'après A. Erman et d'autres égyptologues, le mort, en une mesure prudente, voulait empêcher la fuite de sa concubine, chanteuse, danseuse, en la (ou la statuette qui la «remplaçait») privant de ses jambes. M. Bruyère a insisté également beaucoup sur le rôle de mère des femmes représentées sur certains monuments trouvés à Deir el-Médineh. Mais, répondrai-je, les femmes légères en général et les femmes vivant avec les ouvriers de la nécropole thébaine en particulier, ne pouvaient-elles pas avoir d'enfants, ne pouvaient-elles pas être douées d'instincts maternels? Le caractère prolifique des prostituées est d'ailleurs, — tous les voyageurs sont d'accord sur ce fait —, une des caractéristiques de l'Orient, où le visiteur des «mauvais quartiers» est toujours frappé du nombre excessif des petits enfants qui s'y trouvent et qui l'étonnent par leur amusant ou plutôt triste cynisme[2].

J'ai cité dans la première partie du *Mémoire*[3] un passage de Winlock où cet auteur considère la «poupée» tatouée, apode, représentée à la planche XII 1, comme un *dancing girl... to amuse him* [c'est-à-dire le mort] *after the hunt,* et le fragment d'Hippopotame en faïence trouvé avec la statuette de femme, façonnée dans la même manière, comme un objet de chasse. Capart, au contraire, voit dans les statuettes d'Hippopotames du Moyen Empire des représentations du dieu Seth. «Dans cette chasse qui n'a rien d'un sport, le souverain [= Ptolémée, à Edfou] répète, avec l'aide des dieux

[1] Brunner-Traut, 1938, p. 46 : «Aus der 11.-13. Dyn. gibt es eine recht erhebliche Anzahl kleiner, unbekleideter Frauenfiguren, meist aus Fayence, die als Grabbeigaben dienten. Den unteren Teil ihrer Beine liess man fort, vermutlich um sie am Entlaufen aus dem Grabe zu hindern. Meist werden sie in der wissenschaftlichen Literatur als Tänzerinnen bezeichnet, was aber insofern ungenau ist, als man mit diesem Begriff nicht das Wesen der Dargestellten trifft. Bei diesen nackten Mädchen, deren Körper ein Gürtel ziert, bei denen das Schamdreieck mit besonderer Deutlichkeit, ja oft mit Aufdringlichkeit ausgeführt ist, liegt der Akzent auf ihrer Eigenheit als Beischläferinnen. Da sie aber als Harimsangehörige mit den Tänzerinnen identisch sein können, dürfen wir das, was uns hier interessiert, auf die mit ihnen personengleichen Tänzerinnen übertragen.»

[2] Voir par exemple Lepic, 1884, p. 172 : «Guirghé est une des villes où la prostitution s'exerce sur une vaste échelle, et je me trouvais ce soir-là dans le quartier mal famé... Les femmes n'offraient aucun intérêt. Quelques-unes portaient... des enfants...»; Malosse, 1896, p. 142-143; Hamont, 1843, t. II, p. 18 et suiv.; Brehm, 1862, t. II, p. 118, etc.

[3] Cf. *supra*, p. 19.



la victoire mythologique d'Horus sur Seth transformé en Hippopotame.» [1], [2] Mais ne pourrait-on pas penser également à la femelle d'un Hippopotame, à une espèce de Thouëris? Car on a découvert à Licht parmi les «poupées» représentées à la planche XIII 1 à 5 une belle statuette de Thouëris en terre émaillée qui constitue d'ailleurs l'un des plus anciens exemples [3] de cette divinité hybride. Nous avons vu enfin, que plusieurs des «poupées» découpées dans une planchette de bois étaient décorées de figurations de Thouëris, rudement tracées à l'encre noire, sur le ventre de la «poupée» (pl. XVI et XVII, fig. 17, 18, 22, 25). Ici le fait est indiscutable : ces planchettes en bois sont caractérisées par un sexe féminin indiqué de manière exagérée [4], par des tatouages de la même forme (points disposés en losanges) que ceux des deux momies thébaines (pl. VI à IX) et par des Thouëris tracées sur le ventre ou près du triangle de Vénus (pl. XVI et XVII, fig. 17, 18, 22, 25). Sexe féminin accentué, Thouëris et tatouages dessinés sur les «poupées» en question (pl. XVI et XVII, fig. 17, 18, 22, 25) semblent donc prouver que nous avons à faire à des concubines, prostituées, danseuses, etc., *enceintes ou mères.*

On a remarqué à juste titre qu'un certain nombre de statuettes nubiennes de femmes nues (fig. 32-37) ont été trouvées dans des tombes de petites filles [5] ou de

(1) Capart, 1939 A, p. 111.

(2) Voir Bruyère, 1939, p. 125 : «L'hippopotame femelle a toujours passé pour un symbole de fécondité et d'amour maternel même avant que ces vertus ne lui eussent valu la divinisation et le titre de 'grande mère divine' sous les noms d'Apet et de Toëris.»

(3) Nous connaissons en effet des Thouëris de ce type à partir du Moyen Empire. Cf. Sethe, 1930, p. 10, note 4 («...als Kinderwärterin geltende Volksgöttin des M R und N R, die *'Ip·t* ('die Hebamme'), *T3-wr·t* ('die Grosse') oder *Rr·t* ('die Sau')»; Kees, 1941, *passim* (voir l'index *s. v. Thoëris*) surtout, p. 355 et suiv. Un type de Thouëris plus primitif existe d'après Seligman, v. Bissing et Kees depuis l'époque prédynastique, cf. Kees, 1941, p. 13, note 6 (bibliographie! On corrigera Seligmann, *Anc. Egypt,* 1916, p. 59, en Seligman, *Anc. Egypt,* 1916, p. 53).

(4) Brunner-Traut, 1938, p. 46.

(5) Ayrton and Loat, 1911, p. 16, pl. XVI, 1 et 2, statuette de femme, «made of clay», trouvée près des squelettes d'une femme et d'un enfant. — Firth, 1912, texte p. 170 (cimet. 87, tombe 66) : «...2. Pottery steatopygous dolls... Pl. 39 *a*... *Burial :* Skeleton of a F. child...» et p. 185 (cimet. 87, tombe 152) : «...2. Quantity of steatopygous pottery dolls. Pl. 39 *b*... *Burial :* Bones of very young F. infant in debris.» Firth, 1915, texte p. 61 (cimet. 102, tombe 102) :«Skeleton of a child (female)... 8. Black pottery steatopygous doll. Pl. 11 *f*.» Firth, 1927, texte p. 201 (cimet. 136, tombe 3) : «18. Steatopygous pottery doll lightly baked clay...» En ce qui concerne les trois derniers exemples, il s'agit de la dernière époque de la préhistoire nubienne («nubische späte Vorgeschichte», Junker, 1926, p. 76).

femmes [1], fait qui rendrait douteuse l'interprétation de ces statuettes nubiennes comme concubines déposées dans des tombes d'hommes. Junker [2] et Steindorff [3] ont étudié la question avec beaucoup de circonspection et leur opinion mérite bien d'être mentionnée ici. Junker voit pour les statuettes féminines deux possibilités d'interprétation : ce sont ou bien des compagnes du mort dans l'autre monde ou des jeux d'enfants. La première explication devient difficile à cause de la présence de ces figurines dans la tombe d'enfants de sexe féminin, mais Junker note également qu'une figurine de femme stéatopyge est sortie d'une tombe d'homme remontant au *C-group* nubien [4], qu'un tombeau de Riqqeh (XIIe dynastie) contenait de figurines de sexe masculin et féminin [5] et Junker cite enfin deux figurines mâles provenant d'une sépulture d'homme datant de l'époque prédynastique, découverte à El-Amrah [6]. En ce qui concerne l'explication des figurines de femmes comme jeux, qui était celle de Firth, Junker fait deux observations : pourquoi l'artisan chargé de mouler des «poupées» de ce genre aurait-il choisi exactement ce type de la femme stéatopyge et pourquoi se serait-il servi d'un matériel aussi fragile et qui se casserait certainement très vite entre les mains d'enfants? J'avoue que la deuxième objection ne me satisfait pas, car on rencontre actuellement encore et partout dans la campagne égyptienne des statuettes d'hommes, femmes, animaux, etc., façonnées en poterie et argile et faites uniquement pour les enfants [7].

Le passage que Steindorff a consacré aux figurines nubiennes de femmes me paraît être si important que je me suis décidé à le citer *in extenso,* traduit en français [8] : «Il me semble à peine permis de prendre tout simplement les figurines de femmes pour des 'idoles' donc pour de petites images de divinités quelconques; leur relation avec les autres dépôts funéraires, les figurines en forme d'animaux et les imitations

(1) Ayrton and Loat, 1911, p. 16.

(2) Junker, 1926, p. 76-77 : «In the centre of the grave lay the skeleton of a woman on the left side, with head to the south-east, and in a contracted position. Before this skeleton lay the skull and bones of a child in a heap.»

(3) Steindorff, 1935, p. 119-120.

(4) Firth, 1915, p. 107, n° 27 : «M[ale] skeleton steatopygous pottery doll.»

(5) Engelbach, 1915, p. 19 : «Male and female mud figures of the XIIth dynasty, from grave 36, cemetery A. The set consisted of three female figures and one male.»

(6) Randall-MacIver and Mace, 1902, p. 17 *a,* 56 : «Two fine red pottery dolls (pl. IX, 11) both male.»

(7) Le petit Musée d'Ethnologie de la Société Royale de Géographie d'Égypte en possède des exemples.

(8) Steindorff, 1935, p. 119-120.

d'ustensiles, ne peut nullement être interrompue, et le fait que ceux-ci ne sont point des idoles semble être établi. Aussi pourrait-on songer qu'ils devraient exercer une influence magique quelconque, que l'on les exposait pour cette raison dans les demeures et que les femmes les portaient sur le cimetière pour se procurer éventuellement la fécondité par cette procédure [1]. Mais nous savons trop peu de choses, ou, à vrai dire, rien du monde religieux des anciens Nubiens, de leurs croyances et de leurs superstitions pour nous faire des idées claires sur une telle magie.

Selon l'explication soutenue par Firth, ces figurines de femmes seraient des jeux d'enfants, des poupées (*dolls*). En cela Firth se base sur le fait que de telles statuettes régulièrement trouvées dans les tombes de jeunes filles ou d'enfants qui même dans l'autre monde devraient s'amuser avec elles. Pourtant la régularité des circonstances de trouvaille n'est pas établie. Plusieurs figurines de femmes proviennent en effet de tombes d'enfants, par exemple celles trouvées dans le cimetière 87 : 66.152, de même que la figurine nubienne archaïque du cimetière 136. Mais de l'autre part, pour rester chez les poupées de Firth, dans le cimetière 94 : 27, une statuette stéatopyge était déposée auprès d'un squelette masculin (Firth, II 107). Si la plupart de ces figurines n'avaient pas été trouvées, jetées pêle-mêle dans le sable, la statistique de ces trouvailles aurait probablement un tout autre résultat. Contre l'hypothèse des poupées, Junker (*Toschke* 77) a déjà objecté que l'on n'aurait certainement pas employé pour des jouets un matériel aussi fragile... [2]

Il nous reste donc, comme probable, l'explication que les figurines de femmes furent données au mort comme compagnons pour la vie au delà, aux enfants comme jouets, aux hommes comme concubines. La figurine masculine trouvée à Anibe était peut-être destinée à rendre au défunt quelques services [3].

Les statuettes de terre auraient donc eu, dans les croyances sur la vie au delà, un but semblable aux plastiques représentant des animaux et des objets non animés, mais surtout aussi aux dépôts funéraires du même genre de l'Égypte proprement

[1] *J. E. A.*, 16 (1930), 23.

[2] J'ai déjà signalé que je ne partage pas cet avis de Junker [L. K.], cf. *supra*, p. 101.

[3] L'omission volontaire des pieds est courante (cf. *supra*, p. 99) chez les figurines féminines ou «idoles» découpées en bois (pl. XV à XVII). La collection du musée de l'Université de Leipzig comprend également un homme portant un sac de grain et privé de ses pieds. Bruyère, 1939, p. 116, constate que les statuettes masculines de ce genre sont beaucoup plus rares que celles des femmes.

dite [1]. Nous ne pouvons alors pas expliquer comment de telles figurines sont venues dans les régions des vivants, dans la ville (par exemple le «Nubian Castle» d'Areika) ou dans les établissements. Dans le cas où leur présence dans ces localités n'est pas l'effet du hasard, il se pourrait toujours qu'une idée magique quelconque ait existé. Ou pourrait-on penser avec Reisner (*Kerma*, II 46), que «ces figurines découvertes dans la Defuffa inférieure de Kerma, — de même que les centaines de statuettes d'animaux et aussi les rares statuettes de femmes provenant de la même localité —, étaient fabriquées en grand pour le commerce et restées dans la ville comme marchandise non vendue?» [2]

De toutes ces discussions de Junker et Steindorff sur la signification des statuettes nubiennes de femmes nues, souvent tatouées et stéatopyges, il ne résulte pour la présente étude qu'un seul fait important : rien n'exclue que les figurines en question ou au moins certaines d'entre elles n'aient été considérées comme des concubines du mort. Ce fait une fois établi, il convient de souligner que les deux savants précités ne mentionnent ni les deux momies féminines [3] décorées de tatouages consistant en petits points disposés en losanges, ni les statuettes en faïence et les «idoles» découpées en bois pourvues des mêmes tatouages décoratifs. Or, si l'on peut prouver, — et je crois que c'est bien le cas —, que ces momies féminines tatouées, ainsi que les différentes statuettes de femmes, décorées par des motifs de tatouage analogues, sont toutes des concubines, danseuses, chanteuses, etc., il est fort probable que les statuettes féminines, découvertes en Nubie et caractérisées également par des tatouages en forme de losanges, signifiaient la même classe de femmes. Il paraît enfin fort probable que seules les concubines, danseuses, chanteuses, etc., aient été, dans l'Égypte ancienne, couvertes de tatouages. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ces tatouages sur le corps de femmes «légères» n'avaient pas nécessairement une signification en rapport avec la situation sociale de ces femmes. Il est également possible que ces dernières aient aimé à se faire tatouer dans des buts esthétiques, médico-magiques, superstitieux, etc., les mondaines et demi-mondaines étant presque toujours très superstitieuses.

[1] Steindorff renvoie ici à Junker, 1926, p. 76, où sont mentionnées certaines figurines d'hommes et de femmes trouvées dans les tombes égyptiennes du Moyen Empire. Nous les avons déjà citées, cf. *supra*, p. 101.

[2] Steindorff, 1935, p. 119-120.

[3] Lorsque Junker publiait, en 1926, son ouvrage sur *Toschke*, les momies en question n'étaient pas encore découvertes par la mission du Metropolitan Museum.

b) Bès.

Parfois les danseuses et musiciennes du Nouvel Empire (cf. *supra*, p. 40 à 42, pl. XX-XXII) se faisaient inciser dans la peau l'image de leur divinité protectrice : Bès, ce nain difforme et grotesque, à la barbe hirsute, à la langue pendante, au ventre ballonné aux jambes torses, à la queue de Léopard. Les danseuses, courtisanes, etc., sont partout dans le monde, — nous venons de le dire —, des femmes superstitieuses, toujours à la recherche d'une amulette qui les protège contre les mauvais esprits, contre le mauvais œil, contre le mal tout court. Bès joue ce rôle et c'est pour cela qu'elles portent des amulettes en forme de Bès, qu'elles veulent l'avoir *dans la peau*, car Bès est du milieu de ces femmes, Bès a leur tempérament : il est jovial et libertin, il aime la musique et la danse. « Bès est souvent figuré, dit Perdrizet [1], en compagnie de femmes vêtues de leurs seuls bijoux, joueuses de tambourins et danseuses, qui d'après leur taille beaucoup plus petite que celle du dieu, ne sont pas des personnes divines, mais des mortelles, des παλλακίδες (Diodore, I, 84), c'est-à-dire des filles de joie, des servantes d'Hathor et de Bès, qui dans les sanctuaires de ces divinités se livraient à la prostitution. » Rien d'étonnant donc que Bès règne en maître dans la chambre d'une jolie femme, que les colonnes de son lit, ses flacons à parfum et à fard, le manche de son miroir, son chevet et les autres objets semblables dont la belle se sert quotidiennement, présentent l'image de ce dieu. Bès lui-même est, paraît-il, parfois tatoué, si mon interprétation d'une statuette de Bès, trouvée il y a peu d'années à Saqqarah et remontant à peu près à la XXIIe dynastie [2] (pl. XXXII [3], cf. XXXVII et XXXVIII) est exacte. La face de ce Bès semble être encadrée par un collier de perles ressemblant aux tatouages composés de petites cicatrices en relief (« Narben-Tätowierung ») [4], tels que nous les connaissons des nègres de plusieurs tribus nilotiques (pl. XXXVII, XXXVIII et fig. 83 et 84). Si l'on essaie de comparer les tatouages de Bès, portés jadis par les courtisanes, etc., thébaines, aux dessins dermiques de l'Égypte moderne, on pourrait peut-être formuler cette opinion : les

[1] Perdrizet, 1921, t. Ier, p. 41, passage cité par Vandier d'Abbadie, 1938, p. 35, note 1.
[2] Cf. *supra*, p. 43.
[3] Keimer, 1943, p. 159-161 et p. 534 *Addenda*.
[4] On trouvera une très bonne description de cette espèce de marques cutanées dans Schrötter, v., 1914, p. 214.

anciens tatouages en forme de Bès ont à peu près la même signification que les grands tatouages figurés (fig. 66 et suiv.) incisés actuellement en première ligne dans le corps des criminels égyptiens, des souteneurs, des débauchés, des femmes de mauvaise vie, etc. Les petits tatouages figurés, comme par exemple un oiseau (Huppe?) sur les tempes d'un homme (fig. 72, 6 et 7) [1] ou une croix sur le poignet d'un copte (fig. 73) [2], mais surtout les simples motifs géométriques (traits, points, cercles, etc.), sont très répandus en Égypte et ne dénotent nullement une déchéance morale, bien que ces derniers tatouages, qui sont souvent médicaux (cf. *supra*, p. 74 et suivantes), se trouvent également sur les différentes parties du corps des criminels, des femmes de mauvaise vie, etc. (fig. 74) [3] — comme sur le corps des concubines du Moyen Empire (pl. I à X, XII, etc.).



Fig. 79. — Tatouage moderne pratiqué sur la cuisse gauche (d'après Zeller).

La figure 79, reproduite ici uniquement à titre de curiosité, montre la photographie d'une jeune américaine exhibant en souriant un tatouage sur la cuisse gauche [4]. On peut donc la comparer aux danseuses et musiciennes thébaines du Nouvel Empire (pl XX, XXI, XXII et fig. 39), qui portaient elles aussi leurs tatouages (en l'occurrence un Bès) sur les deux ou sur l'une des cuisses.

c) Libyens (*Temehou*).

Tandis que dans l'Égypte ancienne proprement dite et en Nubie le tatouage était réservé aux concubines, danseuses, musiciennes, il constituait pour les *Temehou*, les « Libyens » du Nouvel Empire, un signe racial de reconnaissance commune, ce qui est

[1] D'après Caloyanni, 1923, pl. VII, 6 et 7. — [2] D'après Caloyanni, 1923, pl. VIII. — [3] D'après Caloyanni, 1923, pl. IX. — [4] D'après Zeller, 1941, p. 2862.

également le cas de nombreuses populations anciennes et modernes. Plusieurs égyptologues, surtout Alfred Wiedemann, ont voulu établir une relation entre les tatouages égyptiens et libyens en ce sens que le tatouage fut pratiqué dans la vallée égyptienne du Nil aux époques où cette dernière se trouvait sous l'influence libyenne [1]. Bates [2], W. Hölscher [3] et tout dernièrement encore A. Fakhry [4] ont souligné la parenté existant entre la population du *C-group* nubien et les Libyens *Temehou;* ces derniers seraient immigrés en Nubie de l'ouest. A l'appui de cette hypothèse, W. Hölscher a rappelé les « poupées » nubiennes (fig. 30-37) ainsi que la peau de femme nubienne (pl. X). « Poupées » et peau de femme sont toutes les deux trouvées dans les tombes du *C-group* nubien, toutes les deux sont tatouées. Cette dernière caractéristique les rapproche donc des Libyens *Temehou* portant également des dessins dermiques (pl XXVI à XXIX). Nous avons vu (cf. *supra,* p. 6 et suivantes) que les deux momies de danseuses tatouées trouvées à Der el-Bahari (pl. I à IX) et des nombreuses statuettes de femmes apodes en terre émaillée (pl. XII à XIV) portaient les mêmes tatouages que ceux que nous connaissons des « poupées » nubiennes du *C-group* (fig. 30 à 37 et pl. X *b*). Peut-on conclure de cette constatation que les premières (c'est-à-dire les danseuses de Der el-Bahari) étaient également des femmes nubiennes? En tout cas, si les anthropologistes pouvaient le prouver, nous aurions presque la certitude que le tatouage était en Égypte d'origine étrangère, — nubienne ou peut-être même libyenne —, parce que, — nous venons de le voir —, les gens

[1] WIEDEMANN, 1899, p. 765-766; IDEM, 1920, p. 143. Cf. également MYERS, *Tatuing,* 1903, p. 85 : "The peculiar distribution of tatuing..... might lead one to suspect that the art has been introduced into Egypt from its western or Libyan side. We may, therefore, briefly institute a comparison between the tatu-marks of Algiers and Morocco and those of Egypt.... It appears that both the Arabs and Kabyles tatu, and that no one pattern is confined to any particular tribe of family.... Their tatu-patterns often reappear in native embroidery. Most of the designs are geometrical, and it is well worthy of note that the cross, pure or complicated with the diamond and other ungular figures, is exceedingly common in this Mahommedan country..... Now the Copts of Egypt still tatu their children, while the Egyptian Moslems... call in an alien people to perform the operation. The cross, which is by far the most usual design among the Copts, occurs now and again also among the Egyptian Moslems (Pl. XVII, 8 [de Myers]). There is hence a possibility that in pre-Christian times it was widely spread throughout North Africa, and that, devoid of later religious meaning, it still survives among the Algerian Moslems. Voir également WESTERMARCK, 1935, p. 44.

[2] BATES, 1914, p. 245 et suiv.

[3] HÖLSCHER, 1937, p. 38, 54 et suiv.

[4] FAKHRY, 1942, p. 7, note 4.

du *C-group* nubien auraient été des immigrés Libyens (*Temehou*). Si ceci était prouvé, on devrait rendre à Alfred Wiedemann l'hommage d'avoir pressenti, le premier, la véritable origine du tatouage égyptien.

5. — Existe-t-il des relations entre certains motifs de tatouages de l'Égypte ancienne et ceux de l'Égypte moderne [1] ?

L'étude des tatouages de l'Égypte ancienne a montré que les motifs dont se servaient les Égyptiens étaient très peu nombreux. Ils consistaient en somme en des points et des traits. Font seulement exception à cette règle la figuration de Bès tatouée sur les cuisses de certaines danseuses et musiciennes (cf. *supra,* p. 40 et suivantes). Quant aux représentations de divinités et leurs noms, cartouches royaux, etc., incisés sur les statues et mentionnés dans certains textes (cf. *supra,* p. 47 et suivantes), il n'existe point de preuve absolue qu'il s'agissait de véritables tatouages. Ceux dont sont décorés les Libyens (cf. *supra,* p. 45 et suivantes) se composaient, à part certains motifs géométriques (traits et points), de l'emblème de la déesse Neith et de plantes ressemblant à des Papyrus (*Cyperus papyrus* L.).

Parmi ces différents motifs de tatouages anciens, certains se sont-ils conservés jusqu'à nos jours ? La question est importante, mais, dans la plupart des cas, une solution me paraît impossible, étant donné que les tatouages formés par des simples traits et points, existaient dans presque toutes les époques et chez la plupart des peuples. Les planches XXXIII à XXXVIII [2] et figures 82 à

[1] J'avais terminé depuis longtemps déjà ce mémoire, lorsque M. Carl Schuster de New-York a eu l'amabilité de me communiquer des matériaux fort curieux sur certains tatouages anciens et modernes. Il m'a informé plus tard qu'il publierait sous peu dans les *Sudan Notes and Records* une étude intitulée : *Modern Parallels for ancient Egyptian Tattooing.*

[2] Pl. XXXIII, d'après MENGIN, 1823 ("8. Femme arabe [*sic!* L. K.] de la tribu des Ababdeh"); pl. XXXIV, d'après MAYER, L., 1805, pl. 42; pl. XXXV, d'après VYSE, 1840, planche en face de la page 96 ("Woman and child of Alexandria"); pl. XXXVI, 1, d'après CAILLIAUD, 1826, t. II, pl 2; pl. XXXVI, 2, d'après CAILLIAUD, 1826, t. II, pl. 4; pl. XXXVII, 1, d'après une photographie achetée à Khartoum; pl. XXXVII, 2, d'après PALDI, 1928, pl. XXIII (à droite; "Scilluk con tatuaggi sul petto"); pl. XXXVIII, 1, d'après une photographie achetée à Khartoum, voir également KEIMER, 1943, p. 159, fig. 28 *c;* pl. XXXVIII, 2, d'après une photographie achetée à Khartoum. — Le nombre des publications, anciennes et modernes des dessins ou photographies de tatouages africains ou d'autres ornementations dermiques est très considérable, voir par exemple WHITE, W., 1800, p. 29; SELIGMAN, 1932, *passim;* BERNATZIK, 1936, *passim.* Sur les scarifications, leur signification, etc., voir encore NIEBUHR,

87 [1] jointes à ce *Mémoire* en donnent des exemples. Les points — souvent seize — composés en losanges que nous connaissons des momies des planches VI à IX et de certaines statuettes (pl. XII à XIV) ne se retrouvent actuellement, si je suis bien renseigné, chez aucun peuple, mais des losanges formés par des traits sont tatoués parmi d'autres motifs sur les épaules et bras d'une femme «de la tribu des Ababdeh» dessinée, il y a près de cent vingt-cinq ans, par Félix Mengin (pl. XXXIII) [2], il en est de même des tatouages dont est orné le ventre d'une Soudanaise de laquelle on trouvera un dessin dans le fameux *Au cœur de l'Afrique* de G. Schweinfurth (fig. 80 du présent *Mémoire*) [3] : «... l'autre [tatouage] couvrait l'abdomen de cicatrices en relief, que l'on avait dû obtenir au moyen d'un fer rouge, cicatrices d'ailleurs très régulières, disposées en losange, et ressemblant aux anciens ornements de plafonds et des voûtes» [4].



Fig. 80. — Femme Mangbattou (d'après Schweinfurth).

1776-1780, t. Ier, pl. LIX, en face de la page 242; Rüppell, 1829, p. 154 : «Den Mädchen macht man öfters zur Verzierung symmetrische Narben mit Messerschnitten auf die Arme und auf den Bauch; vielleicht ist dieser Gebrauch eingeführt, um die verloren gegangenen Kinder wieder zu erkennen. Die Bakara-Araber machten solche Narben auf die Stirn und Wangen ihrer männlichen Sklaven»; Cadalvène et Breuvery, 1841, t. II, p. 155-156; Heuglin, 1869, p. 84 et *passim;* Petrie, 1939, pl. LXIII, 2, etc.

(1) Fig. 82, d'après Schweinfurth, 1875, t. II, p. 92; fig. 83, d'après Schweinfurth, 1875, t. Ier, p. 382 (texte p. 387); fig. 84 voir Keimer, 1943, p. 159, fig. 28 *a* (Shillouk tatoué); fig. 85, d'après Junker, W., 1891, p. 241; fig. 86, d'après Schweinfurth, 1875, t. II, p. 4; fig. 87, d'après Lane, 1871, t. Ier, p. 50; fig. 88, d'après Griffith, G. D., 1845, t. Ier, p. 186.

(2) D'après Mengin, 1823, pl. VIII. Voir également Rifaud, *Voyage,* pl. 113, n° 5 (mais plusieurs planches de cet ouvrage qui, paraît-il, n'a jamais été terminé, portent le numéro 113).

(3) D'après Schweinfurth, 1875, t. Ier, p. 491 («première femme de Bongoua»).

(4) Schweinfurth, 1875, p. 490.

La statuette nubienne, trouvée par Steindorff à Anibe [1] et reproduite ici à la figure 36, représente une femme stéatopyge tatouée à peu près par les mêmes motifs que les femmes *ʿabbâdi* (plur. *ʿabâbda*) (pl. XXXIII) et soudanaise (fig. 80) que je viens de mentionner. Il serait facile d'ajouter d'autres tatouages modernes qui pourraient être rapprochés des tatouages de l'Égypte ancienne formés par des simples traits et points, mais la preuve que les premiers dépendent des derniers pourrait être difficilement fournie.

Caloyanni dans son *Étude des tatouages sur les criminels d'Égypte* représente trois tatouages (fig. 81 *a, b, c* = fig. 73, 2, 3, 4 du présent *Mémoire* = pl. VIII, 2, 3, 4 de Caloyanni) qui dériveraient d'après lui de l'emblème de la déesse Neith dont nous avons constaté la présence sur la peau de prisonniers libyens (*Temehou*) (pl. XXVI à XXIX). «... ce que nous croyons pouvoir retenir, dit Caloyanni [2]; c'est que l'idée de 'symbole' est implantée dans l'esprit de ceux qui se servent de ces tatouages, en attribuant à ce symbole un sens différent de celui de son origine. Ainsi qu'au début des âges, le symbole ou le dessin tantôt se rapportait à un signe de noblesse et même de royauté, qu'il était signe distinctif de clan parmi les tribus sauvages ou qu'il était une marque d'infamie parmi les peuplades du Sud de l'Europe, de même aujourd'hui, le tatouage médical porte les mêmes signes que les tatouages de l'ancienne Égypte, en y attachant les mêmes superstitions, et le tatouage des criminels emploie les mêmes symboles que païens et chrétiens adoptaient, que ce fût le *Neit* de Tamahous ou le 'poisson' des chrétiens.

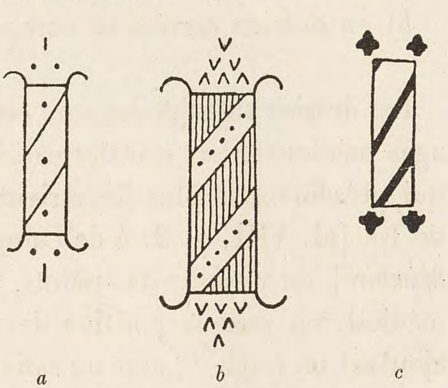


Fig. 81 *a, b, c.* — Motifs de tatouage de l'Égypte moderne (d'après Caloyanni).

Ces symboles, avec d'autres, représentent une idée, une classe, un degré de hiérarchie, de même que les tatouages de l'Océanie, de la Polynésie et des peuples primitifs méditerranéens le faisaient. Nous subdiviserons ces tatouages en deux grandes classes, au point de vue de leur origine :

1° autochtones;

2° importés d'autres pays.

(1) Steindorff, 1935, pl. 71, 2 *b*. — (2) Caloyanni, 1923, p. 118-119.

Les autochtones, nous les subdivisons ainsi :

a) ceux qu'on pourrait retrouver dans la plus haute antiquité;

b) ceux qui paraîtraient être nés au pays même, à une époque plus ou moins déterminée.

Les tatouages importés d'autres pays pourraient être divisés :

a) en dessins orientaux, surtout persans, modifiés suivant la mode des temps, en Égypte;

b) en dessins carrément européens.

Les dessins autochtones sont ceux qui se rapprochent du signe de *Neit* et des tatouages médicaux. Les transformations qu'on a fait subir au signe de *Neit* sont celles qui présentent le plus de variantes. On y combine des feuilles pareilles aux fleurs de lys [pl. VIII, 2, 3, 4 de Caloyanni = fig. 73, 2, 3, 4 et 81, *a, b, c* du présent *Mémoire*], on y ajoute des points, des dents de loup, le croissant ou la croix. Au signe médical, on varie la position des lignes parallèles, horizontales ou verticales, en y ajoutant un cercle [1], avec ou sans points [pl. IX 1 à 5, 7, 9 de Caloyanni = fig. 74, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 du présent *Mémoire*]».

Je me permets de répondre aux très intéressantes explications de Caloyanni que je ne suis pas complètement convaincu de l'exactitude de son interprétation des figures 73, 2, 3, 4 = 81 *a, b, c* de ce *Mémoire*. Si toutefois, on pouvait prouver, — ce qui me paraît être impossible pour le moment —, que les trois tatouages en question que Caloyanni a constatés sur le corps de quelques criminels égyptiens [2] dérivaient vraiment de l'emblème de la déesse Neith (,), on aurait la certitude que certains motifs de tatouage, employés actuellement encore en Égypte et en Afrique du Nord [3], remontaient effectivement à l'antiquité.

---

[1] Myers, *Tatuing*, 1903, p. 83 (en bas) et 84, que Caloyanni ne cite pas, appelle ces tatouages "طراز *i. e.*, the type or pattern".

[2] J'ai vu beaucoup de tatouages égyptiens, mais jamais ce motif.

[3] Cf. Myers, *Tatuing*, 1903, p. 85-86 : "This prevalence of Egyptian-like tatuing, not only among the Arabs, but also among the Kabyles or Berbers, who are generally considered to be the modern representatives of the ancient Libyans, makes worthy of mention the fact that on the walls of the tomb of the eighteenth [*sic!* L. K.] dynasty king, Seti I, Libyans are [p. 86] represented, tatued....", etc.

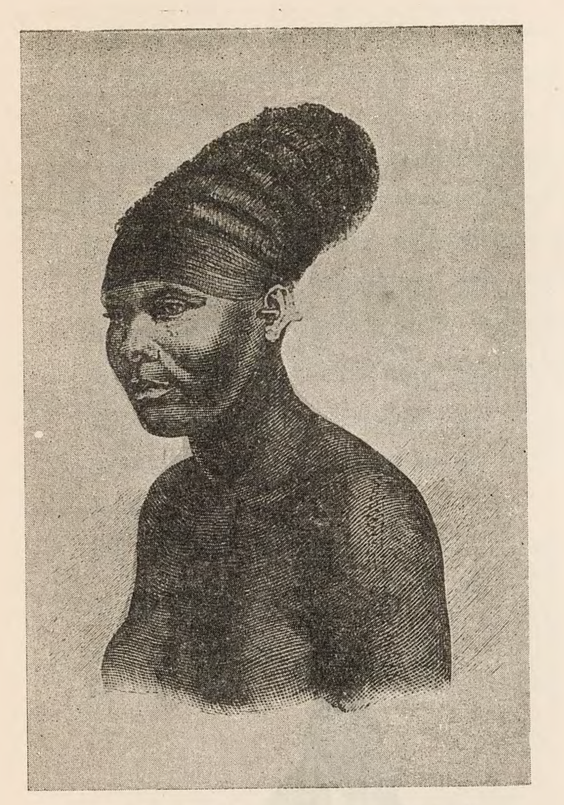


Fig. 82. — Femme Mangbattou, tatouée (d'après Schweinfurth).

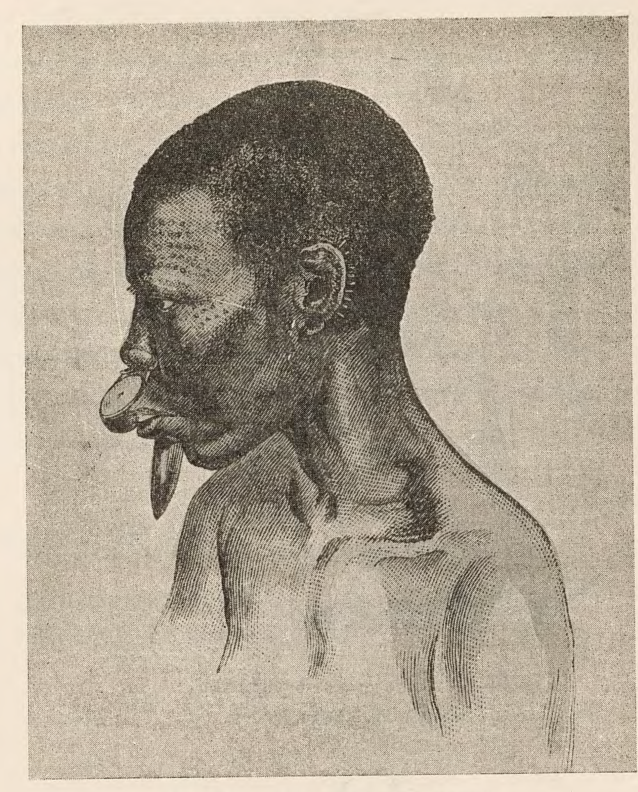


Fig. 83. — Femme Louba, tatouée (d'après Schweinfurth).

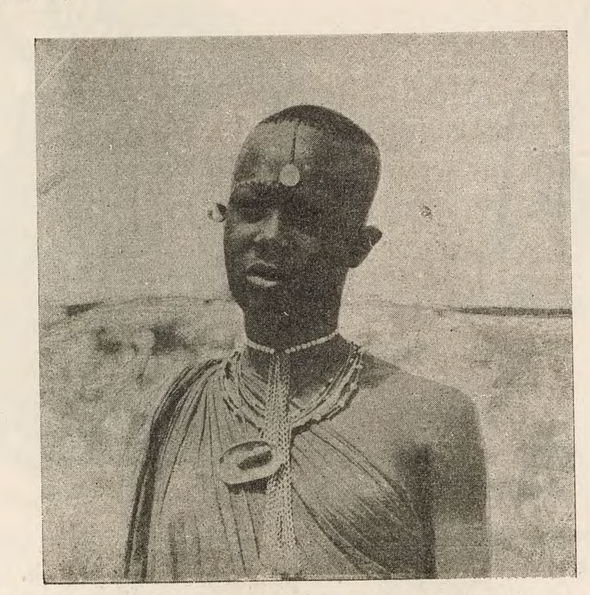


Fig. 84. — Shillouk tatoué (photographie achetée à Khartoum).



Fig. 85. — Tatouage des Mangbattou
(d'après W. Junker).

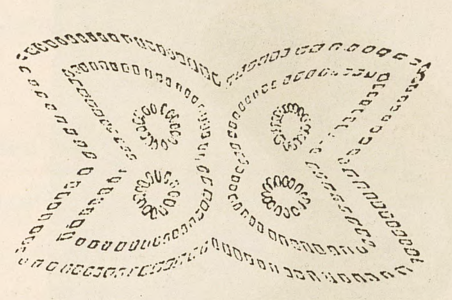


Fig. 86. — Tatouage des A-Sandeh
(d'après Schweinfurth).



Fig. 87. — Tatouages de femmes égyptiennes
(d'après E. W. Lane).

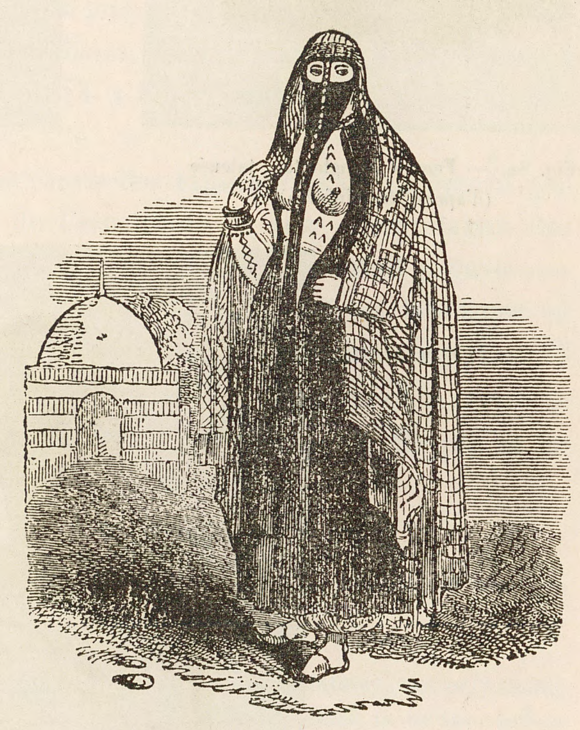
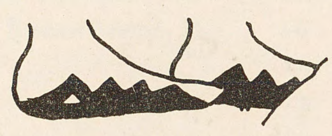


Fig. 88. — Femme égyptienne tatouée
(d'après G. D. Griffith).

Il en serait de même des « Papyrus » (pl. XXIX) que plusieurs Libyens *Temehou* portent tatoués sur les jambes, car on pourrait, à la rigueur, les comparer aux motifs de tatouages appelés d'après Miss Blackman « *esh-shagareh* (the tree) » [1].

Je crois, en tout cas, que nous avons, sinon la certitude, au moins la probabilité, que les losanges composés de traits des « poupées » nubiennes (fig. 35, 36) et le tatouage de la femme *ʿabbâdi* (pl. XXXIII) et peut-être même de la Soudanaise (fig. 80) proviennent de la même source. On pourrait mentionner pour finir un motif de tatouage composé d'un certain nombre de triangles groupés en file, motif porté vers 1800 par des Égyptiennes sur le dos des mains et le coup des pieds (pl. XXXIV) [2]. Or, le même tatouage orne également les pieds des Libyens *Temehou* (pl. XXVI 3, XXVII, XXVIII [3], dans le dernier cas, ce même tatouage borde les pieds).

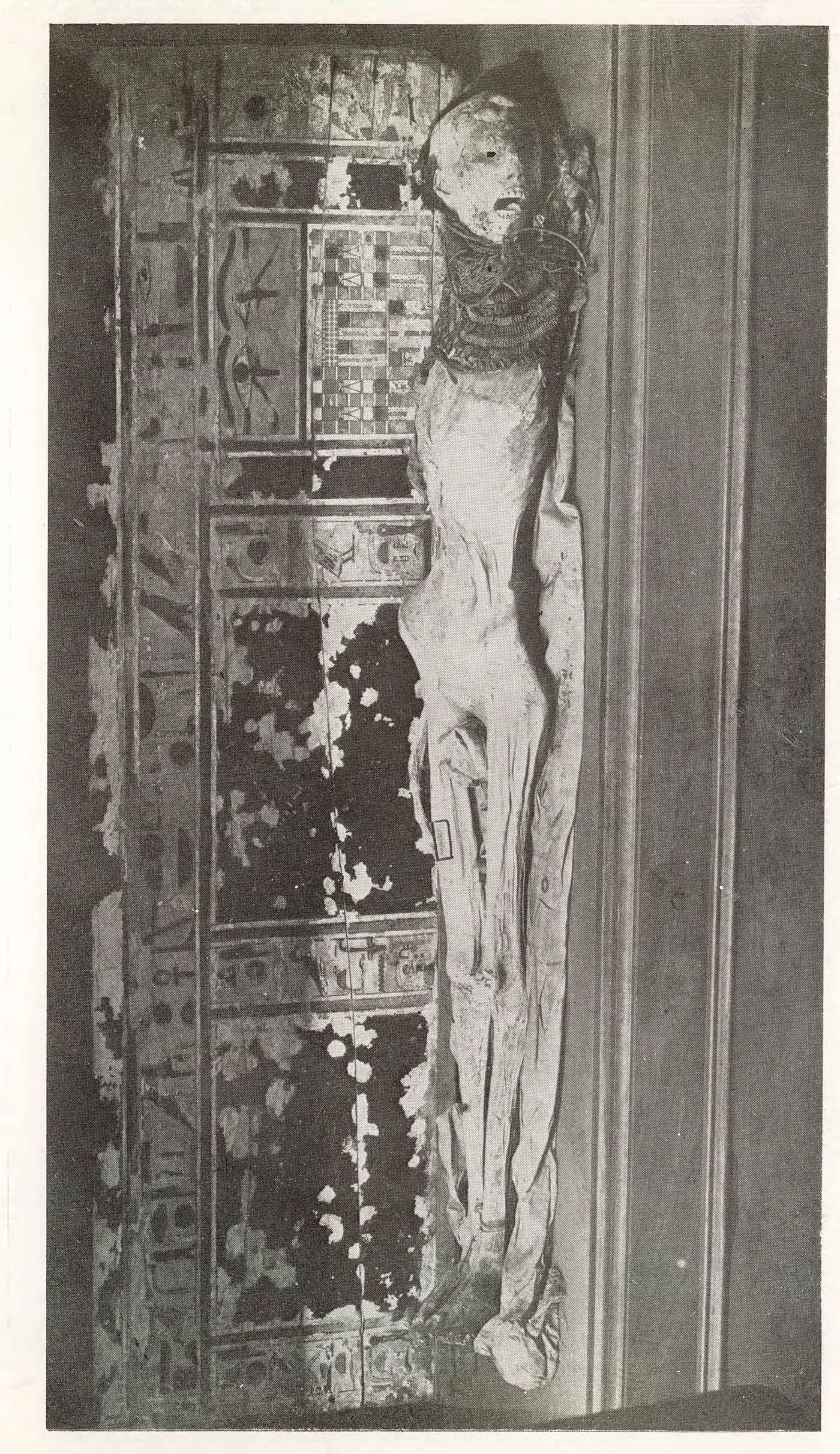


[1] W. S. Blackman, 1927, p. 52, fig. 21 et surtout fig. 22.
[2] L. Mayer, 1805, pl. 42, p. 74 et 75.
[3] D'après Bates, 1914, p. 127, qui a pris ces tatouages pour des sandales, mais Hoelscher, 1937, p. 32, les interprète, à mon avis plus exactement, comme étant des tatouages.

TABLE DES MATIÈRES.

II. — INTERPRÉTATION.

PLANCHES



La momie de la prêtresse Amounet.



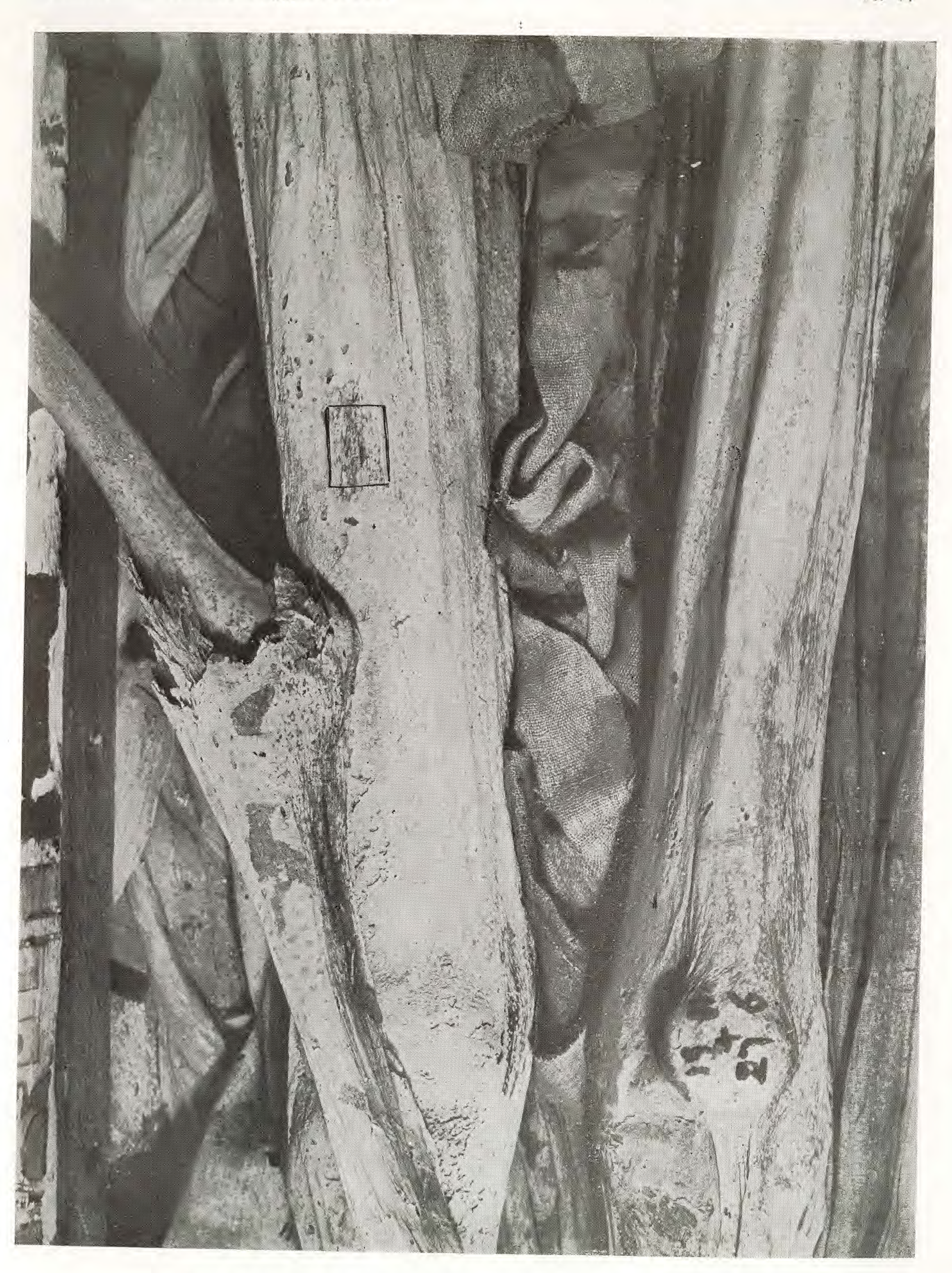
Partie supérieure de la momie de la prêtresse Amounet.



Poitrine et ventre de la momie de la prêtresse Amounet.



Ventre et bas-ventre de la momie de la prêtresse Amounet.

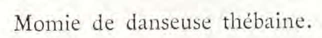


Partie des jambes et d'un bras de la momie de la prêtresse Amounet.





Bras de la momie
d'une danseuse thébaine.



Momie de danseuse thébaine.



Partie supérieure de la momie d'une danseuse thébaine



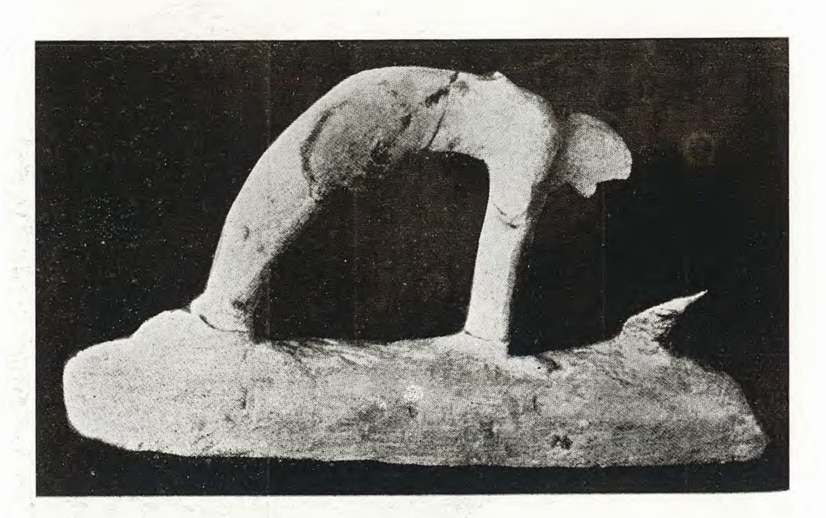
Momie de danseuse thébaine.



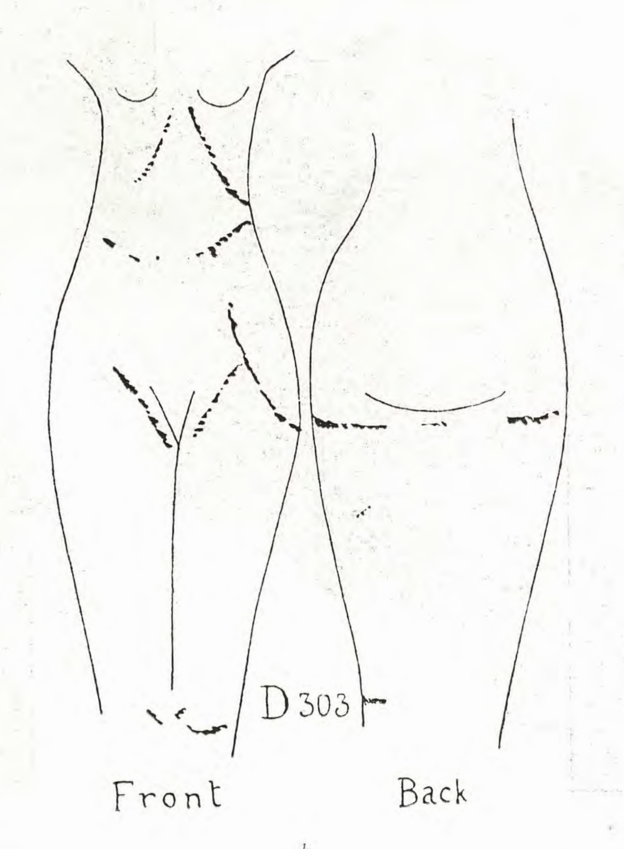
Momie de danseuse thébaine.



a. — Peau tatouée d'une femme nubienne du soi-disant *C-group*.
b. — Figurine en terre représentant une femme nue et tatouée et appartenant au soi-disant *C-group*.



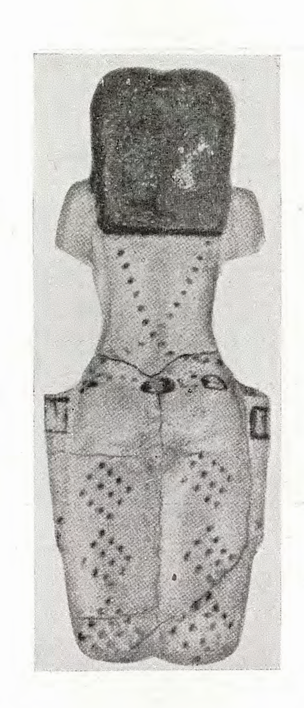
a



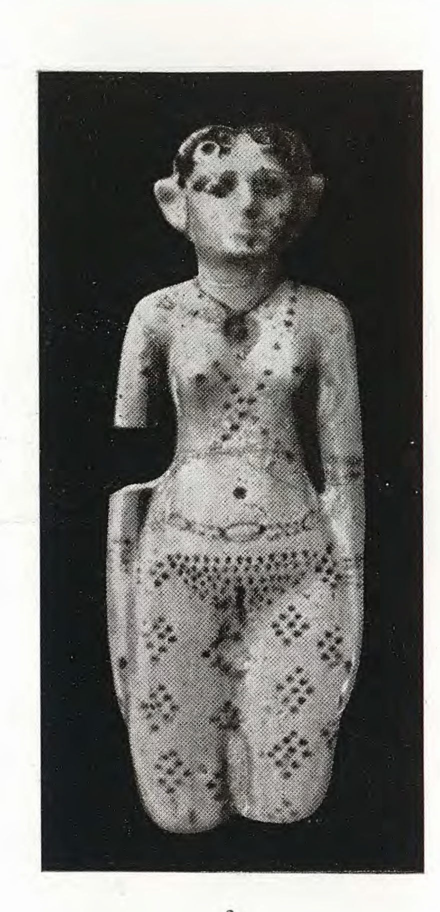
b

Statuette de danseuse en calcaire.





1



2

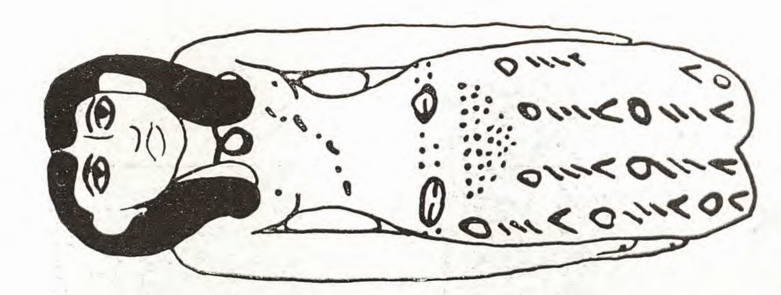


3



4

Statuettes, en faïence émaillée, de femmes nues, tatouées et apodes. Moyen Empire.



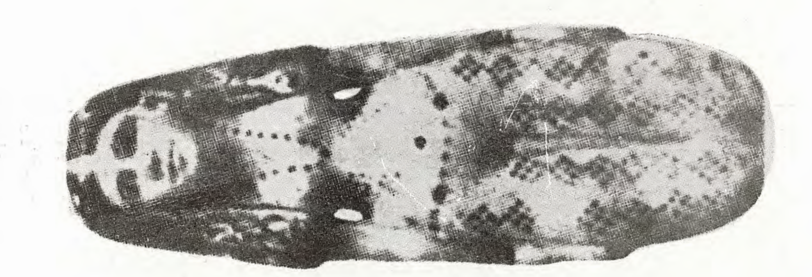
5



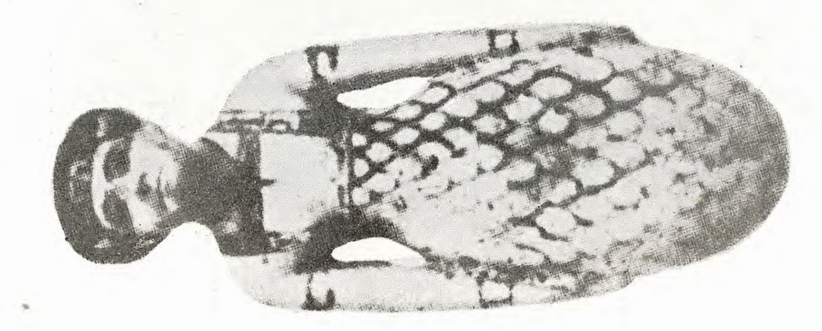
4



3

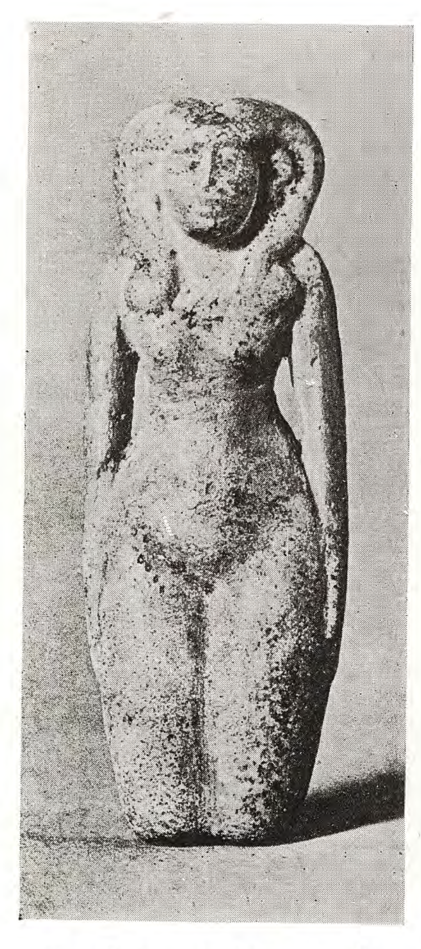


2



1

Statuettes en faïence émaillée de femmes apodes (le numéro 2 nue et tatouée). Moyen Empire.



1. — Statuette en faïence émaillée de femme apode, nue et tatouée. Moyen Empire.



2. — Statuette en faïence émaillée de femme apode. Moyen Empire.



1 2 3

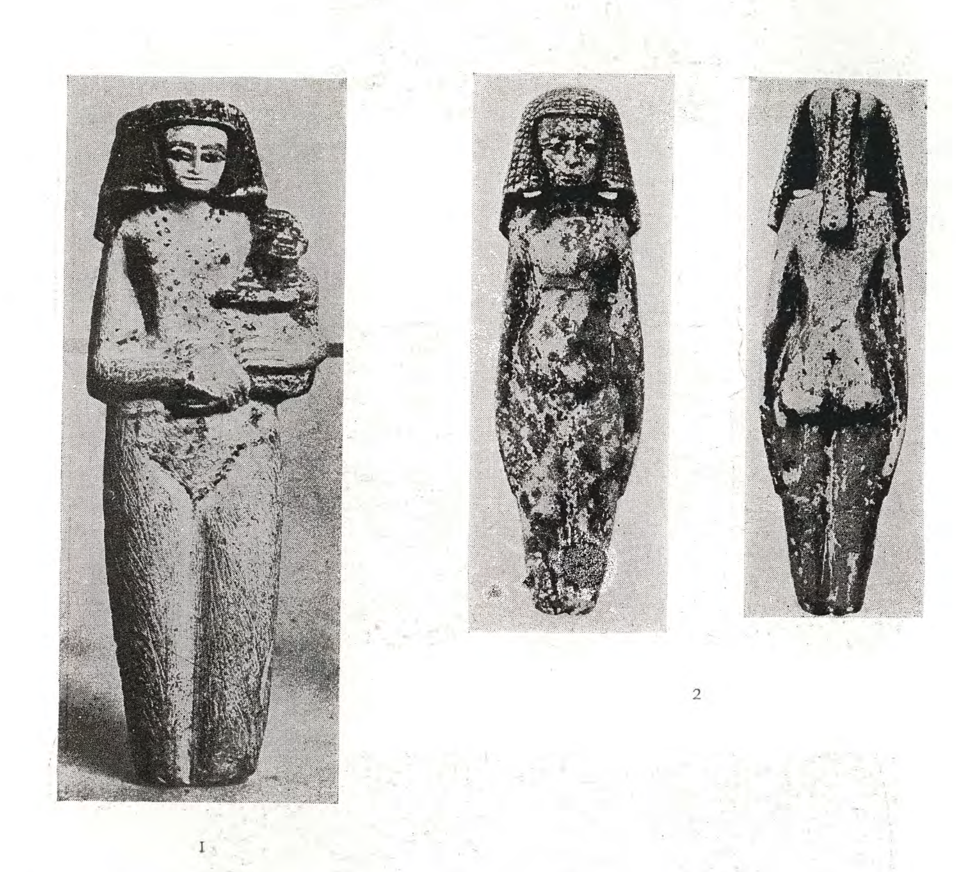
Figurines de femmes grossièrement découpées dans des planchettes de bois. XIe dyn.



Figurine de femme grossièrement découpée dans une planchette de bois.



Figurine de femmes grossièrement découpée dans une planchette de bois.



1 2

Statuettes en différentes matières représentant des femmes avec tatouages en forme de croix.



2



b

1



a

Statuettes de femmes en calcaire avec tatouages en forme de croix encerclant le corps.



Peinture thébaine de danseuse avec tatouages en forme du dieu Bès. D'après un dessin de Mme Vandier d'Abbadie.



2



3



1

Tatouages en forme du dieu Bès sur les cuisses de chanteuses, etc.



Statuettes de femmes en bois portant sur les cuisses des tatouages en forme du dieu Bès.



1

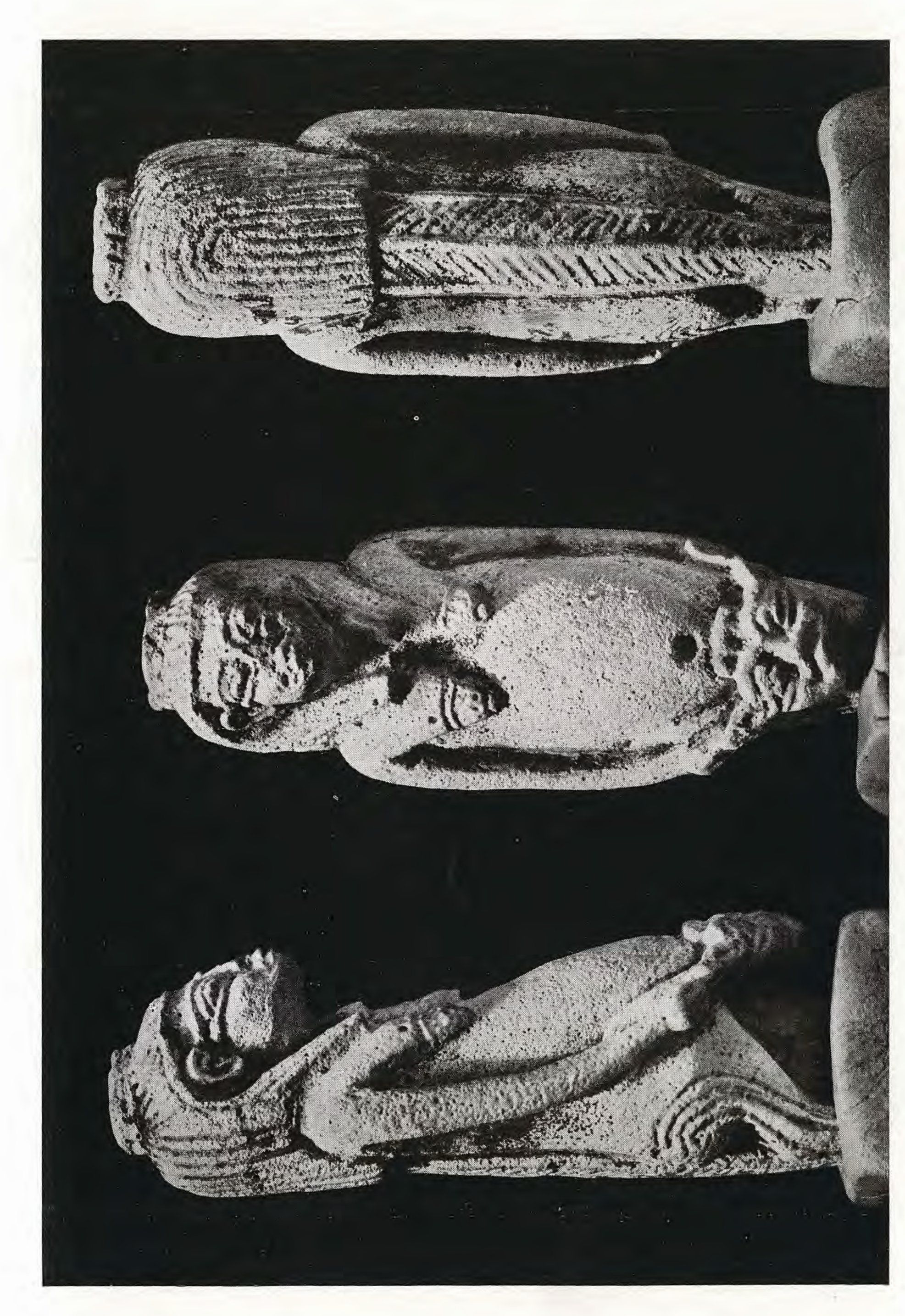


2



3

Terre cuite gréco-romaine d'Égypte portant dans sa chevelure une amulette représentant le dieu Bès.



Statuette en faïence de Thouëris portant un masque de Bès.



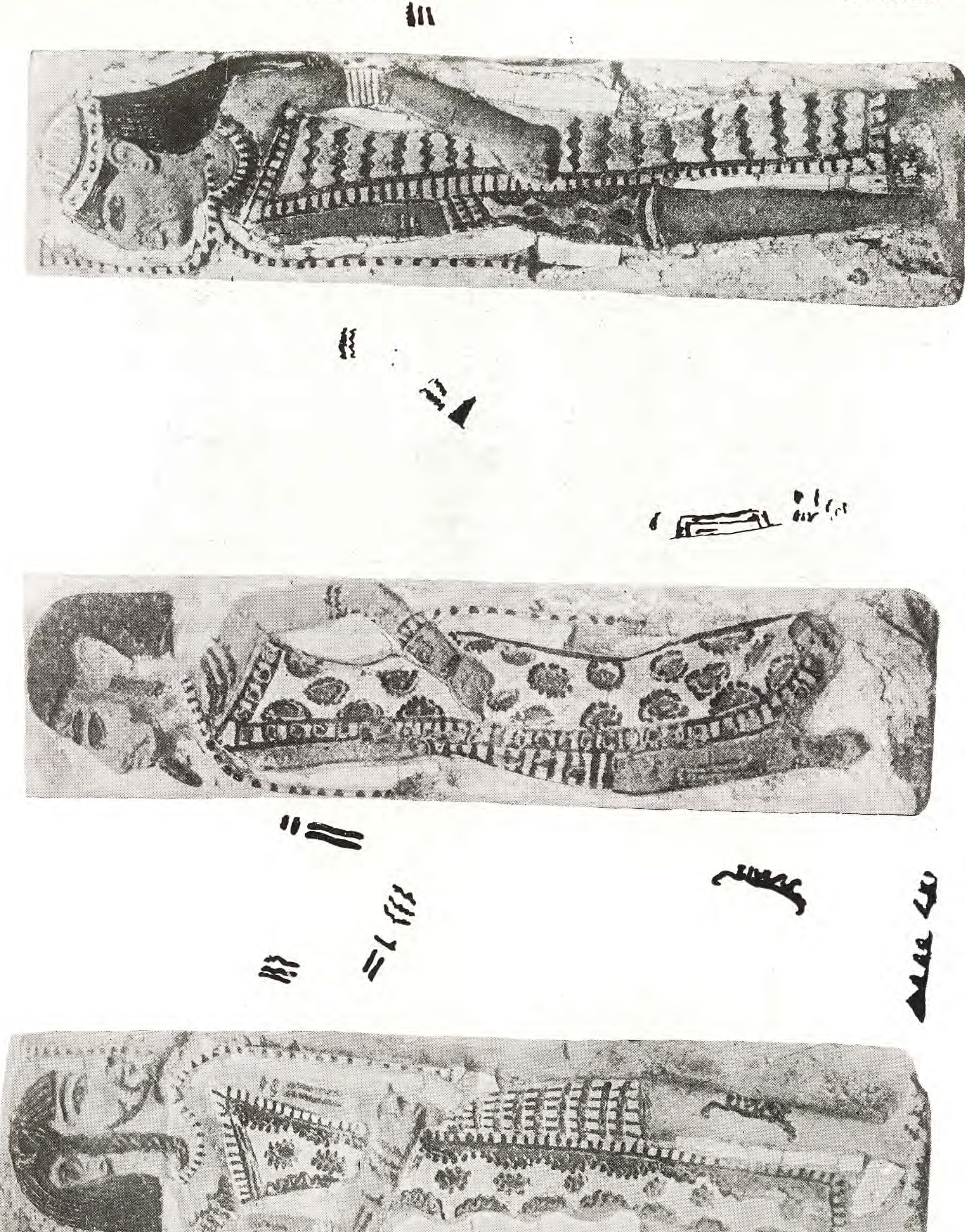
Bès et Bésit provenant des «Chambres de Bès» à Saqqarah.



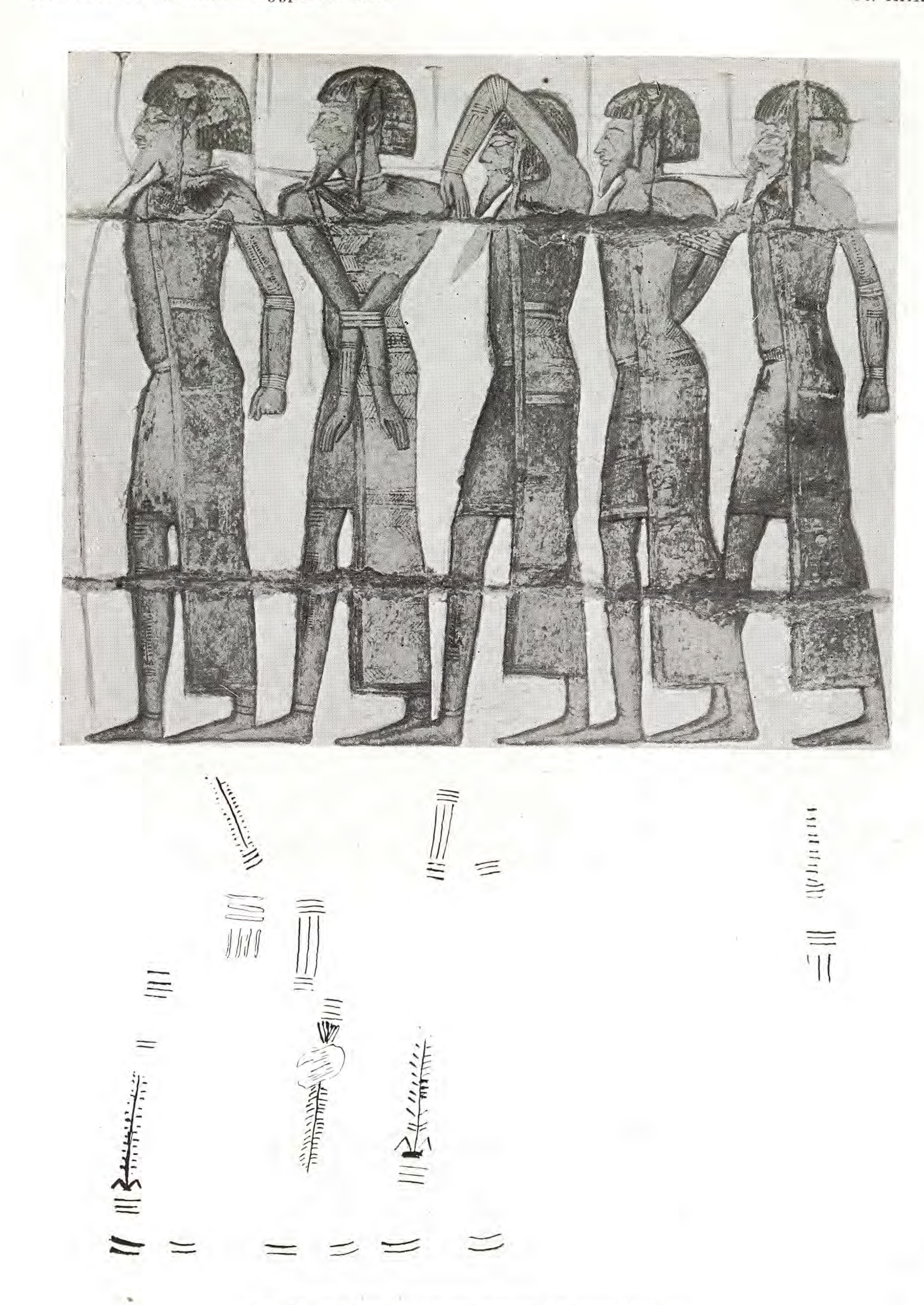
Représentations de Libyens tatoués (Nouvel Empire).



Représentations de Libyens tatoués (Nouvel Empire).



Représentations de Libyens tatoués (Nouvel Empire).



Représentations de Libyens tatoués (Nouvel Empire).



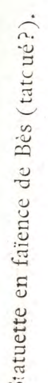
Tableaux-modèles sur vitres montrant différents motifs de tatouages de l'Égypte moderne.



Tableaux-modèles sur vitres montrant différents motifs de tatouages de l'Égypte moderne.







Statuette en faïence de Bès (tatoué?).



Femme 'Abbâdi tatouée, d'après Mengin (vers 1820).



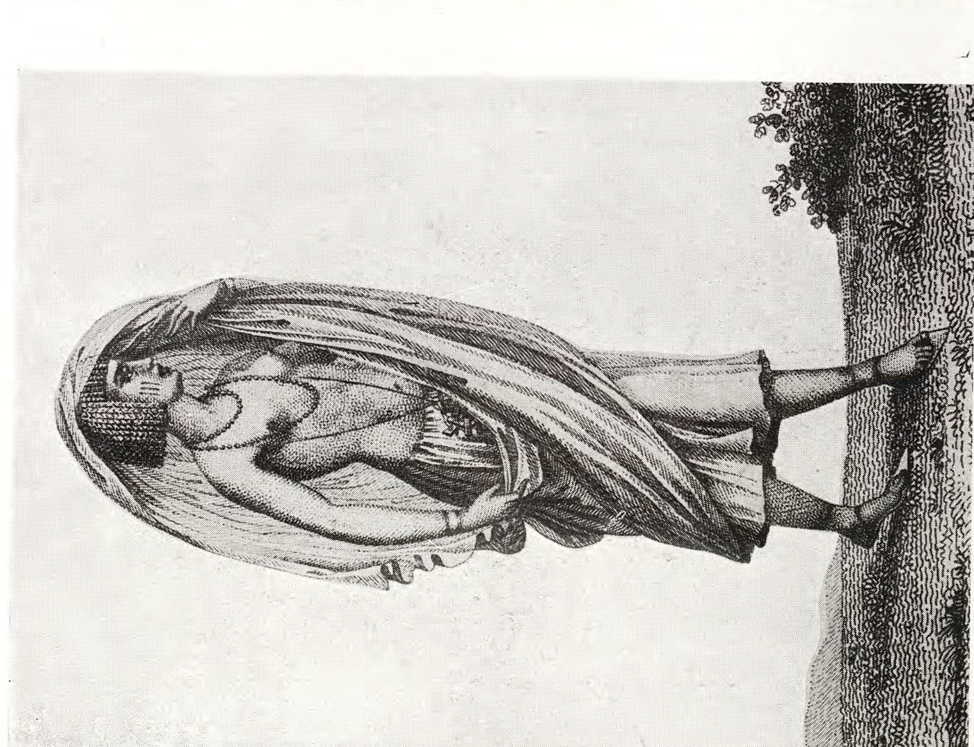
Femmes égyptiennes tatouées (vers 1800).



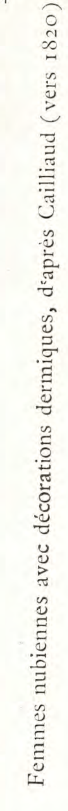
Femme alexandrine tatouée, d'après Vyse (vers 1840).



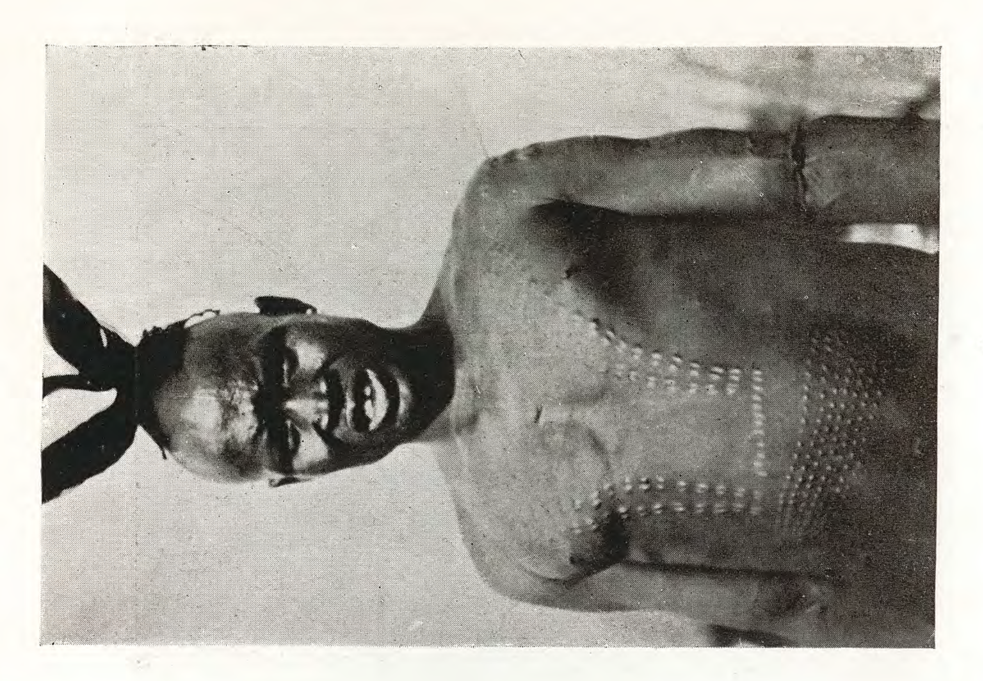
2



1



Femmes nubiennes avec décorations dermiques, d'après Cailliaud (vers 1820).

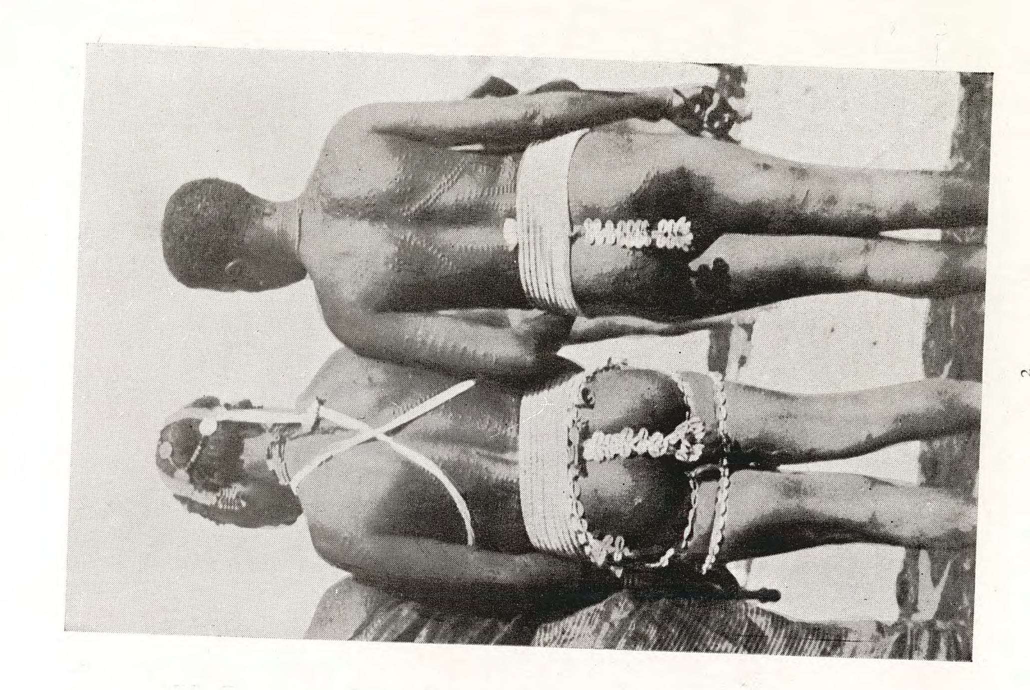


2

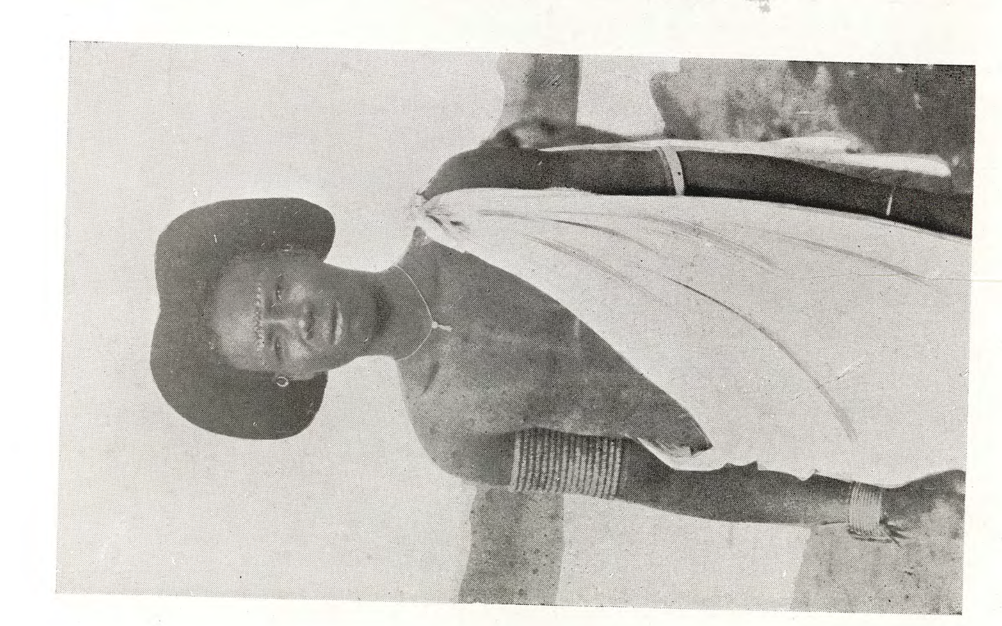


1

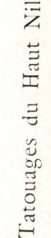
Tatouages du Haut Nil.



2



1



Tatouages du Haut Nil.

Imprimé en Égypte

L. KEIMER. — REMARQUES SUR LE TATOUAGE DANS L'ÉGYPTE ANCIENNE